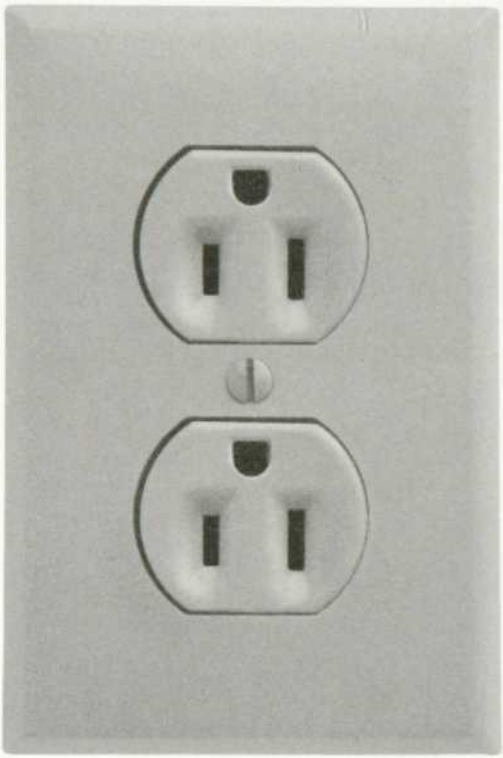
L'Action NATIONALE

Volume LXXXVI, numéro 7, septembre 1996

Notre dossier

Pour une conception civique du Québec

par
Claude Bariteau



Jus 100 % naturel

À la maison, au travail, partout, quand vous tirez votre « jus » d'ici, vous puisez vos watts à la source et vous êtes tout naturellement branchés sur une qualité de vie respectueuse de l'environnement et du bien-être de la collectivité. Bref, sur l'avenir !

Hydro Québec

RENSEIGNEMENTS

Une première assemblée sera tenue le mercredi 18 septembre, à la SSJB de Montréal, au 82, rue Sherbrooke Ouest, à 19h30 aux fins d'élire le conseil d'administration et d'adopter les règlements. Le fondateur de l'APEIQ est Yves Michaud, ancien délégué général du Québec en France. Vous pouvez devenir membre en remplissant le coupon ci-dessous en y incluant un chèque de vingt-cinq dollars (25$) à l'ordre de APEIQ.

L'adresse du siège social est le 737, rue Versailles, Montréal, H3C 1Z5
Tél. : (514) 932-0654 – Télécopieur : (514) 932-9366.
Site Internet : http : ///www.cam.org/~michaud
Courrier électronique : michaud@cam.org

COUPON DE COTISATION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Tél. : bureau _____ domicile _____

«Il serait inexact et même hypocrite de prétendre que notre droit a toujours reconnu, expressément ou implicitement, des devoirs de loyauté et d'honnêteté pour les dirigeants de compagnies.»

(Me Paul Martel, professeur au département des Sciences juridiques de l'Université de Montréal. Éditions Thémis, 1994. *La morale et le droit des affaires.*)

Dans votre intérêt et celui de millions de Québécois

Devenez membre de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APEIQ)

(Organisme sans but lucratif)

Face aux abus engendrés par la déréglementation des institutions financières, pour la PREMIÈRE FOIS AU QUÉBEC, les épargnants s'organisent pour défendre leurs intérêts. Les buts poursuivis par l'APEIQ sont :

PROMOUVOIR
- **une meilleure représentation** des petits actionnaires aux conseils d'administration des sociétés par actions et des sociétés ouvertes;
- **une plus grande démocratie** dans le gouvernement d'entreprise;
- une **plus grande transparence** dans la gestion des sociétés par actions et des sociétés ouvertes;
- une plus grande **imputabilité des dirigeants** de ces sociétés;

ASSISTER
- les membres dans leurs **revendications** face aux institutions financières, maisons de courtage, émetteurs d'obligations et d'actions, etc...;

FAIRE VALOIR
- auprès des gouvernements **le point de vue** des membres dans les grands débats publics sur le fonctionnement des marchés financiers;

CONSTITUER
- un **forum** pour permettre aux membres de discuter des problèmes collectifs dans leurs relations avec les institutions financières;

TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE 1996

5 **De la Révolution tranquille à la Mondialisation**
Rosaire Morin

7 **Les profits des banques**
Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon

23 **Sommes-nous des opprimés?**
François-Albert Angers

28 **Donner suite à l'histoire**
Louis O'Neill

45 **L'économie sociale**
André Joyal

63 **Desjardins dans l'histoire**
Gaston Deschênes

73 **Miroir aux alouettes**
Marie Cholette

75 **À travers l'actualité**
Rosaire Morin

86 **La fleur ou la feuille**
Jean-Luc Gouin

Comptes rendus

88 *Une planète nommée Québec*
de Pierre Graveline
par Paul-Émile Roy

91 *D'espoir et d'éducation*
par René Boulanger

92 *Lectures*

94 *Nos annonceurs*

Dossier :

105 **Pour une conception civique du Québec**
Claude Bariteau

Document :

169 **L'affaire du mouton**
Hélène Pelletier-Baillargeon

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin, avocat, Montréal
Louis Balthazar, politologue, Université Laval
Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval
André Beauchamp, sociologue, Montréal
Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide
Gérard Bouchard, sociologue, UQAC
Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval
Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN
Paul-André Comeau, journaliste, Montréal

Marcel Couture, président, Le Devoir, Forces
Fernand Daoust, administrateur, Fonds de Solidarité
Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, Le Devoir
Nicole de Sève, conseillère, CEQ
Clermont Dugas, géographe, UQAR

Fernand Dumont, sociologue, Université Laval
Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville
Lucia Ferretti, vice-rectrice, UQAT
Danielle Gagné, administratrice, Longueuil
Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Mona Gagnon, conseillère, FTQ
Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal
Jean-Claude Guérard, économiste, HEC
Roger Guy, professeur, UQAT
André Joyal, économiste, UQTR

Pierre-André Julien, économiste, UQTR
Jacques Lacoursière, historien
Claude Lafleur, directeur général, UPA
Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR
Guy Laforest, politologue, Université Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Lamonde, économiste, Fonds de solidarité
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal

Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert

Yves Martin, sociologue, démographe, Lac Brôme
Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT

Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, Ma Caisse, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont

Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR

Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncœur, écrivain, Outremont
Monique Vézina, présidente du MNQ

L'Action NATIONALE

Volume LXXXVI
Numéro 7,
Septembre 1996

Directeur
Rosaire Morin

Relationniste
Laurence Lambert

Secrétaire
Marie-Laure Prunier

Analyse sociale
Michel Rioux
Nicole De Sève

Éducation
Jean-Claude Tardif

Comité de rédaction
Hélène-Andrée Bizier
Jacques Brousseau
Andrée Ferretti
Robert Laplante
Denis Monière
Jean-François Nadeau
Martin Poirier
Michel Rioux
Ronald-E. Laviolette

Comité de lecture
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Colette Lanthier
Alain Laramée
Pierre Noreau
Christiane Pelchat
Paul-Émile Roy
Janine Thériault

Prix André-Laurendeau
Membres du jury
Jules Bélanger
Lucia Ferretti
Colette Lanthier

Infographie
Sylvain Boucher

Champ d'action
La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression
L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction
L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index
Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «*L'index des périodiques canadiens*» depuis 1948, dans «*Périodex*» depuis 1984, dans «*Repères*» publié par SDM Inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction
La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans l'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'ACTION NATIONALE
1259, rue Berri, bureau 320
Montréal, H2L 4C7
Téléphone : (514) 845-8533
Télécopieur : (514) 286-8165

ÉDITORIAL

De la Révolution tranquille à la mondalisation

Rosaire Morin

La «révolution tranquille», c'était l'époque du verre à moitié plein. C'était une affaire entre Québécois, face au Canada, avec un environnement légèrement occidental. La petite flamme de l'espérance brillait alors de tous ses feux. Nous avons créé. Nous avons créé la Caisse de dépôt et placement. Nous avons créé la Société générale de financement, Sidbec, Rexfor, Soquem, Soquia. Nous avons bâti une nouvelle Hydro. Nous avons chanté la «Manic». C'était la belle époque.

Mais la «mondialisation» est arrivée. C'est la période du verre à moitié vide. C'est la déprime. Le monde est parmi nous. Il est débarqué au Cap Diamant avec ses armes atomiques. La stratégie se résume à la flexibilité sans autre horizon que la mobilité, la compétitivité, la déflation salariale, la privatisation et les coupures bêtes et méchantes. Le ciel est assombri de nuages impénétrables.

Nous avons perdu notre originalité, notre créativité. Nous détruisons ce que nous avons bâti. Nous imitons les modèles les plus conservateurs de la planète. Nous renonçons aux objectifs de la gratuité et de l'universalité. La privatisation est dans l'air. Les coupures sont à la mode. Nous sommes incapables d'assumer les défis du présent. Nous sommes incapables de bâtir l'avenir.

Ne nous illusionnons pas! Ce ne sont pas les sommets en vogue qui établiront les consensus.

Certes ils ne sont pas inutiles. Mais ils sont à peine un départ. Le verre des conducteurs est à moitié vide. Il contient des ingrédients différents, c'est-à-dire des éléments diamétralement opposés. La récolte produira des compromis et probablement des compromissions.

Les débats sont trop organisés en fonction des difficultés de l'heure. Les complications du temps présent font oublier le temps futur. Les revendications autour de la table sont tellement reliées à des intérêts particuliers qu'on n'a plus le temps de concevoir, de prévoir et de bâtir l'avenir. La petite flamme de l'espérance n'éclaire plus les débats.

À entendre parler Jean Coutu, il ne fait pas l'ombre d'un doute que l'ordre des priorités n'est pas établi convenablement. Et il est extrêmement urgent qu'il le soit. Cet ordre de priorités, c'est l'itinéraire du chemin à suivre par un gouvernement qui harmonisera ses politiques en conséquence. Cet ordre de priorités indiquera à l'État ce qu'il faut faire pour suppléer aux insuffisances de la libre entreprise incapable de répondre aux défis de l'époque.

Ce ne sont pas les présidents torontois de la Bank of Montreal et de la Royal Bank qui vont engager le Québec sur la voie de la prospérité. Ce qu'il faut faire, ils refusent même d'en parler. Ce qu'il faut faire, ce n'est pas improviser une assurance médicament, ce n'est pas privatiser les sociétés rentables, ce n'est pas augmenter le fardeau des plus pauvres.

Ce qu'il faut faire, c'est augmenter les ressources financières de l'État du Québec. À cette fin, il faut :

- réduire, sinon abolir, les reports d'impôts ;
- imposer les filiales étrangères des compagnies canadiennes ;
- établir un impôt minimum ;
- hausser le taux d'impôt pour les riches contribuables ;
- imposer les gains de capital à 100 % ;
- abolir, pour le moins réduire, les frais de représentations ;
- réduire la déduction du REER à 7 500 $;
- imposer une taxe sur les biens de luxe ;

Ces propositions rapporteraient plusieurs milliards de revenus additionnels au gouvernement du Québec. L'espérance renaîtrait.□

Profits des banques : La rançon augmente

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon*

Dans une société obnubilée par le rendement et la concurrence, les médias nous ont présenté les énormes profits des banques comme la légion d'honneur de la compétitivité. La réjouissance est survenue sans une véritable vérification du processus par lequel celles-ci ponctionnent une économie en récession. Il faut au moins noter comment elles œuvrent en milieu surprotégé par les gouvernements, comment elles vont chercher leurs gros profits à partir d'une situation oligopolistique et comment elles envahissent progressivement toutes les machines à argent de la société : compagnies d'assurance, fiducie, maisons de courtage, location automobile à long terme, etc. En cette période où toute augmentation de salaire est scrutée, nous examinerons aussi les «émoluments» de cette classe argentière. Disons dès maintenant que chez les banques qui dénoncent l'endettement public, l'avoir des propriétaires finance en moyenne environ 5 % des actifs, une portion de 95 % est financée par les dettes des banques c'est-à-dire en grande partie l'argent qu'elles doivent aux déposants de par leur rôle d'intermédiaire. Il faut aussi constater comment la politique monétaire fédérale frise l'absurdité et permet aux banques de s'enrichir au milieu de l'appauvrissement général.

* Professeurs au département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal.

L'hégémonie des banques

Au Canada ce sont les «Big Five» qui mènent le bal. Quelques petites nouvelles se sont installées dans l'Ouest canadien, mais en 1985 deux d'entre elles ont fait faillite. Depuis ce temps on nous répète que la concentration de la propriété confère de la stabilité au système bancaire. C'est comme pour l'anglais dans le transport aérien; c'est meilleur pour notre sécurité... Une vague de fusion bancaire a déferlé pendant les premières décennies du siècle. D'autres fusions dans les années 1950 ramenèrent finalement les banques anglophones à cinq. Pendant longtemps ces banques ont complètement négligé le milieu francophone même si elles étaient installées à Montréal. Les banques francophones soit la Banque Provinciale et la Banque Canadienne Nationale (fusionnées en 1980), disposaient de 60% de toutes les succursales installées au Québec en 1961. La part de l'actif bancaire canadien détenue par les banques francophones oscille de 6% à 7% au cours des années 1960 et 1970, pour ensuite décliner dans les années 1980.[1]

On nous répète que la concentration de la propriété confère de la stabilité au système bancaire.

Dans le domaine du petit prêt à la consommation avec gros taux d'intérêt, le Québec a été un paradis pour des compagnies de finance comme Household et Beneficial Finance avant que cette poule aux œufs d'or ne tombe aux mains des banques via les cartes de crédit. Le marché de l'assurance-vie a longtemps été dominé par des compagnies canadiennes-anglaises dont la fameuse Sun Life de Montréal qui a lancé le chantage du déménagement des sièges sociaux lors du premier référendum. Déjà, en 1951, 5 500 courtiers d'assurance parcouraient le Québec pour drainer les épargnes. La création de la Régie de l'assurance automobile en 1977 a permis de reprendre un contrôle québécois sur une partie des fonds drainés

1. Linteau, Durocher, Robert, Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, Boréal compact, 1989, tome II, p. 505.

dans ce secteur. Il faut espérer que l'assurance-médicament n'ira pas enrichir quelques compagnies privées.

Les caisses populaires voient leurs actifs passer de 21 à 687 millions$ de 1940 à 1960 et grimper à 29 milliards$ en 1988.

Les banques ont une charte fédérale et heureusement le Québec possède juridiction en vertu de la constitution pour attribuer des chartes québécoises à des institutions financières comme les caisses populaires, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance. Ceci a permis un phénomène québécois remarquable : la montée des caisses populaires qui voient leurs actifs passer de 21 à 687 millions$ de 1940 à 1960 et grimper à 29 milliards$ en 1988.[2] Desjardins a pénétré le secteur de la fiducie en 1963 avec la Fiducie du Québec, la participation dans les entreprises industrielles avec la Société d'investissement Desjardins en 1974, le prêt aux entreprises avec le Crédit industriel Desjardins en 1975 et l'intervention sur le marché monétaire en 1980 avec la création de la Caisse centrale Desjardins.

On a noté récemment la volonté d'envahissement du fédéral dans le contrôle des valeurs mobilières. Son objectif est de remplacer les commissions des valeurs mobilières provinciales par une commission unique telle la puissante Security and Exchange Commission américaine.

Historiquement, un autre bon coup des Québécois pour se libérer de l'emprise des institutions financières anglophones fut la création en 1965, de la Caisse de dépôt et de placement qui se mit à recueillir l'argent provenant des souscriptions aux différents programmes gouvernementaux afin de participer au développement économique du Québec. Par la volonté du gouvernement du Parti Québécois, elle constitua à partir de la fin des années 1970 un portefeuille très important d'actions d'entreprises québécoises. Elle transige préférablement à la Bourse de Montréal plutôt que celle

2. *Idem*, p. 251, 505 et suivantes.

de Toronto. D'ailleurs, l'establishment canadien-anglais composé d'une élite fermée de quelques centaines d'individus qui occupent les fauteuils des conseils d'administration avait réagit très négativement. En 1980, on avait même pratiqué un lobbying auprès du gouvernement fédéral en faveur d'une loi limitant le contrôle de la Caisse dans les actions de compagnies; on avait peur notamment que la Caisse prenne le contrôle de Canadien Pacifique. En 1984, le Globe and Mail estimait que les neuf familles les plus riches du Canada contrôlaient près de la moitié de la valeur des actions qui composaient l'indice de la bourse de Toronto, si l'on excepte celles des banques.

En 1984 les neuf familles les plus riches du Canada contrôlaient près de la moitié de la valeur des actions qui composaient l'indice de la bourse de Toronto.

Le gouvernement fédéral avait permis aux banques d'étendre leurs activités en 1967. Le lobbying des banques pour la poursuite de la déréglementation appelée «décloisonnement des institutions financières» a progressivement réuni sous un même contrôle les machines à argent que sont les banques, les trusts, les maisons de courtage, les cies d'assurance, etc. Récemment la Banque Nationale s'associait à La Métropolitaine cie d'assurance. L'entrée dans le marché bancaire est restreint alors que les banques elles, entrent joyeusement dans plusieurs domaines en s'appuyant sur les profits d'un secteur protégé. Les banquiers appellent ça le «guichet unique». Lorsque quelques gros joueurs se suivent plutôt que de se concurrencer quant aux taux d'intérêts, aux frais de service, etc., cela commence à ressembler à un cartel. Même Power Corporation, qui pourtant n'a pas froid aux yeux dans les questions de monopoles et qui a drainé des fonds avec la Great West, Montreal Trust et Investors Group s'inquiète de cette concentration. Les banques possèdent déjà 70% des actifs des sociétés de courtage. Pourtant, dans l'économie libérale, plus le nombre de concurrents est grand, plus le prix se rapproche de l'équilibre et ne contient pas de «rentes de situations». Dans d'autres secteurs comme l'automobile, les concurrents étrangers

japonais avaient fait réagir l'oligopole occidental pour le bénéfice des consommateurs. Les banques sont protégées malgré l'ouverture aux étrangers depuis 1980. Par exemple, les banques étrangères doivent ouvrir une filiale et non une simple succursale et cette filiale ne peut prêter globalement une somme supérieure à 20 fois son capital. Le résultat est que la concurrence pour la baisse des taux d'intérêt, des frais, etc., est limitée par l'actuel oligopole bancaire. Les hauts gradés des banques qui nous intiment de renoncer à la souveraineté et qui sont de tous les comités de «sages» ne sont pas des entrepreneurs qui risquent des fonds personnels et qui génèrent des profits grâce à des idées nouvelles.

L'hégémonie des banques augmente.

Mais l'hégémonie des banques augmente : les concessionnaires de l'automobile sont inquiets; les banques font leur lobbying auprès du fédéral pour obtenir, lors de la revision des lois sur les institutions financières de 1997, le droit de faire de la location de véhicules à long terme. On veut ravir ces opérations de financement, véritable poule aux œufs d'or, aux agences de crédit des manufacturiers, qui ont d'ailleurs fait leur propre malheur en abusant et trompant outrageusement les consommateurs; évidemment l'emprunteur-locateur d'une auto sera un consommateur captif pour l'assurance-auto de la banque (toujours le guichet unique). Ce qui apparaît à court terme comme une augmentation de la concurrence conduira à une concentration sans précédent.

De bons gestionnaires privés?

Les profits colossaux actuels pourraient nous laisser croire que les banquiers sont de bons gestionnaires. Le gouvernement du Québec convie une brochette d'hommes d'affaires à une conférence socio-économique dont quelques «bonhommes sept heures de l'économie et de la souveraineté», Barrett

de la Banque de Montréal, Beaudoin, St-Pierre, Dutil et compagnie. La cassette est enregistrée d'avance : réduire l'insécurité politique..., adoucir l'irritante Loi 101, privatiser les sociétés d'État, convertir le droit social en charité privée, réduire les impôts et les charges sociales des compagnies. Fonction minimalisante et fatalisante du libre-échange; il faut renoncer aux «petits particularismes» comme la langue française et nos législations sociales. Le ministre Ménard expose comment les anglophones de Montréal se tirent dans les jambes quand leur presse fait fuir les capitaux en répandant des absurdités sur la Loi 101.

Mais la thèse de la fuite des capitaux elle-même vient d'en prendre un coup : les étrangers ont acheté un montant record de 29 milliards$ d'obligations du Canada en 1995 année du référendum. L'achat d'entreprises canadiennes et les investissements directs étrangers au Canada ont atteint 15,4 milliards$, un record. Certains d'entre eux clament dans tous les forums que le Québec est trop risqué mais ils partent en tournée avec M. Chrétien pour signer des contrats dans des pays où l'on pratique le génocide, la mise à mort furtive des bébés de sexe féminin et l'esclavage massif des enfants... On sollicite leurs conseils pour décider de l'avenir du Québec. Le déclin de Montréal et l'émergence de Toronto comme centre financier canadien a comme cause principale le déplacement de l'activité économique vers l'ouest aux États-Unis mais on persiste à l'attribuer à des facteurs politiques comme le désir de souveraineté des Québécois. Il s'agit d'une vaste entreprise de récupération.

Les étrangers ont acheté un montant record de 29 milliards$ d'obligations du Canada en 1995 année du référendum.

Les banques agissent comme grossistes en concentrant les capitaux des petits épargnants et elles en livrent une partie aux gros spéculateurs qui appauvrissent ces mêmes petits épargnants. Elles trouvent 95% de leur capital chez 20 millions de déposants au Canada et elles n'hésitent pas à investir à l'étranger dans des opérations jugées plus

rentables. C'est ainsi qu'elles ont prêté à outrance aux pays en voie de développement pour subir d'énormes pertes dans les années 1980. Dans les années 70 et 80 les banques canadiennes ont livré l'argent des épargnants à de gros spéculateurs immobiliers. Il s'ensuivit des surplus d'immeubles, des faillites, d'énormes créances irrécouvrables. La Banque de Montréal a radié 548 millions$ de créances irrécouvrables à ce chapitre en 1994 (1 milliard de créances douteuses depuis trois ans). On dira ensuite que l'entreprise privée est un modèle qui fait nécessairement mieux que le secteur public. Il est cocasse de constater la progression des affaires de nos grandes banques canadiennes dans les paradis fiscaux des Antilles, via 57 filiales. Les Antillais disposent soudainement de fortunes et d'un esprit d'épargne que nous ne leur connaissions pas, non plus que ce besoin de sécurité pathologique des 60 000 habitants des Bermudes avec leurs 1 300 compagnies d'assurance, et encore moins l'entrepreneurship proverbial des 30 000 habitants des îles Caïmans avec leurs 28 000 compagnies...

Dans plusieurs pays, les banques sont les protégés des gouvernements.

Dans plusieurs pays, les banques sont les protégés des gouvernements. Les banques japonaises ont utilisé le stratagème de créer des filiales immobilières juridiquement indépendantes. Le gouvernement avait forcé les coopératives agricoles japonaises à investir leurs fonds dans ces sociétés immobilières. Les banques ont écrémé pour elles les meilleurs prêts et ont laissé les prêts les plus risqués à ces filiales qui s'approvisionnaient extérieurement en capital. Au début de 1990, le marché immobilier japonais s'efffondre. Des immenses faillites immobilières surviennent; 88 milliards (en $ canadiens) de pertes réalisées et 27 milliards à venir. On rapporte qu'un des dirigeants de ces filiales a encaissé 138 millions$ en rémunération. Le gouvernement japonais se portant au secours des banques, veut faire payer 9 milliards de la faillite

par les fonds publics. Cela représente 75$ par contribuable; on proteste sans succès.

La Société d'assurance-dépôts du Canada garantit les dépôts jusqu'à 60 000$ par individu, par institution. La Régie de l'assurance-dépôt a été créée en 1968 au Québec. Galbraith raconte que suite à une dérèglementation et à une hausse à 100 000$ de la garantie de dépôts par le gouvernement américain, les caisses d'épargnes américaines (savings and loans) auparavant conservatrices se mirent à déconner dans l'immobilier dans les années 1980. Les faillites qui s'ensuivirent coûtèrent quelques centaines de milliards au gouvernement. L'histoire se répète partout, les banques sont des assistées sociales de luxe qui font d'énormes gaffes avec l'argent du peuple.

Les banques sont des assistées sociales de luxe qui font d'énormes gaffes avec l'argent du peuple.

Les fortunes modernes sont de plus en plus redevables aux opérations financières de tout acabit y compris la spéculation. Une proportion de 95% des paiements monétaires mondiaux est versée pour des opérations improductives de spéculation, c'est un phénomène connu. On rapportait récemment le cas d'un américain, George Soros, qui a fait des centaines de millions dans la spéculation monétaire (il se vantait de pouvoir ruiner la monnaie de certains pays). Il s'apprête à déclencher un raz de marée spéculatif dans l'immobilier encore bon marché du Brésil, du Chili, du Pérou, du Vénézuéla. L'an dernier, Scully l'honorait et ouvrait une bouteille de champagne en son honneur au cours d'une émission télévisée payée par les fonds publics. Récemment la télévision anglophone était en pâmoison devant un anglophone qui venait de soutirer 50 millions$ du système économique en spéculant sur le cuivre. La caméra a visité sa colossale demeure de Westmount qu'il s'applique à remplir d'œuvres d'arts provenant du monde entier. Il faut distinguer les prédateurs des véritables entrepreneurs.

L'an dernier, le gouvernement canadien a budgété 12 milliards$ – pour garantir à 90% aux banques les emprunts des PME. Le montant du programme fédéral était de 4$ milliards en 1993 et il coûtait déjà 100$ millions par année aux contribuables. Cela veut dire que si les entreprises ne remboursent pas, le gouvernement fédéral le fera pour 90% de la somme. Au Québec le ministre Paillé avait annoncé une garantie de 300$ millions pour les prêts des banques aux PME qui démarrent, le tout administré par les banques. Il en résulte un gaspillage inouï en recyclage des vieux prêts, en prêts douteux ou en créances qui auraient été consenties de toutes façons. La Banque Fédérale de Développement prêtait et cautionnait déjà près de 3 milliards$ dans les prêts les plus risqués, laissant la crème des bons prêts et des profits aux banques. Les nombreux prêts agricoles sont garantis à 100% par les sociétés publiques de financement agricoles.

La politique monétaire de la Banque du Canada

Quelqu'un peut-il nous expliquer ce paradoxe, nous dire comment les banques s'y prennent pour encaisser des profits aussi mirobolants alors que l'économie va si mal? Nous vivons la deuxième plus grande crise du siècle et la Banque du Canada maintient une politique de guerre à l'inflation frisant l'absurde. Les économistes s'égosillent à dénoncer la politique monétariste et les taux d'intérêts artificiellement gonflés par la Banque du Canada qui entraînent une immense ponction, une vaste rançon sur l'ensemble de l'économie au nom du combat d'une inflation qui n'existe plus. La priorité fédérale demeure un entêtement doctrinaire à freiner la demande, contenir la consommation et les hausses de salaires alors que les indices de pauvreté battent des records (22% de pauvres à Montréal, 19% à Québec, 20% à Trois-Rivières et à Sherbrooke : statistiques de 1991). Plusieurs

Comment les banques s'y prennent pour encaisser des profits aussi mirobolants alors que l'économie va si mal?

analystes mentionnent qu'une lutte à l'inflation par des hauts taux d'intérêts est une politique conjoncturelle «coast to coast» qui ne convient pas au Québec où le taux de chômage est continuellement plus élevé qu'en Ontario.

Toutefois, depuis 1990 et particulièrement depuis le gouvernement Harris et sa phobie de la dette, l'emploi a baissé de 16% à Toronto, du jamais vu depuis la grande dépression. Les banquiers pourront de moins en moins nous parler de la supériorité de l'Ontario pour nous faire renoncer à la souveraineté. Il faut remonter depuis le début des années 30 pour retrouver des taux d'intérêts de base de la banque centrale aussi élevés que ceux enregistrés depuis les années 80. Par exemple, 9,3% en 1984 et 7% en 1985. L'économiste Pierre Fortin suggère de réduire les taux d'intérêts canadiens à 2% de moins que les taux américains pour faire repartir l'économie car notre taux d'inflation est de 2% inférieur au taux américain. Les taux d'intérêts canadiens ont été de 3 1/2% plus élevés que les taux américains en moyenne depuis huit ans. La dette n'est pas la source du problème mais une conséquence. La politique monétaire canadienne fait que les gouvernements doivent payer des hauts taux d'intérêts et voient leurs recettes fiscales diminuées à cause de la récession occasionnée par ces mêmes hauts taux d'intérêts. Les gouvernements sont tombés dans le piège de l'austérité.[3] Les libéraux fédéraux avaient été élus sous le thème de la création d'emplois «jobs, jobs, jobs» et se sont plutôt concentrer sur la lutte au déficit. Ils viennent de réduire l'assurance-chômage de 40%, ce qui ne contribuera pas à soutenir la demande. L'élite économique, les banques et le patronat peuvent se payer des économistes d'obédience néolibérale dont le point de vue finit par prédominer. On veut sortir l'État de l'interventionnisme social, dérèglementer, obtenir la

Il faut remonter depuis le début des années 30 pour retrouver des taux d'intérêts de base aussi élevés que ceux enregistrés depuis les années 80.

3. Paquette, Pierre, Seccareccia, Mario, *Les pièges de l'austérité*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1993.

réduction des impôts des sociétés, etc. Certains pays réussissent bien dans la situation de mondialisation des échanges; il ne faut donc pas blâmer uniquement cette mondialisation mais bien l'absence de politiques de relance qui commenceraient par l'abandon de l'actuelle politique monétaire. Rappelons que la politique monétaire est de juridiction fédérale.

92,9% de la dette fédérale provient des effets des intérêts composés qui se sont accumulés.

Pensons qu'une grande partie du budget de l'État passe en intérêts. Selon Dominion Bond Rating, 92,9% de la dette fédérale provient des effets des intérêts composés qui se sont accumulés. De 1989 à 1994 les banques ont augmenté de 3,5 milliards à 35,6 milliards leur portefeuille d'obligations du fédéral; elles ont empoché les intérêts sans courir de risque. On dira qu'elles ont alors moins d'argent à prêter... Non; en 1991, le fédéral a voté en sourdine un amendement qui a permis aux banques de réduire leurs réserves à la Banque du Canada destinées à protéger les déposants. Elles ont donc plus d'argent à prêter. C'est comme si les banques étaient payées pour détenir la dette nationale dans leur coffre sans sortir de leur argent. *Il s'agissait en fait d'un programme d'aide sociale annuel de 3 milliards $ pour secourir les banques...*[4]

Une nouvelle forme de communisme?

Plusieurs observateurs nous disent que les profits des banques vont grossir les fonds de retraites des canadiens car des paquets d'actions des banques seraient détenues par des régimes de retraite privés ou la Caisse de dépôt et placement. Si tel est le cas, cela signifie que les affaires bancaires se nourissent d'argent subventionné qui a bénéficié de larges déductions d'impôts de l'ordre de 50% via les fonds de pension et les REER avant de

4. Krehm, William, «Pourquoi les banques se classent au premier rang des sociétés parasites», *Le Regard*, Centre canadien de politiques alternatives, nov. 1995.

rejoindre le capital-actions des banques. Mais on oublie de dire que 1 canadien sur 4 seulement peut contribuer à un régime privé de retraite et peut espérer faire partie de la classe rentière bien nantie.

1 canadien sur 4 seulement peut contribuer à un régime privé de retraite.

Une étude de Statistique Canada démontre que les collectivités où l'on cotise le plus aux régimes de retraite sont Rockcliffe Park, une banlieue cossue d'Ottawa, Hampstead, Westmount, Ville Mont-Royal, Beaconsfield, Montréal-Ouest et Baie-d'Urfée : a-t-on besoin de rappeler que ces collectivités ne représentent pas la moyenne de la population? Un système d'exploitation deviendrait moral parce qu'il distribue une partie de ses profits à une minorité qui peuvent se payer un régime de retraite privé? Rien n'est dit sur l'optimalité de cette distribution; on affirme simplement qu'en donnant plus d'avoine au cheval, il en tombera plus par terre pour les moineaux. L'opulence concentrée, l'argent mal distribué peut-il élever la demande et créer de l'emploi optimalement? Si nous sommes tous indirectement actionnaires des banques au point que cela serait presque du communisme, si les banques ne font que nous rendre d'une main ce qu'elles nous prennent de l'autre, si elles n'ont qu'un rôle de redistribution alors il n'y aurait sûrement pas d'objection à leur nationalisation...

L'Ordre du Temple Bancaire : 5,2 milliards$ de profit en 1995

Les médias, en zélateurs de ce nouveau culte de «L'Ordre du Temple Bancaire», nous disent que les profits des banques sont bénéfiques pour nous tous. Les 6 grandes banques à chartes canadiennes ont réalisé ensemble en 1995 des profits records de 5,2 milliards$ contre 4,28 milliards$ l'année précédente, une augmentation d'un milliard qui suit l'augmentation de 1,5 milliard de l'année antérieure. Une croissance de 101% pour la Scotia. Voici donc le résultat de cette «vertu» du profit

qu'elles pratiquent si pieusement... (Est-il nécessaire de préciser que les chiffres qui suivent sont en millions de dollars?)

	Royale	CIBC	B Mtl	TDom.	N.Scotia	B Ntl
Profits nets 1995	1 262	1 020	986	794	876	245
Profits nets 1994	1 169	890	825	683	482	217

Surveillons bien les chiffres de 1996, la grenouille continue de se gonfler.

Surveillons bien les chiffres de 1996, la grenouille continue de se gonfler; la Banque de Montréal vient d'annoncer en février 1996 une hausse de profits de 29,5% pour le plus récent trimestre; la Banque Scotia annonce une hausse de profit de 18,5% pour son dernier trimestre.

Il y a 58,5 millions de cartes de crédit en circulation au Canada soit 2,6 cartes par canadien adulte pour des transactions dépassant 61 milliards$. Les banques chargaient jusqu'à 18,9% (le 16 janvier 1996) sur les cartes de crédit et cédaient moins de 4% en moyenne sur toutes les formes de dépôts (1/5 de 1% sur les comptes d'épargne à la Banque Nationale). Les banques qui s'engraissent de l'endettement des familles n'en cèdent au chapitre de l'usure qu'à Eaton, Simpson, La Baie et cie qui chargeaient le taux «shylockéen» de 28,8% (cinq fois plus que le taux de la Banque du Canada) et qu'aux sociétés pétrolières qui chargeaient du 24%. On accordait à cette date 5,75% pour un dépôt de cinq ans dans un REER, on chargeait 7,95% pour un prêt hypothécaire de même durée. En moyenne, en 1995, les banques ont chargé 9,4% pour les hypothèques alors que l'inflation a été de 2,4%, ce qui leur laisse un incroyable 7% de gain réel sur des masses considérables d'argent prêté et garanti par de l'immobilier. D'autre part, les banques remplacent leur personnel par des ordinateurs sans évidemment baisser leurs frais de service pour partager le gain d'efficacité. Elles préparent la disparition de 35 000 emplois en guise de contribution sociale. Elles prospèrent de notre manque de solidarité.

Le plafonnement des salaires? Pas chez les les banquiers

Disons d'abord que c'est le gouvernement NPD de l'Ontario qui a rendu obligatoire la divulgation des chiffres de rémunération des dirigeants des banques, sinon le public ne les aurait jamais connus. Ce ne sont pas les députés libéraux, toujours en symbiose avec la grande bourgeoisie d'affaires, qui auraient mis fin à cette dissimulation. Rappelons aussi que les travailleurs canadiens ont obtenu 2% d'augmentation de salaire en moyenne en 1994 et 1,2% en 1995. Pendant que certains députés convient les pauvres à se fricotter des macaronis et des boîtes de thon, les hauts gradés des banques se repaissent de mets plus délicats. Voyons comment l'exemple de la résignation vient de haut chez nos ingénieux banquiers.

À la Toronto Dominion, la profusion envers les hauts gradés a permis un salaire de 2,63 millions$ à Richard Thompson en 1994 une augmentation de 114%, non suffisante toutefois, car son salaire a été porté à 3,15 millions$ en 1995. Crime de lèse-majesté, une petite hausse de seulement 20% en 1995. À la Banque de Montréal alias «First Canadian Bank» depuis qu'elle ne veut plus être associée au Québec et le «spectre» du référendum, la haute direction s'est aussi accordé des largesses au chapitre des «émoluments» : 2,5 millions$ au très britannique Matthew Barrett en 1995; rappelez-vous, c'est celui qui jouait les bonhommes sept heures, les cavaliers de l'apocalypse le 15 janvier 96 en affirmant le plus sérieusement du monde que la souveraineté du Québec coûterait 200 milliards$ au Canada : il annonçait un énième coup de la Brink's en menaçant de déménager le siège social si les Québécois osaient se donner un pays. L'argent du peuple, une fois concentré dans les banques devient fuyant et arrogant au point de se retourner contre lui. Ces gros bonnets du néolibéralisme ne recherchent que leur intérêt personnel; c'est pour

Ces gros bonnets du néolibéralisme ne recherchent que leur intérêt personnel; c'est pour leur argent qu'ils tremblent, pas le nôtre.

leur argent qu'ils tremblent, pas le nôtre. Rappelons que la Banque de Montréal a coupé 2 000 postes en 1995. C'est plutôt le chômage qui coûte 100 milliards$ par année à l'économie canadienne. Toujours à la Banque de Montréal d'autres cartomanciens de la finance se dépêchent d'empocher avant la fin du monde appréhendée : 1,33 millions à F.A. Comper, 950 000$ à J.S. Ghislom, 1,24 millions à A.G. Mc Nally et un petit «beefteck» à B.F. Steck, seulement 2,53 millions en 1995.

P. Godsoe de la Nova Scotia recevait quant à lui une augmentation de 132% en 1994 pour atteindre une rémunération de 1,67 million. En 1995, il est gratifié d'un montant 1,97 million; on raconte que cette augmentation de 18% lui a valu le surnom de parent pauvre de Bay Street. J. E. Cleghorn, numéro un de la Royale, collecte 2,28 millions et continue de congédier. À la CIBC, Al Flood émerge des *floods* de la récession entretenue par les hauts taux d'intérêt avec une libéralité de 1,88 millions contre 1,63 millions seulement en 1994.

Ceux-là n'ont pas à s'inquiéter de la conversion fédérale de l'assurance-chômage en assurance-emploi accompagnée d'un resserrement des conditions d'admissibilité; ce n'est pas à eux que M. Chrétien serrera la gorge pendant une manifestation. En fait, toutes les interventions publiques des banquiers sont systématiquement faites en vue de l'État minimal, l'abolition des programmes sociaux et le statu quo politique. Les banques, bien qu'étant les plus grandes assistées sociales du pays, refusent de changer les chèques d'assurance sociale de nos concitoyens, elles ont peur de perdre; elles refusent même d'ouvrir des comptes à des bénéficiaires de l'aide sociale. La Banque Royale vient de tirer sa révérence à Pointe St-Charles en fermant sa succursale. L'ACEF centre a démontré que la moitié des plaintes portées contre les institutions financières ne trouvent pas de satisfaction.

Ceux-là n'ont pas à s'inquiéter de l'assurance-chômage

Le maire Bourque qui asticote les cols bleus vient de donner 52 000$ à la Banque de Montréal pour qu'elle confère plus d'opulence à la façade d'une succursale rue Ste-Catherine ouest. Pour remercier le peuple de Montréal, la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion, en bons citoyens corporatifs, refusent d'acquitter leurs taxes de «bienvenue» de 1993 sur plusieurs immeubles dont ceux de la rue Peel et de la Place Mount-Royal. La Banque de Montréal demandera sans doute une subvention pour changer son nom en «First Canadian Bank» conformément à la menace faite par son président pendant le référendum.

Pour conclure disons que les hauts gradés des banques n'attendront pas leur chèque de pension de vieillesse pour courir à l'épicerie. Ils se retirent avec des allocations de retraite «à vie» faramineuses. Ainsi Taylor de la Royale recevra vraisemblablement environ 900 000$ par année, Barrett et Comper de la Banque de Montréal sont éligibles selon les calculs actuels à respectivement 1 116 500$ et 726 600$ annuellement. La communauté anglophone qui demandait à Lucien Bouchard de renoncer à une petite rente annuelle de 30 000$ bien gagnée suite à son passage à Ottawa n'a pas demandé aux banquiers anglophones de renoncer à leurs chèques de retraite exorbitants. Le clergé non plus, lui qui s'est dit scandalisé qu'un pareil «privilège» puisse exister au milieu de pauvreté générale. On n'a pas enregistré une grosse réaction de leur part aux profits des banques. Évidemment, dans la société de l'argent-roi, la classe argentière du secteur privé mérite mieux que la classe politique. Les banquiers n'ont pas à donner l'exemple, puisque la doctrine libérale affirme que dans le privé l'intérêt général se réalise automatiquement en poursuivant l'intérêt particulier.□

Les hauts gradés des banques n'attendront pas leur chèque de pension de vieillesse pour courir à l'épicerie.

Sommes-nous opprimés?

François-Albert Angers

Au cours de l'émission Bouillon de Culture de Bernard Pivot sur le Québec, Joan Fraser de la *Gazette*, avec la candeur typique de l'Anglo-Saxon, demandait à brûle-pourpoint à Pierre Falardeau : «Mais moi, en quoi est-ce que je vous opprime?» Après juste un petit moment pour ramasser ses idées, Falardeau lui rappela que nous sommes un peuple conquis, toujours assujetti aux volontés d'une majorité qui ne nous laisse la latitude de faire librement que ce qui lui convient *à elle*.

Un fait vécu de ma carrière illustre magnifiquement comment les choses se passent. En 1943, j'écrivais, dans *L'Actualité Économique*, un article sur la réforme nécessaire de l'impôt sur le revenu pour le rendre équitable envers la famille. Le thème développé était le suivant :

L'impôt sur le revenu au Canada est construit de telle façon qu'il pèse d'autant plus lourd sur la famille que celle-ci est plus nombreuse, le contribuable célibataire étant celui qui est appelé à la plus faible contribution relative. Comment cela se pouvait-il, vu qu'il était prévu des exemptions spéciales pour l'épouse et les enfants, dont l'objectif paraissait être de faire en sorte que ne soient taxables que des revenus équivalents en pouvoir d'achat selon le statut familial?

Il y avait à poser d'abord la question : les exemptions sont-elles suffisantes pour produire

vraiment ce résultat? Mais là n'était pas l'essentiel de mon propos. Mon propos était que cette disposition ne concernait que la partie du revenu non taxable, sans rien faire d'autre quant au revenu taxable. À partir du moment où était ainsi établi le revenu imposable, les mêmes taux d'impôt affectaient également les mêmes tranches de revenu taxable sans aucune considération pour les charges familiales. Quand un contribuable payait 170$ sur son premier 1 000$ taxable et restait avec 830$ de revenu disponible, il est clair que le niveau de vie d'une famille avec des enfants était plus affecté que celui du célibataire. Et ainsi de suite! Mon article, aussi technique qu'argumentatif, formulait des propositions précises et calculées pour remédier à cet inconvénient.

À cette époque, j'étais très actif dans la Chambre de Commerce du District de Montréal, et dans le mouvement provincial des chambres de commerce en général. J'y étais le conseiller-expert pour tous les comités constitués pour étudier les questions économiques et aussi les questions nationales, dont les relations fédérales-provinciales. La Chambre de Montréal s'intéressa donc à la question et forma un comité pour en faire l'étude. Elle décida finalement d'organiser une délégation à Ottawa (il n'y avait pas de toute façon d'impôt sur le revenu à Québec à ce moment-là pour réclamer la réforme proposée.

Les chambres de commerce ne sont pas des organismes révolutionnaires, qui procèdent par manifestations populaires à l'assaut des parlements. La délégation avait été diplomatiquement préparée. Un mémoire avait été rédigé et envoyé au Premier ministre pour qu'il ne subisse aucun effet de surprise. La délégation se composait d'au moins une dizaine de personne que le secrétaire général, Gilbert Latour, un as dans ce genre de relations publiques, avait soigneusement choisies, avec son conseil d'administration, pour atteindre le plus haut degré possible d'efficacité.

Le premier ministre du Canada d'alors était un Canadien-Français, quand même métissé d'anglais (incluant écossais et irlandais), comme il arrive souvent dans le choix que font les électeurs anglo-canadiens quand ils reconnaissent un Canadien-Français digne de les représenter. Ce premier ministre, c'était Louis-Stephen Saint-Laurent, un homme qui avait la qualité d'un assez rude franc-parler.

Nous voilà donc rendus à Ottawa et installés en rond autour du bureau du Premier ministre. Celui-ci écoute avec une attention au moins apparente nos représentations. Chacun y va de son argument propre, surtout s'il a quelque raison, par sa présence personnelle, d'impressionner le Premier : un bon libéral notoire, par exemple ! En ce qui me concerne, je parle peu, pour répondre à certains aspects techniques plus spécialisés, car je suis plutôt considéré comme susceptible d'agacer les politiciens par mon style direct. En l'occurrence, les remarques occasionnelles du Premier se font plutôt sympathiques, car il ne tient surtout pas à paraître antagonique à un plaidoyer en faveur de la famille.

L'échange de vues dura bien une bonne heure. Puis quand le fuseau du plaidoyer parut bien dévidé, le Premier sonna pour faire venir son ministre du Revenu, un Anglo-Canadien, qui avait été lui aussi saisi du Mémoire et qui avait la responsabilité première de la décision. Un échange de propos entre eux deux eut alors lieu à voix basse. Il repartit et le Premier donna sa sentence qui me reste à l'oreille comme si c'était d'hier : «ON ME DIT QUE CE N'EST PAS POSSIBLE, CAR CETTE MESURE N'INTÉRESSERAIT QUE LES CANADIENS-FRANÇAIS !»

Je n'invente rien ! Je n'interprète rien ! Je garantis l'authenticité intégrale du propos, qui m'a tellement frappé qu'il m'a paru d'une franchise

renversante. Sans doute le Premier avait-il outrepassé-là les limites de son franc-parler habituel, n'ayant pas eu le temps de se ressaisir entre ce qui venait de lui être dit à l'oreille et l'immédiateté de sa déclaration. Venait de nous être révélé le cas que l'on fait, au Canada fédéré, des points de vue des Canadiens-Français, et par ricochet du Québec et des Québécois quand ce sont des Canadiens-Français qui parlent en son nom, même sous l'apparence de liberté que sont censés constituer «les pouvoirs exclusifs» conférés à chaque province par l'article 92 de l'A.A.N.B. Le point de vue canadien-français est reçu dans la mesure où il est compatible avec les intérêts des Anglo-Canadiens : encourager la famille, fût-ce par des mesures d'équité, ne correspondait pas à ces intérêts au temps où il y avait encore une famille canadienne-française typique.

Jusqu'où cela va-t-il? Cela est allé jusqu'à la subversion de la Constitution du Canada. Au principe de chaque province «aussi souveraine dans son domaine» (les exclusivités de l'article 92) que le Parlement de Westminster lui-même», selon une décision célèbre (mais très oubliée même par nos propres juristes) du Conseil privé, à ce principe, on a progressivement substitué, dans les pratiques constitutionnelles canadiennes, pour bloquer les initiatives québécoises, le principe des «provinces égales».

Notons bien que ce principe en lui-même pourrait être pleinement compatible avec une constitution fédérale s'il signifiait, selon le texte constitutionnel et les décisions du Conseil privé, *toutes égales dans leur liberté d'action et leur souveraineté*. Mais sous l'égide d'un pouvoir central volontairement destructeur du fédéralisme canadien, afin d'assujettir finalement le peuple canadien-français, le Canada anglais est d'accord pour entendre par là, au-delà des empiétements fédéraux, que le Québec ne peut faire, finalement,

que ce que les autres provinces acceptent comme valable selon leurs points de vue. Et nous ne sommes pas un peuple opprimé? N'y a-t-il que la violence physique qui opprime? □

Le Québec à la Belle époque 1896-1914

Au cours de cette période exceptionnelle qui chevauche le tournant du siècle, le Québec entre dans la modernité. Un vent de changement boulverse l'industrie, les mœurs, la politique et même la place des francophones dans les affaires du pays.

Découvrez cette période d'effervescence en vous procurant l'édition automnale de *Cap-aux-Diamants* ou en vous abonnant avant le 1er octobre 1996.

JE M'ABONNE (taxes incluses)

Pour 1 an ❑ (4Nos 30$), pour 2 ans ❑ (8Nos 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

Pour vous abonner:

Par téléphone: (418) 656-5040

Par télécopieur: (418) 656-7282

Par la poste: C.P. 26
succ. Haute-Ville
Québec QC
G1R 4M8

Donner suite à l'histoire

Louis O'Neill

Le 30 octobre 1995, le Québec a vécu un grand moment de son histoire. Ce jour-là, plus de 49,4% des citoyens habilités à voter ont appuyé le projet de souveraineté politique proposé par le Parti Québécois. Ce nombre inclut 60% des électeurs francophones ainsi que la majorité des jeunes, des citoyens actifs et de ceux et celles qui représentent les forces vives dans les milieux populaires.

«Le 30 octobre, déclarait Jacques Parizeau, nous sommes arrivés presqu'au sommet. Pendant quelques heures, nous avons même pu apercevoir, de l'autre côté, le pays qui nous attend, et ces quelques heures nous ont remplis d'une fierté, d'une joie, d'une dignité qui fait maintenant partie de nous, qui nous motive et nous appelle» (Conseil national du PQ, 9 décembre 1995).

Fierté, joie, dignité : Jacques Parizeau en avait été le témoin enthousiaste lors de l'extraordinaire rassemblement tenu au Petit Colisée de Québec et au moment de sa venue à l'Université Laval, quelques jours avant le référendum. Un constat s'imposait : les pionniers, les anciens pouvaient passer le flambeau, car les nouvelles générations prenaient en main la cause de l'avenir du Québec.

Là-bas, ils ont compris

Les adversaires du Québec ont compris la signification du vaste courant enclenché depuis

plusieurs décennies et qui, le 30 octobre 1995, obtenait l'appui de la quasi majorité des citoyens. Passé le premier choc, ils ont depuis lors multiplié les initiatives visant à contrecarrer la suite de l'histoire. Leur démarche est double : d'une part, créer l'impression qu'on serait en train (une fois de plus !) de réformer le système en place, d'autre part, enfermer le Québec dans un carcan économique, juridique et politique dont il ne pourrait plus se libérer et ainsi rendre vaine toute tentative d'émancipation. D'où la variété des mesures qui se complètent les unes les autres : plan A et plan B, appel aux tribunaux pour invalider la loi référendaire, proposition de transfert de compétences sans compensation financière tout en consolidant la centralisation des pouvoirs, tentative d'inventer une identité canadienne, chantage économique, menaces proférées contre l'intégrité territoriale du Québec, soutien financier à des groupuscules qui combattent la langue française et le projet de souveraineté, etc.

À juger par les sondages, la double stratégie ne semble pas connaître beaucoup de succès. Mais on aurait tort de prendre l'opération à la légère. L'hostilité et la hargne ressenties contre le peuple québécois sont capables d'inspirer un plan C moins inoffensif que les plans A et B. Ce qui n'a pas de quoi surprendre, ne serait-ce que parce que l'appareil fédéral en place garantit à des entreprises et à des groupes privilégiés, aussi bien francophones qu'anglophones, une kyrielle d'avantages économiques et sociaux, d'emplois et de sinécures dont les bénéficiaires ne se départiront pas sans avoir offert une farouche résistance.

Ces gens ont compris la signification de la journée historique du dernier référendum et ils se comportent en conséquence.

La suite qu'on attendait

En contrepartie, on peut se demander si un certain nombre de partisans et de porte-parole du OUI ont vraiment pris conscience de la signification profonde de cet événement. Ont-ils compris que depuis ce jour le jeu politique ne peut continuer de se dérouler comme avant?

Pour Jacques Parizeau, le message était sans équivoque. «Le 30 octobre, disait-il, nos avons posé nos paquets, à l'endroit exact où notre élan nous a conduits. Il faut mettre tout en œuvre pour ne pas reculer d'un pas et pour se préparer bientôt à franchir la distance qui reste» (Conseil national du PQ, 9 décembre 1995).

À partir de tels propos, on pouvait s'attendre à une suite de l'histoire différente de celle qui s'est déroulée depuis le référendum.

Ne pas reculer d'un pas, disait l'ancien leader péquiste. Plusieurs raisons légitiment ce comportement : le réalisme politique, la caducité du régime fédéral actuel, les exigences d'un développement authentique, la paix sociale, la participation à la vie internationale.

Réalisme politique

Quand la chance se présente toute proche de devenir maître chez soi, on ne la laisse pas s'envoler. Quand un OUI majoritaire est à portée de main, on cherche à franchir le plus tôt possible la distance qui reste à parcourir. C'est faire preuve de réalisme que de ne pas rater un rendez-vous qui se présente à proximité. Des peuples ont su profiter de conjonctures beaucoup moins favorables pour poser le geste émancipateur : Slovènes, Croates, Slovaques, Lituaniens, Estoniens, Lettons, Ukrainiens. Conscients de la valeur de l'enjeu, ils n'ont pas laissé passer la chance que leur offrait l'histoire.

Faillite du fédéralisme

Les peuples plus haut mentionnés vivaient tous dans un cadre fédéraliste qui s'apparentait à un carcan. Le fédéralisme d'ici fait aussi partie des structures obsolètes qui embarrassent et nuisent au développement. Le simple fait de l'incapacité de reconnaître le Québec comme société distincte est révélateur. Marquée par ses origines impériales et coloniales, l'entité politique canadienne est incapable d'accorder au Québec la place qui lui revient. Le maximum possible est une cohabitation boiteuse qui nuit autant au développement de la société canadienne qu'à celui du Québec. D'où cette instabilité politique que déplore le premier ministre du Canada, mais dont il méconnaît les causes; une instabilité qui engendre des coûts sociaux et économiques élevés et qui explique en partie le recul de l'entité canadienne dont fait état un rapport récent des Nations Unies.

Exigences d'un développement authentique

Si la faillite du fédéralisme explique la conversion de certains à la cause souverainiste, d'autres s'appuient sur des arguments plus fondamentaux. À leurs yeux, l'indépendance politique est un outil indispensable – quoique non suffisant – pour un authentique développement. Ils s'éclairent de l'expérience historique qui enseigne que seuls les peuples maîtres chez eux et disposant d'outils culturels, politiques et économiques opérationnels sont capables d'auto-développement et aptes à se donner une qualité de vie à laquelle peuvent difficilement aspirer les peuples dominés ou satellisés, trop souvent condamnés à une croissance boiteuse et à un sous-développement déguisé.

Cette manière de voir conçoit la souveraineté politique comme étant la normalité pour un peuple libre, le moyen idoine permettant de prendre en main ses propres affaires et un instrument essentiel de développement culturel, social et économique.

On parle bien ici de culture, non d'ethnicité. La culture qui intègre, humanise, crée, valorise. Celle qui donne au Québec son profil caractéristique et réunit dans un même bassin linguistique les Tremblay, Côté, Johnson, Ryan, Blackburn, Sioui, Gros-Louis, Martucci, Gréco, Foglia, Panasuk, Tram Tam Tinh, etc.

Paix sociale

Difficile pour deux nations de cohabiter sur un même territoire, disait Lord Durham. Une identité nationale affirmée et reconnue, une assise linguistique solidement établie, des rapports harmonieux avec des minorités dont les droits sont respectés : voilà des ingrédients propres à assurer la paix sociale et à mettre fin à des tensions qui, à la longue, pourraient dégénérer en violence.

Participation à la vie internationale

La souveraineté permet à un peuple d'être reconnu à l'égal des autres au sein de la communauté mondiale et de participer à la vie internationale. Dans le cas du Québec, elle mettra fin à l'encombrante tutelle canadienne, omniprésente à l'échelle internationale et particulièrement tangible et agaçante lors d'événements tels que les Jeux olympiques.

Quand on perçoit la réalité politique de cette façon, on ne met pas en opposition la tâche de bien gouverner et la réalisation de la souveraineté. Faciliter et accélérer le processus d'accession à la souveraineté fait partie des responsabilités d'un bon gouvernement, du moins quand celui-ci s'est fait élire précisément pour réaliser un tel objectif. Une option indépendantiste structurée interrelie le dynamisme culturel, la maîtrise des outils politiques, la croissance économique, l'auto-développement et la coopération internationale.

Selon une telle manière de voir et compte tenu du résultat référendaire, on aurait donc dû assister, à partir du 30 octobre, à un cheminement historique où auraient prédominé les éléments suivants :

1) l'affirmation sans équivoque de la volonté de réaliser l'indépendance politique dans des délais raisonnables;
2) l'élaboration d'une stratégie visant à créer les conditions propices à la tenue, dans un avenir prochain, d'un référendum gagnant;
3) la consolidation et l'élargissement du vote francophone, déjà majoritairement acquis au OUI;
4) la mise à jour et l'explicitation du projet social inscrit dans le programme officiel du Parti Québécois.

Le dernier point complète les trois précédents. Car a toujours fait partie du projet péquiste l'utopie – dans le sens dynamique du mot – d'un modèle de société où sont liés indissociablement le culturel, l'économique et le social; un modèle où le travail passe avant le capital, les personnes avant l'argent et où le plancher de ressources garanti à tous vient amortir le choc des inégalités sociales.

L'histoire vécue

Le Parti Québécois, sous sa nouvelle direction, semble toujours maintenir le cap sur la souveraineté. Le discours officiel est fidèle au programme du parti. Mais la manière de déterminer les priorités et le style de gouvernement laissent perplexe; un écart croissant semble en voie de se creuser entre le discours et les pratiques, entre l'action gouvernementale et le programme du parti.

On a l'impression que pour certains le référendum a été une sorte d'entracte, une distraction politique et qu'il faut désormais revenir aux «vrais problèmes», comme diraient Jean Chrétien ou Daniel Johnson.

Lors d'une tournée américaine, le premier ministre du Québec annonce qu'il n'est pas question de tenir un référendum avant trois ans. Pourquoi trois ans? Parce que le gouvernement aurait besoin de ce délai, paraît-il, pour réaliser le nouvel objectif prioritaire qu'il s'est donné : réduire le déficit. Mais si le déficit est en partie lié à un dysfonctionnement structurel qui fait du Québec une collectivité perdante et que seule la maîtrise des outils politiques et économiques peut changer cet état de choses, comment peut-on opposer le projet d'indépendance et la solution qu'on veut apporter aux problèmes financiers du gouvernement?

Et qui a décrété qu'il fallait effacer le déficit dans un aussi bref délai : les banquiers et les maisons de courtage? Qui a intérêt à faire croire que la souveraineté et l'économie ne peuvent pas faire bon ménage?

Autre question : pourquoi réserver aux Américains l'annonce que le projet de souveraineté politique est mis en veilleuse? L'avenir du Québec concerne-t-il d'abord les Américains ou d'abord les gens d'ici? A-t-on besoin de la permission des Américains pour se donner un pays? Eux, quand ils ont opté pour l'indépendance, ont-ils demandé la permission à Londres?

Ne pas oublier : la décision de devenir maître chez soi appartient aux gens d'ici, et d'abord à ceux et celles qui, par leur passé, leur culture, leurs affinités sont les plus enclins à se reconnaître comme faisant partie d'un peuple distinct, d'une nation spécifique. C'est à ces gens que le projet s'adresse en premier lieu, sans exclure des minorités intéressées à participer à l'édification d'une société francophone nord-américaine. En tout état de cause, c'est une affaire québécoise.

Au cœur du projet, la question linguistique. Or, voici qu'on nous propose d'y aller mollo, à pas

feutrés, dans ce domaine. On demande aux Québécois de s'accommoder de la Loi 86, dont on avait promis l'abolition lors de la dernière campagne électorale. De vieux débats refont surface. Nous voici revenus vingt ans en arrière, au moment de l'adoption de la Loi 101. Des porte-parole péquistes utilisent un langage qui rappelle celui des fédéralistes bon-entendistes. Ca sent le relâchement, le manque de conviction, la tentation du compromis, la compromission. À tort ou à raison, les adversaires d'un Québec français ont cru déceler un virage qui les favorise; ils sont devenus plus agressifs, plus revendicateurs que jamais. Ils profitent de la brèche ouverte par le gouvernement lui-même, eux qui rêvent toujours d'un Québec bilingue, de cette société de style rhodésien dont nous sommes en train de nous libérer. L'attitude molle du gouvernement péquiste donne de faux espoirs à ceux qui rêvent d'un retour au passé.

En quête d'une illusoire unanimité, on a poussé loin la gentillesse, on a multiplié les tentatives de conciliation, comme si une minorité héritière d'un passé impérial et nostalgique de la Conquête allait soudainement s'enthousiasmer pour le projet indépendantiste. Le résultat obtenu est déplorable : la lutte contre la suprématie du français, les propos agressifs, les menaces de partition.

À ne pas oublier, une fois encore : la réussite politique et démocratique du projet d'indépendance dépend avant tout de la majorité francophone. C'est elle qui va permettre de franchir la barrière du 50%. Pour atteindre cette majorité, un travail considérable et prioritaire s'impose dans toutes régions, y compris celles du Saguenay et du Lac Saint-Jean. Sans oublier la région de Québec, où le vote en faveur du OUI a été inférieur à celui obtenu chez les francophones de l'Île de Montréal. Quand le vote francophone deviendra largement majoritaire, les minorités dissidentes n'auront qu'à se rallier, comme c'est la règle dans les pays démocratiques.

Et les politiciens et financiers américains n'auront qu'à prendre acte du changement.

On nous dit : il faut aussi rejoindre la minorité anglophone, car son apport est indispensable au développement du Québec. Un apport utile, oui, indispensable, non. L'argument de l'apport indispensable trahit un vestige du complexe du colonisé. Si ceux qui rêvent de souveraineté se sentent incapables d'assurer le développement de leur propre pays, ils ne méritent pas l'indépendance. On dénombre, dans le pays d'ici, des milliers d'hommes d'affaires, d'industriels, de spécialistes de toutes catégories, d'universitaires, de gens de lettres, d'artistes, d'hommes et de femmes hautement scolarisés et pourvus de savoir technique, d'enseignants et d'éducateurs, de producteurs agricoles, de travailleurs et travailleuses qui ont le cœur à l'ouvrage. Immense potentiel auquel s'ajoute celui que nous apportent de nouveaux arrivants avec leur culture, leurs rêves, leur volonté de construire. Immense capital culturel, humain et économique prometteur de succès. Plus que jamais, le Québec sait faire. Cette capacité lui donne le droit et le devoir de se prendre en main et de ne plus dépendre des autres.

Autre attitude qui étonne chez des porte-parole péquistes : ils recommencent les querelles constitutionnelles à la manière d'autrefois, comme s'ils croyaient encore au renouvellement du fédéralisme. Question de stratégie circonstancielle, nous dit-on. Mais la manœuvre n'est pas sans danger. On se croirait revenu à l'époque du beau risque. Et comme le pouvoir fédéral est de plus en plus agressif à l'égard du Québec, les amateurs du beau risque se retrouvent sur la défensive, gaspillent leurs énergies dans des escarmouches stériles. Ils sont réduits à sauver les meubles, comme jadis Honoré Mercier, Alexandre Taschereau, Maurice Duplessis et tant d'autres. Ils ne semblent pas comprendre que ce qui s'est passé le 30 octobre a

radicalement modifié la donne politique. Ils font bégayer l'histoire.

Le virage social

Encore plus que la mise en veilleuse feutrée du projet souverainiste, c'est le virage social du gouvernement péquiste qui sème l'inquiétude.

D'abord la lutte au déficit, ensuite la souveraineté : voilà qui décrit la nouvelle manière de gouverner, en attendant un lointain référendum. L'obsession du déficit trouve sa formulation dans deux règles d'action : 1) réduire ledit déficit, voir l'effacer le plus tôt possible sans se préoccuper des conséquences humaines et sociales des mesures utilisées; 2) ne déplaire ni aux maisons de courtage ni aux gestionnaires de capitaux.

L'obsession du déficit est telle qu'une mesure en soi fort louable comme celle de l'assurance-médicaments prend l'allure d'une vulgaire opération financière destinée à garnir le trésor public.

Sous-jacent à la nouvelle manière de gouverner, se profile le grand postulat issu de la «pensée unique» : le néo-libéralisme est l'unique solution d'avenir; il impose des règles auxquelles on doit se soumettre sans rechigner, même si cela devait mettre en péril les acquis sociaux hérités de la Révolution tranquille.

Tenir compte des pressions du pouvoir financier, cela se comprend jusqu'à un certain point. Mais ce qui étonne, c'est qu'on accueille sans réserve, sans un propos critique, le discours officiel de la pensée unique, qui est au cœur de l'idéologie économiste et dont la souveraineté pourrait nous débarrasser, si nous savons faire bon usage de celle-ci. Cette manière de voir se reconnaît aux traits suivants : subordination du politique à l'économique; démantèlement progressif de l'État; réduction

du filet de sécurité sociale; accroissement des inégalités sociales et de la pauvreté. Avec, comme résultante, un *déficit humain et social* entraînant dans son sillage un nouveau déficit économique encore plus lourd que celui qu'on prétendait vouloir effacer.

De plus en plus nombreux sont ceux – et parmi eux beaucoup d'économistes – qui contestent le bien-fondé de cette stratégie qui risque de nous ramener aux périodes les plus sombres du capitalisme sauvage. Mais le pouvoir en place ne semble pas prêter l'oreille à ces opinions dissidentes. Passager de la onzième heure sur le bateau de la pensée unique, le gouvernement péquiste s'entête à rester à bord, inconscient des écueils qui guettent le navire. Il est encouragé dans son choix par une opposition idéologiquement figée et par des faiseurs d'opinion au service de l'idéologie dominante. Dans une ambiance de conservatisme social en plein essor, il est facile de se faire accroire à soi-même qu'on est progressiste quand l'entourage est à ce point réactionnaire

Virage à droite. Il s'effectue à petits pas, en douceur, par retouches successives. Mais il n'est pas sans créer un malaise chez ceux et celles qui avaient pris pour acquis, à partir de la lecture du programme officiel du PQ, que cette formation politique entretenait des affinités avec l'approche social-démocrate.

Premier symptôme : la résignation face au chômage. Selon plusieurs économistes, seule la création d'emplois peut effacer déficit et réduire la dette d'un pays. L'exemple historique souvent invoqué est celui du Canada qui, dans les années d'après-guerre, a pratiquement effacé sa dette en un court laps de temps grâce à la hausse de l'emploi qui a relancé l'économie. Il en fut de même pour l'Allemagne et le Japon, deux pays que la guerre avait ruinés. Même en période de progrès

technologique, le travail demeure la première source de richesse et le mécanisme le plus efficace de redistribution de la richesse produite. Il est aussi, pour les personnes, une condition de réalisation de soi et de croissance humaine.

Il est vrai que les changements technologiques ont modifié considérablement les conditions de l'emploi. Mais il demeure qu'on doit, dans une perspective éthique, humaine et sociale, accorder au dossier de l'emploi une place cruciale et prioritaire. Cette préoccupation doit transparaître clairement dans les propos, les attitudes et les choix des décideurs politiques.

Dépossédé d'une partie de sa compétence dans le domaine de la main d'œuvre, le Québec peut difficilement mettre au point une politique efficace de création d'emplois. En contrepartie, rien ne l'oblige à faire preuve d'autant de zèle dans la suppression des emplois, en appliquant dans les secteurs public et para-public des mesures non moins brutales que celles en vigueur dans plusieurs grandes entreprises et dans des institutions financières.

Reçoivent la médaille du bon gestionnaire ceux qui suppriment des postes dans la fonction publique, l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux. À croire que les administrateurs précédents avaient multiplié les sinécures et gaspillé sans vergogne les fonds publics. Comme si cette abolition de postes n'avait aucun effet sur la qualité des services.

Il faut épargner, dit-on. Mais s'il s'agit de quincaillerie, on trouve des fonds. Des fonds pour multiplier les boites vocales ou pour acheter, à l'intention du milieu scolaire, des milliers d'ordinateurs dont la durée de vie utile risque de ne pas dépasser trois ou quatre ans. Sans compter que pour faire fonctionner adéquatement ces appareils il faut des enseignants, ceux-là mêmes qu'on envoie à la retraite ou au chômage.

Par mesure d'économie, la fonction publique ferme la porte aux diplômés et supprime les emplois d'été. Le chômage étudiant et celui des diplômés affectent les inscriptions dans les universités, et donc, en bout de piste, leur financement.

Une question que ne semblent pas se poser les créateurs du chômage, c'est celle des conséquences humaines et sociales de l'opération. D'un côté, des jeunes engagent des années de leur vie pour acquérir une formation professionnelle; de l'autre, le système bloque les issues et n'offre que des emplois précaires ou le chômage. Dans son fonctionnement actuel, le capitalisme néo-libéral favorise à la fois la croissance économique, l'exclusion sociale et la pauvreté. Dans ce contexte, le rôle de l'État consiste-t-il à aggraver l'impact négatif du système ou à neutraliser ses effets pervers? L'État remplit-il bien sa mission quand il laisse entendre aux jeunes qu'il n'y a pas de place pour eux dans les activités administratives, sociales, éducatives et culturelles?

Des centaines de nouveaux diplômés reportent à plus tard la décision de fonder un foyer. Ils ont interprété en fonction de leur vie personnelle le message dépourvu d'espérance lancé par le pouvoir économique et relayé par les décideurs politiques. Ils ont le sentiment de faire face à un horizon sans issue et se comportent en conséquence.

Un principe fondateur de la social-démocratie, dont l'histoire a souvent confirmé la validité, c'est que la croissance économique et le développement social peuvent aller de pair. C'est à la social-démocratie qu'on doit les Trente Glorieuses (1950-1980), la période la plus féconde de développement économique et social qu'ait connue l'Occident et qui a exercé un fort impact sur la Révolution tranquille. Les décideurs politiques québécois pourraient tirer de cette réussite une leçon pour leur propre gouverne.

Autre symptôme d'un virage à droite : le report de la loi sur l'équité salariale. On aurait pu comprendre un délai dans l'application de certains articles de la loi, mais qu'on renvoie à plus tard l'adoption de la loi elle-même a de quoi inquiéter.

S'il faut obtenir l'accord du Conseil du patronat avant d'adopter des lois à teneur sociale, on risque d'attendre fort longtemps. Comme le démontre Albert Hirschman, dans *Deux siècles de rhétorique réactionnaire* (Fayard, 1991), toutes les grandes mesures sociales ont fait l'objet d'une opposition souvent féroce de la part des intérêts en place. On parlait de chaos social, de désastre financier, d'atteinte à la libre entreprise, etc. Une fois la réforme faite, les opposants se ralliaient ou se résignaient. Il en sera de même pour l'équité salariale, tout comme pour le projet d'indépendance. Mais encore faut-il qu'au départ les décideurs politiques soient mus par une ferme volonté de changer les choses.

Voici qu'elle surgit tout à coup, cette volonté politique, mais c'est pour s'en prendre aux moins nantis, aux assistés sociaux, aux étudiants endettés, aux femmes monoparentales qui vont quérir un supplément de revenu en faisant des ménages. Comme si les plus pauvres étaient responsables du déficit. Dans le brouhaha d'une fin de session, on a doté le ministère du revenu de moyens inquisitoriaux jamais vus jusqu'ici. Encore un peu et on se mettra à pourchasser les camelots qui se lèvent tôt le matin pour distribuer le journal dans les maisons bourgeoises.

Il est vrai que chacun doit faire sa part et c'est avec raison qu'il y a lieu de rappeler à l'ordre les citoyens qui esquivent le devoir fiscal. Mais voici qu'on apprend avec étonnement que parmi ceux qui ne remplissent pas leurs obligations, certains ont pignon sur rue. Pas besoin, pour les débusquer, de scruter des fichiers qui renferment des renseignements personnels et de jouer au grand inquisiteur.

Dans une étude récente (voir *L'Action nationale*, avril 1996), les professeurs Bernard et Lauzon, de l'UQAM, ont publié une analyse intitulée *La désinvolture des gouvernements face à l'évitement de l'impôt*. On y apprend que ce sont des $milliards que les gouvernement d'Ottawa et du Québec négligent de percevoir auprès d'entreprises qui pratiquent diverses formes d'évitement fiscal, *par exemple le report d'impôt*. Ils rappellent aussi que tant le Parti libéral fédéral que le PQ se sont engagés à faire adopter le principe d'un impôt minimal sur les profits des entreprises. Pour sa part, le fiscaliste Yves Séguin (voir le magazine *Affaires Plus*, juin 1994) a dressé une longue liste d'abris fiscaux dont certains sont dépourvus de toute légitimité et font perdre des $milliards au trésor public. C'est su et connu, c'est même légalisé. Le ministre du revenu n'a pas besoin de pouvoirs inquisitoriaux pour aller recueillir ces milliards. Pas besoin de tels pouvoirs pour savoir, par exemple, si les banques qui déclarent à chaque trimestre des gains plantureux contribuent équitablement au trésor public. Le ministre dispose à portée de main d'une recette toute simple lui permettant d'effacer le déficit sans mettre en péril les acquis sociaux.

Autre exemple. Un assisté social qui aura abusé du système devra rembourser les allocations reçues en trop. En revanche, le ministère du revenu hésite à recouvrer d'importantes sommes d'argent que des commerçants ont encaissées illégalement, en omettant de transférer au trésor public la TPS et la TVQ qu'ils ont réclamées du consommateur. Donc, un cas évident de fraude.

On hésite, nous dit-on, car la perception des sommes dues pourrait acculer certaines entreprises à la faillite.

Étrange raisonnement! La sévérité pour les plus démunis, l'indulgence pour des plus nantis. On

dirait une nouvelle manière d'interpréter le passage de l'Évangile où il est dit : « À tout homme qui a l'on donnera; mais à qui n'a pas on enlèvera ce qu'il a ».

La nouvelle manière de gouverner est loin d'être bien nouvelle. Elle est de droite, mais en douceur. On est à cent coudées de la droite de monsieur Harris ou des Jeunes Libéraux du Québec, si jeunes d'âge avec un cerveau déjà si vieux. C'est une droite sophistiquée et qui met des gants; mais une droite quand même.

Un électorat coincé

La grande chance du gouvernement en place, c'est d'une part la faiblesse de l'opposition, d'autre part le mode de scrutin en vigueur.

Pour qui croit au projet indépendantiste et à la social-démocratie, ce serait sombrer dans le masochisme que de contribuer de quelque façon au retour au pouvoir du PLQ. Ce parti n'est que l'ombre de ce qu'il fut au début de la Révolution tranquille. C'est faire œuvre de salut public que de le tenir loin de la conduite des affaires de l'État.

Un mode de scrutin qui intégrerait des composantes de proportionnalité favoriserait l'émergence d'un deuxième parti souverainiste, moins marqué par la temporisation et plus fidèle à des objectifs sociaux et populaires. Tout comme il contribuerait sans doute à l'émergence d'un deuxième parti libéral moins bêtement fédéraliste et plus sensible aux aspirations québécoises.

En attendant, il reste aux militants péquistes qui appuient sans équivoque le projet de souveraineté et la vision social-démocrate qui imprègne le programme officiel de faire entendre leur voix du mieux qu'ils peuvent. Les assemblées et congrès de comté, les congrès régionaux et le congrès national leur en fournissent l'occasion.

L'organisation de colloques favoriserait aussi la tenue de débats publics sur l'avenir du Québec et sur le projet de société que nous aurons à concrétiser dans le contexte d'un Québec enfin maître de son destin. Pourraient se faire entendre, lors de ces rencontres, ceux et celles qui prennent au sérieux la cause de la souveraineté, mais qui, pour diverses raisons, préfèrent ne pas adhérer au Parti Québécois.

La démocratie se porte mieux si, au lieu de s'en remettre à quelques mandataires, les citoyens ordinaires exercent eux aussi le droit de parole. La pratique vaut également pour les militants à l'intérieur d'un parti.□

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25$ par année ou 42$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et adresses et votre chèque ou mandat-poste à :

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur :
(418) 872-6966

L'économie sociale et le sommet du 30 octobre

André Joyal*

Au printemps dernier, Lysianne Gagnon faisait une gorge chaude du fait que les intellectuels écrivent sur l'économie sociale au lieu d'écrire sur la souveraineté[1]. Effectivement, depuis le référendum, à l'instar d'une panoplie de collègues et autres «intellectuels» j'ai écrit sur ce sujet[2]. L'intérêt manifesté par le Premier ministre du Québec envers cette dimension non négligeable de l'économie n'est pas étranger à l'attention que certains y accordent actuellement. En effet, suite au sommet socio-économique de février dernier, Lucien Bouchard prit la décision de créer le Chantier de l'économie sociale. Cette initiative vise dans un premier temps à présenter, à l'occasion du sommet socio-économique du 30 octobre prochain, une évaluation de l'importance de l'économie sociale. Ensuite, le gouvernement souhaite obtenir des recommandations opportunes afin d'améliorer son efficacité et ses conditions de travail. C'est à Nancy Naetam, engagée dans Pointe-Saint-Charles, depuis le début des années 80, dans ce que l'on appelait à l'époque l'économie communautaire, que l'on a confié la responsabilité de ce chantier.

* Professeur d'économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

1. *La Presse*, 11 juin 1996.
2. Peut-on se priver de l'économie sociale ? *Le Devoir*, 15 avril 1996.

En fait, l'intérêt consenti à l'économie sociale de la part des autorités du Québec se rattache très étroitement aux suites données à la marche «Du pain et des roses» de l'été 95. Car il importe d'en tenir compte, l'économie sociale, c'est à 75% l'affaire des femmes. En conséquence, pour Nancy Naetam, les attentes du milieu concerné sont énormes[3]. Je chercherai donc dans les pages qui suivent à présenter dans ses traits principaux les caractéristiques de l'économie sociale, les craintes et les espoirs manifestés par ceux et celles qui s'y intéressent à un titre ou à un autre. J'essaierai de démontrer dans quelle mesure mes collègues Lévesque et Vaillancourt de l'UQAM ont raison de voir dans l'économie sociale une économie plurielle (sic)* susceptible d'ouvrir sur rien de moins qu'un autre modèle de développement[4]. Il faudra bien me comprendre, sur le plan idéologique, je suis tout à fait favorable à l'économie sociale, ne demandant pas mieux que son essor conduise à un monde plus égalitaire, plus solidaire, où les valeurs matérialistes occuperont une importance moindre qu'actuellement. Mais, j'ai toujours à l'esprit cette question que m'a adressée un prêtre ouvrier de Shawinigan, très impliqué dans le communautaire au moment où je débutais mes travaux sur cette «autre économie»[5] : «Peut-on concevoir la cœxistence de deux économies appuyées sur des valeurs différentes?» Une question qui demeure toujours, pour moi, sans réponse satisfaisante.

Peut-on concevoir la cœxistence de deux économies appuyées sur des valeurs différentes?

3. Pour oser vraiment, *Le Devoir*, 11 juin 1996.

* Expression importée directement de France qui évoque le contraire de singulier : i.e., une économie à plusieurs facettes faut-il croire puisque le Larousse est muet la dessus.

4. *Le Devoir*, 16 mai 1996.

5. Cf. Les québécois et la société de consommation, *L'Action nationale*, Vol LXXI, nº 2, octobre 1981.

L'ancien et le nouveau

Pour la Présidente du Chantier de l'économie sociale, les entreprises qui s'y rattachent se caractérisent par les points suivants :

- elles ont pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elles ont une autonomie de gestion et se distinguent des pouvoirs publics pour la production de biens et services;
- elles intègrent dans leurs statuts et leur façon de faire un processus de décision démocratique;
- elles défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de leurs surplus et revenus;
- elles fondent leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective plutôt que de la dépendance (...).

Avant d'être alternatives, les entités légales devaient être des entreprises.

Ce sont là autant de caractéristiques, sur la base de la très rare documentation existante, que mon collègue Harold Bhérer et moi avions retenues au début de nos travaux sur ce que l'on appelait à l'époque les entreprises alternatives[6]. Mais avant d'être alternatives, les entités légales concernées devaient être des *entreprises*, comme c'est le cas aujourd'hui avec les entreprises de l'économie sociale. C'est à dire que l'on doit être en présence d'une organisation juridique, à bilan distinct, soumise à une autorité directrice constituée en vue d'exercer dans un ou plusieurs lieux, une ou plusieurs activités de production de biens ou de services. Si, comme dans cette chanson à répondre

6. *L'entreprises alternative : mirages et réalité*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1987.

du temps des fêtes «Pour bouère il faut vendre», ici, pour exister (ou survivre), il faut également vendre. Il ne s'agit donc pas de fournir gratuitement des services, aussi précieux soient-ils, comme le font les maisons de jeunes ou d'hébergement pour femmes victimes de violence dont l'existence dépend totalement de l'apport de subventions.

Pour exister, il faut également vendre. Il ne s'agit donc pas de fournir gratuitement des services.

C'est ce que mes deux assistantes de recherche et moi avions expliqué à Nancy Naetam, en 1984, lorsqu'elle était venue nous rencontrer en compagnie d'un ex-prêtre ouvrier encore sous le choc d'un récent retour du Chili de Pinochet*. L'une et l'autre travaillaient à l'époque à la rédaction d'un document servant d'assise au Projet Économique de Pointe-Saint-Charles (PEP) qui allait donner lieu dans les mois suivants à la première CDEC (corporation de développement économique et communautaire) de Montréal. Ces pionniers montréalais de l'économie sociale prenaient leur appui – pour convaincre le gouvernement du Québec de leur accorder l'indispensable subvention de départ – sur des initiatives similaires mises de l'avant depuis la fin des années 60 dans les quartiers défavorisés des grandes villes américaines. Tout en trouvant pertinents les exemples utilisés, j'avais attiré leur attention sur la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs créée l'année précédente avec, cependant, une importante réserve. Cette dernière se rapportait à mon scepticisme quant à la capacité pour le secteur communautaire de créer de véritables entreprises libérées de la dépendance des programmes gouvernementaux. Si les preuves de réussites dans le domaine social comme la «Corpo» de Victoriaville en offrait l'exemple, n'étaient plus nécessaires, il en allait

* Paraît-il qu'ils m'avaient été référés par Diane Bellemare alors professeure à l'UQAM apparemment trop affairée à la rédaction d'un second volume sur le plein-emploi pour les recevoir. M^me^ Bellemare est présentement directrice de la Société québecoise de la main-d'œuvre.

autrement lorsqu'il s'agissait de «faire» de l'économique. En d'autres mots, réussir la conjugaison des finalités sociale et économique qui caractérisent toute entreprise dite alternative, solidaire ou d'économie sociale restait à démontrer. Les réserves exprimées il y a douze ans demeurent, à mon humble avis, toujours pertinentes aujourd'hui. Nous estimions à environ 400 le nombre d'entreprises alternatives québécoises en existence à l'époque, dont seulement un petit nombre pouvait se passer de subventions. Nous avions prévu qu'à la fin de ce siècle, elles ne seraient guère plus nombreuses et plus solides sur le plan économique. Rien ne me laisse croire que cette prévision n'était pas exacte malgré tout ce que l'on raconte depuis quelques mois sur l'économie sociale.

Les réserves exprimées il y a douze ans demeurent toujours pertinentes aujourd'hui.

Le début de années 80 fut marqué par l'influence d'auteurs à succès que furent, entre autres, les Schumacher, Illich et Ferguson. On parlait alors de «simplicité volontaire» en redécouvrant le journal de David Thurow qui, dans la simplicité de sa cabane de Walden Pound, attirait l'attention sur les charmes d'un monde non assujetti aux influences d'une société de consommation en devenir. «Vivre et travailler autrement», tout en évitant l'isolement des communes de la fin des années 60, devenait pour plusieurs le nouveau leitmotiv. Ceci étant, mise à part une petite minorité «d'alternatifs» ayant vraiment la vocation, tous les autres «entrepreneurs» engagés dans un organisme sans but lucratif doté d'une vocation marchande (mettant sur le marché un bien ou un service) ou dans une coopérative de travail poursuivaient leur «œuvre», non sur une base volontariste mais à défaut d'autres choix. De la simplicité volontaire, on passait rapidement à la simplicité nécessaire.

En effet, dans l'incapacité de trouver un «véritable» emploi sur le marché régulier du travail, on profita de l'existence de programmes gouvernementaux pour créer une garderie coopérative, un

organisme de récupération et de recyclage, une radio ou un journal communautaire, un organisme d'éducation populaire, etc. Quant à vérifier s'ils respectaient bien les cinq critères (cf. plus haut) servant à décrire une entreprise d'économie sociale, cela est une autre histoire. La courte reprise économique de la fin des années 80 a fait diminuer l'intérêt envers cette «autre économie». Il faudra attendre les conséquences de la politique essentiellement anti-inflationniste du gouvernement central et celles incontournables de la mondialisation de l'économie et de la restructuration des grandes entreprises pour qu'à nouveau, à défaut de mieux, l'on reconsidère les possibilités que recèlent des activités productives dotées d'une finalité différente de celles appartenant à l'économie dominante. Ce faisant, bien sûr, on ne manque pas de signaler le danger déjà observé il y a dix ans : l'existence d'une économie à double vitesse. La plus petite vitesse étant, il va sans dire, celle qui relève de l'économie sociale. Comment éviter alors cette société duale dont les manifestations paraissent grandissantes? Comment éviter ce que d'aucuns considèrent comme rien d'autre qu'une getthoisation d'un pan complet d'activités pourtant estimées à juste titre indispensables et à l'intérieur desquelles les femmes sont fortement majoritaires?

On ne manque pas de signaler le danger : l'existence d'une économie à double vitesse.

La création d'emplois

La réponse à cette double interrogation réside dans la création de «véritables» emplois. C'est ce qui est exigé dans un intéressant dossier de la CSN[7]. Trois conditions aux yeux des auteurs de ce document sont requises. Premièrement, il faudra que la mission du secteur de l'économie sociale ne se limite pas à l'amélioration de l'employabilité des exclus du marché du travail. Deuxièmement, on devra s'assurer que les activités de ce secteur

7. *Développer l'économie solidaire*, octobre 1995.

débouchent sur de véritables emplois et non seulement sur la création de postes de travail temporaires ayant pour unique finalité l'amélioration de l'employabilité (la différence par rapport à la première condition n'est pas vraiment évidente). Comme troisième condition, on exige une reconnaissance de l'économie sociale qui impliquerait que les emplois qui y sont créés soient offerts à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, qu'ils détiennent ou non un emploi à l'intérieur des autres secteurs d'activité. En d'autres mots, sur une base volontariste, cette fois, des gens pourraient passer de l'économie dominante à l'économie sociale, comme au temps de la simplicité volontaire. Ceci apparaît possible aux yeux des chercheurs de la CSN dans la mesure où les emplois créés dans le secteur de l'économie sociale offrent des conditions de travail équitables et que les personnes qui les occupent aient un statut de salarié-es jouissant de tous les droits reconnus dans les lois du travail. «Vivre et travailler autrement» mais, toutefois, pas trop différement.

Sur une base volontariste, cette fois, des gens pourraient passer de l'économie dominante à l'économie sociale.

Ces conditions rejoignent évidemment les mises en garde signalées par Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, à l'occasion d'un colloque du groupe Accès-travail Femmes de Jonquière. Celui-ci met en garde l'État de se servir de l'économie sociale comme substitut à ses propres responsabilités aussi bien en terme de services qu'en terme d'emplois. À cette même occasion, Josée Belleau représentante de L'R (sic) des centres de femmes du Québec exige de l'économie sociale la création d'emplois durables : financement garanti pour un minimum de trois ans en espérant un salaire variant entre 10$ et 12$ l'heure assorti de mesures de conciliation famille-travail de même que l'accès aux régimes d'assurances et de retraite[8]. Voilà autant d'exigences que ne rejetterait sûrement

8. *L'économie sociale : un virage à maîtriser*, Actes du colloque, Jonquière, 19 février 1995.

pas Henri Lamoureux, pour qui l'économie sociale ne doit pas se résumer à une entreprise de maquilage des problématiques sociales et de création d'emplois déqualifiés et dévalorisants. Ce praticien de longue date de l'économie sociale met en garde contre le danger qu'elle ne soit qu'une astuce politicienne visant à faire payer aux «aidants naturels» le poids de nos abandons collectifs. À ses yeux, si elle ne doit servir qu'à consolider un système essentiellement injuste, il n'en a rien à faire[9].

Ainsi en est-il des écueils à éviter. Quand on regarde les exemples d'activités que l'économie sociale se met ou devrait se mettre sous la dent, à part la sempiternelle allusion aux services à domicile pour les personnes dans le besoin, on retrouve sensiblement les mêmes activités identifiées au début des années 80. Qu'ils soient Européens ou Québécois, universitaires, journalistes ou praticiens, tout le monde y va avec les mêmes suggestions en espérant y voir surgir de «véritables» emplois. On se réfère donc aux garderies, au tourisme et au loisir de proximité, à la récupération et au recyclage, aux centres de femmes, aux groupes d'intégration sociale et professionnelle, aux maisons de jeunes, aux groupes d'éducation populaire, aux restaurants populaires de quartier, aux ressources alternatives en santé mentale, aux groupes d'intervention en toxicomanie et ainsi de suite.

Tout le monde y va avec les mêmes suggestions en espérant y voir surgir de «véritables» emplois.

Ce sont là autant d'activités que boudent forcément l'économie de marché qui fournit, avec le secteur public, les véritables emplois servant de référence. Serait-on en présence d'une contradiction insurmontable ? Avant de tenter une réponse à cette interrogation, il importe de s'arrêter sur les points les plus importants d'un rapport spécialement rédigé en vue d'inspirer le sommet du 30 octobre.

8. *De l'économie sociale à l'économie sociale*, *Le Devoir*, 23 mai 1996.

Entre l'espoir et le doute[10]

L'économie sociale n'est pas la panacée des maux économiques et sociaux que connaît le Québec.

D'entrée de jeu, Diane Lemieux et Micheline Simard précisent bien les objectifs visés : la création d'emplois stables et de qualité et le développement de biens et services d'utilité collective permettant de répondre à des besoins sociaux de la communauté locale et régionale. Ces deux objectifs, selon ces deux coprésidentes du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, seront atteints à la condition de bien asseoir les règles du jeu et d'intégrer dans les façons de faire les conditions incontournables de réussite. Règles du jeu et conditions de réussite, tout est là, on ne peut être davantage d'accord sur la problématique. Pour ces dames, le Comité est formel : l'économie sociale n'est pas la panacée des maux économiques et sociaux que connaît le Québec. Elle n'est qu'une voie de solutions, ou une stratégie complémentaire parmi celles visant à mieux exploiter le potentiel du Québec.

Le document, fort bien rédigé, offre une solide synthèse des réflexions et observations publiées ces dernieres années sur tout ce qui concerne le sujet : économie solidaire, alternative, communautaire, non marchande, parallèle, etc. Comme toujours, il importe de bien situer le problème. Ainsi en est-il lorsque les rédactrices signalent que les organismes communautaires constituent au sein de la société québécoise un mouvement social autonome d'intérêt public. On y voit des *agents de transformation sociale** qui contribuent à améliorer la qualité du tissu social en se situant entre le secteur public et le secteur privé. Correspondant à ce que les anglo-saxons ont l'habitude d'identifier comme étant un troisième secteur, les entreprises de l'économie sociale doivent fonctionner en interrelation avec les

10. Rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, 10 mai 1996, Québec.

* N. de l'A : Habituellement cette expression signifie une volonté de vivre et de travailler différemment.

deux autres secteurs sans être placées sous la dépendance de l'un ou de l'autre.

Différent des deux grands secteurs de l'économie, nos auteures en conviennent, mais elles n'ambitionnent quand même pas moins pour ce troisième secteur, que de «véritables» emplois. Ces derniers se trouvent ici définis par la négative : autre chose que des petits boulots précaires, mal payés, dévalorisés ou tous autres faux emplois non soumis aux normes et règles en vigueur. On veut bien des emplois différents mais, encore une fois, pas trop différents même s'ils se rapportent en principe à des agents de transformation sociale. Une chose est certaine, à l'instar des documents ci-haut mentionnés, on met en garde contre la confusion entre les emplois de l'économie sociale et les mesures d'employablité que l'on associe au «workfare» (l'obligation de travailler en échange d'une prestation de l'État). En fait, on n'est pas très tendre envers les emplois d'utilité collective tels que je m'en suis fait l'avocat comme moyen de lutte contre la pauvreté dans un numéro antécédent[11]. En conséquence, on recommande la création d'emplois réguliers, à durée indéterminée (durée minimum de trois ans pour une même personne), assujettis aux lois en vigueur au Québec et à l'esprit de la future loi sur l'équité salariale et bien sûr accessible à toute personne en recherche d'emploi mais avec un préjugé plus que favorable envers les femmes.

On souhaite en effet que le gouvernement joue un rôle moteur dans le financement du secteur de l'économie sociale.

Comment financer ces emplois? Tout en souhaitant le respect de l'autonomie des activités liées au troisième secteur, le Comité voit dans le secteur public le principal bailleur de fonds. Pas facile d'être différent, non vraiment. On souhaite en effet que le gouvernement joue un rôle moteur dans le

11. Pour en finir avec la pauvreté, *L'Action nationale*, Vol LXXXIV, nº 7, septembre 1994. Il me faut préciser que dans cet article, je visais essentiellement les jeunes sans qualifications, grands et forts, pétants de santé et non des femmes chefs de famille dans la bonne quarantaine.

financement du secteur de l'économie sociale. Il est vrai, tel que mentionné, que le gouvernement consacre déjà près de 125M$ aux organismes communautaires et bénévoles. Alors, un «petit» 125M$ supplémentaire devrait se trouver sans trop de mal. On n'aurait qu'à placer ces sommes sous la gouverne des Fonds régionaux d'économie sociale, de création récente, appelés à être gérés par les Comités régionaux d'économie sociale de création non moins récente et placés sous la férule du Secrétariat au développement régional.

Tout paraît simple, mais les femmes plus particulièrement le savent, elles ont toutes lu «Le chemin le moins fréquenté» de Scott Peck qui commence ainsi : «La vie est difficile». Ainsi, aux dires du responsable du Comité régional d'économie sociale de la région Mauricie/Bois-Francs, ce n'est pas facile de créer des emplois nouveaux dans une région dont le plan stratégique stipule qu'il faut mettre l'accent sur la consolidation des emplois existants. Et ce n'est pas facile de les créer pour une période de trois ans quand les programmes en existence susceptibles d'être mis à profit (bien critiqués dans le document) sont conçus pour une période d'un an. En fait, si l'économie sociale recèle un grand nombre de potentialités qui méritent d'être mises en valeur, il faut être bien conscient de ses limites pour éviter d'amères désillusions. L'économie sociale, il importe d'en tenir compte, ce n'est pas facile, même si les gouvernements les mieux intentionnés y mettaient tous leur écus et feraient adopter les meilleures lois que l'on puisse imaginer.

Il faut être bien conscient de ses limites pour éviter d'amères désillusions.

Ne pas rêver

«Il faut bien l'avouer, le communautaire, c'est pas facile; quand on rentre chez nous le soir après une longue réunion, bien souvent on a envie de tout lâcher». Cette remarque d'un praticien de

Victoriaville, pourtant très aguerri, illustre bien l'état d'esprit qui marque les travailleurs de l'économie sociale. Dans ce domaine comme dans d'autres, il vaut mieux avoir la vocation sinon les chances de faire des vieux os sont bien faibles. Et gare aux vocations tardives, ce sont les pires. Or, ces dernières risquent de se faire nombreuses en ces temps de grands bouleversements économiques surtout si le gouvernement devait accéder aux demandes exprimées par le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale. Les entreprises de l'économie sociale, on le sait, se distinguent, en principe du moins, par la mise en œuvre d'une gestion de type participative. Est-il nécessaire de signaler qu'il s'agit là d'un processus décisionnel des plus exigeants en termes de temps et d'énergie. Les frustrations ne manquent pas suite à d'interminables débats marqués par de multiples tiraillements dûs aux conflits de personnalité que la meilleure volonté du monde ne parvient pas à dissiper. C'est bien à l'intérieur du secteur associatif que s'applique au mieux l'adage voulant que là où il y a des hommes il y a de «l'hommerie»*. Là, comme ailleurs, la recherche des petits pouvoirs sous le couvert des bonnes intentions se fait bien sentir. Nombreux sont ceux qui, suite à des déceptions causées par des comportements non étrangers à la nature humaine, quittent leur collectif pour se fondre dans l'anonymat de leur Club Price où chacun «fait son affaire».

Les entreprises de l'économie sociale, se distinguent, par la mise en œuvre d'une gestion de type participative.

L'existence de conflits organisationnels conduit inévitablement à l'essoufflement et à la démobilisation. Ceci, à moins que la bonne marche de l'entreprise dépende presqu'essentiellement d'une personne dotée d'une forte personnalité. Dans ce cas, l'entreprise pourra bien fonctionner tant et aussi longtemps que le rôle de bougie d'allumage

* Comme l'économie sociale est avant tout l'affaire des femmes, on imagine l'interprétation de cet adage qu'en ferait le juge Bienvenue...

assumé par le leader, à la faveur d'un consensus autour de sa personne, se perpétuera et qu'il sera désireux de porter bien haut le flambeau au nom de son collectif. Il s'agit, on le devine, de perles rares. Heureusement, elles existent. Il m'a été donné d'en rencontrer sur trois continents différents. Mais le départ soudain d'une si précieuse ressource vers d'autres cieux compromet très souvent l'évolution d'une entreprise qui pourtant se voulait communautaire. D'autre part, lorsque, comme ce devrait être toujours le cas, l'appareil décisionnel fait l'objet d'un partage entre un groupe de travailleurs, le danger d'épuisement et de démobilisation se présente quand le fardeau des responsabilités repose trop longtemps sur les mêmes épaules. C'est le phénomène TLM (Toujours Les Mêmes) qui intervient ici.

Nos travaux sur les entreprises dotées à la fois d'une finalité sociale et économique ont montré qu'en plus des problèmes particuliers à toute forme d'entreprise (faiblesses du côté du financement, des capacités entrepreneuriales, de la mise en marché, de l'organisation des ressources humaines, de la planification stratégique, etc.), s'ajoute le problème d'une insuffisance de clarté de la mission de ses entreprises. En effet, une définition trop restreinte des objectifs limite les possibilités d'ouverture de l'entreprise et peut la priver de certains appuis financiers indispensables, alors qu'une définition trop large l'empêche de mettre en évidence sa spécificité par rapport aux entreprises traditionnelles et lui occasionne cette fois le retrait du soutien de la collectivité immédiate. Par ailleurs, une mission clairement associée à un secteur d'activité (garderie, médias d'information, récupération, loisirs en milieu défavorisé, etc.) augmente la dépendance envers les politiques gouvernementales lesquelles, on le sait, subissent des modifications au gré des remaniements ministériels ou des changements de gouvernement. En l'absence d'appuis solides de leur milieu environnant, les responsables

de ces entreprises sont sujets à de profondes désillusions. On comprend donc la volonté du Comité d'orientation et de concertation sur l'économnie sociale de chercher à clarifier les choses à ce chapitre.

Vers de nouveaux partenariats

«Donner une subvention à une initiative locale, c'est la condamner à coup sûr à plus ou moins brève échéance». Cette affirmation d'un spécialiste européen d'une «autre économie», de passage à mon bureau au milieu des années 80, demeure toujours en mon esprit. En effet, comment un organisme peut éviter une situation de dépendance envers un programme gouvernemental s'il ne parvient pas à l'autonomie financière comme il revient à toute entreprise, traditionnelle ou pas? Est-ce qu'avait en tête cette mère Teresa brésilienne responsable de la plus belle entreprise d'économie sociale qu'il m'a été donné de visiter. Son *Salão de Encontro*, à Benem, en banlieue de Belo-Horizonte, donne des emplois, apparemment «véritables» à plus de 60 personnes. On y trouve une ferme avec culture maraîchère et élevage, une fabrique de meubles, une buanderie, une école (vraisemblablement alternative), un centre d'artisanat et un dispensaire. Lorsqu'on lui a fait remarquer que son organisme serait éligible à un appui de l'UNICEF, sans hésiter une seconde, cette dame de 67 ans, qui avoue ne pas avoir eu le temps de se marier, nous a dit : «*Não quero saber nada*», en bon québécois : «Je veux rien savoir»

«Donner une subvention à une initiative locale, c'est la condamner à coup sûr à plus ou moins brève échéance».

Enfin, comme les mères Teresa ne courent pas les rues, les subventions ont toujours leur place. C'est ici qu'il importe de bien distinguer entre les organismes à vocation non marchande (par exemples les centres d'hébergement pour jeunes, femmes ou sans-abri, les centres d'alphabétisation, etc.) et ceux qui se dotent d'une finalité marchande, les

seuls en fait qui se méritent le titre d'entreprise par la vente de biens et de services. Ces derniers, à l'instar de ce qui se passe dans le secteur privé peuvent revendiquer des subventions de départ dans la mesure où ils satisfont les exigences en ce qui regarde la crédibilité et les chances de réussite à moyen terme. Rien de neuf ici. Ce qui pourrait l'être, c'est ce que Nancy Naetam qualifie de nouveaux partenariats. Je ne peux qu'être d'accord avec elle quand elle évoque la révision de moyens financiers et fiscaux en allant jusqu'à proposer des associations avec les syndicats, les municipalités et les entreprises privées. Ici, sans tomber dans l'admiration béate et naïve envers ce qui se fait ailleurs, j'estime que l'exemple français des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion est à prendre en considération.

L'exemple français des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion est à prendre en considération.

Il s'agit ici d'entreprises d'économie sociale, appuyées financièrement par les pouvoirs publics et auxquelles s'associe également le secteur privé. Leur objectif est de faciliter l'intégration de chômeurs de longue durée et des travailleurs en marge du marché régulier du travail. Loin d'être une panacée, une goutte d'eau dans l'océan des trois millions de chômeurs que renferme l'Hexagone, ces initiatives représentent un pas dans la bonne direction même si l'on ne peut, beaucoup s'en faudrait, parler de « véritables » emplois. Ce qui me frappe avec ces exemples c'est précisément la variété des partenaires impliqués. C'est sûrement ce qui a impressionné favorablement également un fonctionnaire du ministère des Affaires sociales et de la sécurité du revenu qui s'en est inspiré pour concevoir, à la fin du règne des libéraux, un programme qui allait donner lieu à nos quelque 1 300 Corporations intermédiaires de travail (CIT).

Hélas, ces entreprises d'économie sociale inquiètent beaucoup. Les rédacteurs du dossier de la CSN leur reprochent, entre autres choses, d'être engagées dans des activités en concurrence directe

avec celles de l'État (dans le domaine de l'aide à domicile) qui en profiterait pour réduire ses dépenses. De même on reproche le fait que les prestataires de l'aide sociale qui y trouvent un emploi, pour une durée très limitée, ne bénéficient pas de la protection de la loi sur les normes du travail. Ceci étant admis, heureusement, il ne manque pas d'exemples de CIT qui atteignent leur objectif d'offrir une opportunité de travail dans de bonnes conditions à des travailleurs qui autrement seraient laissés à eux-mêmes i.e. payés à rien faire via l'assistance sociale. De l'exemple français on doit retenir l'implication sous différentes formes de l'entreprise privée. Avec la fin des idéologies, il n'y a pas de raison pour qu'au Québec l'on en n'arrive pas à favoriser une interrelation entre le secteur privé et celui de l'économie sociale.

Il n'y a pas de raison pour qu'au Québec l'on en n'arrive pas à favoriser une interrelation entre le secteur privé et celui de l'économie sociale.

Quant au gouvernement, son intervention ne doit pas se confiner à l'instauration de programmes de création d'emplois qui prennent trop souvent la forme d'allocations sociales déguisées. Il doit à la place aider les gens à s'aider eux-mêmes dans la mesure, encore une fois, où les requêtes d'assistance se justifient. Cependant, l'enfer étant pavé de bonnes intentions, la création d'un organisme de bienfaisance ne doit pas servir de prétexte pour l'obtention d'un appui inconditionnel de la part des pouvoirs publics. Et surtout, il faudra toujours tenir compte que l'économie sociale a sa place non pas uniquement parce que les maux sociaux sont abondants, mais parce que des gens veulent manifestement travailler dans un contexte exempt des exigences des secteurs public et privé. Sans se faire abuser, ils doivent cependant assumer leur différence.

Conclusion

Lors du colloque de Jonquière, Josée Belleau a réclamé rien de moins pour l'économie sociale

que la création d'emplois d'avenir. Pourquoi pas? Tout dépend de ce que l'on entend par des emplois d'avenir. Dans l'avenir, jeunes et beaucoup moins jeunes auront besoin des services de l'économie sociale, de même il faudra assurément récupérer et recycler. Mais je doute que ce soit ce qu'avait en tête la représentante de L' R des centres de femmes du Québec. Un doute sûrement partagé par Jean-Robert Sansfaçon quand il écrit qu'il serait utopique de croire que nous, Québécois-plus-solidaires-que-les-autres-Nords-américains, détenons dans l'économie sociale la clé de la création des emplois de l'avenir[12]. Peut-t'on à tout le moins déceler à l'instar de mes collègues Lévesque et Vaillancourt l'avènement d'un autre modèle de développement? Si oui, peut-il conduire vers un autre type de développement que celui offert par le modèle dominant? Ce serait possible en présence de changements radicaux dans les comportements des gens. Or, qui peut affirmer l'existence de telles modifications? J'en reviens à la question de mon prêtre ouvrier de Shawinigan et j'y réponds de la façon suivante : la société de consommation, même si tout le monde n'en profite pas (surtout involontairement), est toujours solidement implantée. Ses effets d'attraction sur «l'autre économie» sont toujours présents. En conséquence, on n'a pas fini de s'interroger sur les possibilités de cœxistence entre les deux économies surtout si l'une cherche à imiter l'autre.

On réclame de «véritables» emplois sans tenir compte que l'économie dominante est appelée à en créer de moins en moins.

On réclame de «véritables» emplois sans tenir compte que l'économie dominante est appelée à en créer de moins en moins de ces emplois enviés à juste titre. Je voudrais bien qu'il en soit autrement, je serais moins inquiet pour mes deux enfants, même si *eux*, à tout le moins, sont prévenus. En juin dernier, à l'occasion de la tenue du G-7 dans la ville dont il est maire, l'économiste et ancien premier ministre Raymond Barre blâmait la France de

12. *Le Devoir*, 25 mars 1996.

ne pas tenir compte de l'évolution profonde que connaît le monde du travail. À ses yeux, comme aux miens, d'ici peu les «véritables» emplois (à durée indéterminée) seront l'exception plutôt que la règle. Alors il ne faudrait pas que nos partisans de l'économie sociale rament à contre-courant. Le rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale se termine par le souhait suivant : Que l'économie sociale constitue une des stratégies pour dresser la table, pour inviter sans exclusion et pour faire en sorte que la société québécoise puisse se nourrir... et de pain... et de roses! C'est possible, à la condition que les gens veulent bien mettre la main à la pâte et planter les rosiers. Pour ce qui est de savoir comment se procurer la farine et les plants, ça c'est une autre histoire que l'on pourrait traiter à l'occasion d'un autre sommet socio-économique si Lucien Bouchard conserve son intérêt envers l'économie sociale.□

MAGAZINE
GASPÉSIE
Un courant d'avenir en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Le seul magazine Gaspésien!
Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration
avec le C.R.C.D. de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine.
Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier et d'aujourd'hui!
80, boul. de Gaspé, C.P. 680, Gaspé G0C 1R0
Tél. : 418-368.1534 • Téléc. : 418-368.1535 • Internet : musee@quebectel.com

Desjardins dans l'histoire, l'histoire chez Desjardins

Gaston Deschênes*

La première caisse populaire ne constituait qu'un petit pas de plus dans la grande marche du mouvement coopératif québécois[1]. En fait, la caisse de Lévis n'était pas la première caisse d'épargne et de crédit. Il y en avait au moins une autre, peut-être deux, dont la Caisse rurale de Notre-Dame-des-Anges, fondée en 1898 à Montauban, comté de Portneuf[2].

La première coopérative agricole, celle d'Adamsville, aurait été créée en 1903, mais il existait à la fin du siècle dernier de nombreuses sociétés de fabrication de beurre et de fromage qui fonctionnaient comme des coopératives sans en porter le nom. Dans le monde agricole, plusieurs personnes, agronomes, journalistes spécialisés, missionnaires agricoles, députés, faisaient déjà la promotion du coopératisme dans les années 1890.

On connaît au moins deux coopératives de consommation fondées dans le dernier quart du

* Bibliothécaire à l'Assemblée Nationale.

1. Sur ce sujet, voir G. Deschênes, «Le premier siècle du mouvement coopératif», *Revue du CIRIEC*, 13, 1-2 (1980-1981), pp. 15-22. Sur les institutions mutuelles et coopératives avant 1900, voir G. Deschênes, «Associations coopératives et institutions similaires au XIX^e siècle», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29, 4 (mars 1976), pp.539-554.

2. «La Caisse rurale de Notre-Dame-des-Anges», *Revue Desjardins*, 50, 4 (1984), pp. 30-31.

XIX^e siècle, celle de Beebe Plain, en Estrie, et celle de Pointe Saint-Charles. Elles étaient probablement inactives en 1900 mais il restait des promoteurs de ce type de coopératives puisqu'il en est apparu d'autres, à Valleyfield, par exemple, en 1903, et à Fraserville en 1904.

Il existait peut-être encore quelques-unes des sociétés de construction mises sur pied au XIX^e siècle, les ancêtres des coopératives d'habitation modernes, un secteur méconnu et longtemps ignoré dans l'historiographie du coopératisme québécois.

On trouvait enfin, en 1900, une trentaine de mutuelles-incendie, les plus anciennes ayant alors un demi-siècle d'existence, la plupart en milieu rural, et au moins une cinquantaine de sociétés de secours mutuels, encore plus anciennes et principalement urbaines ou semi-urbaines.

Ces dernières méritent ici quelques observations. Les sociétés de secours mutuels regroupaient des personnes désireuses de s'assurer en cas de mort ou de maladie. Leur origine au Québec remontait à la fin du XVIII^e siècle. Très nombreuses à cette époque en Angleterre, les *friendly societies* ont été transplantées au Québec où elles ont proliféré, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les plus anciennes sont, pour la plupart, disparues. La Société bienveillante de Québec, fondée en 1789, soit plus d'un siècle avant Desjardins, a fonctionné pendant au moins soixante ans. Les plus nombreuses de ces sociétés étaient les unions Saint-Joseph : l'Union Saint-Joseph de Beauport, qui existe encore, sous un autre nom, fut fondée en 1876. Certaines sociétés sont devenues des compagnies d'assurance : La Survivance et L'Union-vie sont d'anciennes sociétés de secours mutuels fondées au XIX^e siècle. Les compagnies Aeterna-vie, MFQ-vie, Promutuel-vie, la Mutualité et la SSQ étaient aussi à l'origine des sociétés de secours mutuels. La société Les Coopérants, qui s'est

effondrée en 1991, résultait de la fusion de deux sociétés de secours mutuels, la Mutuelle-vie de l'U.C.C. et les Artisans, une vénérable institution fondée en 1876.

Desjardins connaissait bien le mouvement des sociétés de secours mutuels québécoises.

Desjardins connaissait bien le mouvement des sociétés de secours mutuels québécoises qui, au début du siècle, réunissait environ 70 000 membres, la plupart des chefs de familles, sans compter quelques 50 000 autres qui se regroupaient dans les succursales des sociétés de secours mutuels étrangères, canadiennes, américaines ou britanniques. Desjardins était même très proche de ce mouvement : au moins sept des dix personnes convoquées chez lui le 20 septembre 1900 pour étudier son projet de caisse populaire étaient membres de sociétés de secours mutuels, certains y occupant ou ayant occupé des postes importants. La Société des Artisans a littéralement servi de berceau aux caisses populaires : la caisse de Lévis a été fondée dans son local et y est demeurée pendant quelques années[3].

Perte de la mémoire

Comment se fait-il alors que ses successeurs et ses émules, les dirigeants et les propagandistes du mouvement coopératif en général aient si longtemps passé sous silence le mouvement de solidarité économique qui a donné naissance à toutes ces expériences de mutualité et de coopératisme? En Angleterre, au milieu du XIX^e^ siècle, les deux plus grandes sociétés de secours mutuels revendiquaient les origines les plus mythologiques : les

3. Une photographie du local des Artisans est reproduite dans l'ouvrage de Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, Tome I, Montréal, Québec-Amérique, 1990, p. 58. Les sept conseillers de Desjardins « représentaient » cinq sociétés différentes : la Catholic Mutual Benefit Association, les Forestiers indépendants, la Légion catholique de bienfaisance, la Société des Artisans et les Forestiers catholiques. Voir Cyrille Vaillancourt et Albert Faucher, *Alphonse Desjardins*, Lévis, Le Quotidien, 1950, pp. 229-230.

Oddfellows prétendaient avoir reçu leur nom des empereurs romains au début de l'ère chrétienne tandis que les Foresters soutenaient avoir compté Alfred le Grand (au IXe siècle) parmi leurs membres. Ici, on a fait l'inverse en rétrécissant les horizons de l'histoire du coopératisme ? Pourquoi ?

D'abord, les leaders du mouvement coopératif québécois ne sont généralement pas très intéressés à la dimension historique du coopératisme. L'histoire a surtout servi de moyen de propagande et, dans cette perspective, les expériences qui ont échoué ne méritaient rien de mieux que le dessous du tapis. Elles donnaient mauvaise image au mouvement en démontrant que la formule n'était pas infaillible. Il y avait aussi des défections, des mutuelles qui devenaient des compagnies à fonds social, par exemple, et qui se sortaient du portrait de famille.

Les penseurs du mouvement coopératif ont de plus longtemps défendu une conception étroite du coopératisme. Il y avait les « vraies » et les « fausses » coopératives. Dans la « doctrine » des années trente et quarante, une coopérative devait respecter six principes, incluant la neutralité politique et raciale. On sait de plus le débat qui a fait rage au sujet de la confessionnalité. En 1941, il a fallu faire une entorse aux principes pour les sociétés de secours mutuels qui ne cachaient pas leur caractère confessionnel et ethnique : elles ont été admises dans le mouvement, mais leur histoire est restée à la porte !

Les penseurs du mouvement coopératif ont de plus, longtemps défendu une conception étroite du coopératisme.

Les préjugés nationalistes ont aussi joué un rôle important dans la perception de l'histoire des coopératives. On a beau, par exemple, retracer des coopératives de consommation au XIXe siècle, en trouver d'autres au début du XXe siècle, puis dans les années dix, les années vingt et le début des années trente, le mythe de la Familiale, une coopérative de consommation fondée à Montréal, en

1937, demeure. Première «vraie» coopérative de consommation, première coopérative de consommation au Québec, première coopérative de consommation canadienne-française, première coopérative de consommation canadienne-française à Montréal, aucun de ces titres ne résiste à la moindre analyse. L'histoire de la mutualité est aussi raccourcie de quelques décennies quand on oublie que les premières fondations ont été faites en anglais.

On a, enfin, beaucoup plus pratiqué l'histoire des institutions et des entreprises que celle des idées et du mouvement.

On a, enfin, beaucoup plus pratiqué l'histoire des institutions et des entreprises que celle des idées et du mouvement. Cette approche institutionnelle n'a rien de la généalogie : les institutions et les entreprises qui meurent apportent leur histoire au paradis et toutes les idées qui ne se sont pas concrétisées prennent le chemin des limbes. Dans l'histoire du mouvement coopératif québécois, il n'y a pas de place pour les penseurs, sauf ceux qui ont accroché leur nom à des réalisations concrètes.

C'est ainsi que l'historiographie a longtemps boudé toutes les autres personnes qui ont fait la promotion de la formule coopérative avant ou en même temps que Desjardins. Ils étaient plusieurs et certains étaient connus dans les milieux coopératifs à l'étranger, autant que Desjardins. Le plus fameux est sans contredit le député Jérôme-Adolphe Chicoyne qui a fait la promotion de la mutualité et du coopératisme par tous les moyens à sa portée avec une ténacité remarquable[4]. Sensibilisé à la question du crédit agricole dès 1892, Chicoyne présente un «bill» favorisant la création de caisses rurales en janvier 1899. Son projet prévoit la création d'une «coopérative de crédit agricole» dans chaque municipalité et leur regroupement en fédérations régionales. Renvoyé à la session sui-

4. Sur Chicoyne, voir G. Deschênes, «Jérôme-Adolphe Chicoyne (1844-1910)», *Coopératives et développement*, 15, 2 (1982-83), pp. 153-166; 16, 1 (1983-84), pp. 159-168; 16, 2 (1983-84), pp. 95-108.

vante, le «bill» revient sous une forme nouvelle, élargie, pour favoriser tous les types de coopératives. Il faudra un troisième effort, en 1902, pour que le «bill» soit adopté mais son application est restreinte au monde agricole : c'est la loi des syndicats agricoles que Desjardins reconnaît lui-même avoir copiée à 75% pour préparer «sa» loi des syndicats coopératifs[5]. Et c'est lui qui obtient le mérite d'avoir préparé et fait voter «la première loi destinée à régir les institutions coopératives québécoises[6]», ou la «première véritable loi québécoise sur les coopératives», comme on a pu le lire encore récemment dans une publication officielle[7]. Les mythes ont la vie dure.

Le Conseil de la coopération

Desjardins était aussi un homme déterminé et plutôt solitaire dans la poursuite de son objectif. Il semble avoir eu très peu de contacts avec les autres promoteurs du coopératisme et, par la suite, ses caisses populaires sont restées à l'écart du mouvement coopératif. En effet, quand le mouvement s'est structuré, à la fin des années 1930, avec la création du Conseil supérieur de la coopération, le «gérant général» de la Fédération de Québec des unions régionales des caisses, Cyrille Vaillancourt, faisait partie du groupe fondateur. Mais les caisses ne l'ont pas suivi et Vaillancourt trouva le moyen de rester au Conseil sans trop y être en changeant son chapeau de gérant des caisses pour celui de secrétaire-trésorier de la Coopérative des producteurs de sucre d'érable.

Desjardins était aussi un homme déterminé et plutôt solitaire dans la poursuite de son objectif.

La question de l'affiliation des caisses au Conseil supérieur a fait beaucoup de vagues.

5. «Jérôme-Adolphe Chicoyne et les origines des caisses d'épargne et de crédit», *Revue Desjardins*, 49, 6 (1983), pp. 30-34.

6. CCQ, *Le Québec coopératif 1974*, Québec, 1974, p. 5.

7. *Réseau Coop*, 2, 5 (mai-juin 1995), p. 3.

Certains dirigeants montréalais considéraient le Conseil comme une menace à l'autonomie des caisses.

Certains dirigeants montréalais considéraient le Conseil comme une menace à l'autonomie des caisses. Gérard Filion rappelle[8] que les divergences politiques constituaient un gros obstacle à la participation des notaires unionistes Guérin et Poirier à un organisme où les sympathisants libéraux étaient nombreux. Ce facteur a sûrement joué mais il y en a certainement d'autres : comment expliquer autrement que les caisses de la fédération de Québec soient demeurées à l'écart du Conseil jusqu'en 1957, soit douze ans après le schisme de celles qui ne voulaient pas s'y affilier? Y aurait-il d'autres explications? Une conception différente du mouvement coopératif, par exemple? On sait que Desjardins concevait la caisse populaire comme la pierre d'assise de l'édifice coopératif, celle qui donnerait l'impulsion aux autres secteurs tandis que les principaux ténors du Conseil, dont Victor Barbeau, entre autres, adhéraient au principe de la primauté du consommateur et privilégiaient la coopérative de consommation. Or, le sénateur Vaillancourt était bien sympathique aux coopératives de consommation, mais il considérait que les «vraies» coopératives n'avaient pas pour but de nuire aux marchands locaux[9]...

Lorsque les caisses décident d'adhérer au Conseil et d'entrer dans le mouvement en 1957, les coopératives de consommation sont loin d'occuper le haut du pavé. Les caisses et leurs alliés font modifier les règles du Conseil pour y faire admettre leurs institutions satellites (celles qu'on désignera plus tard sous le nom «POP-SAC-A-VIE-SAU-SEC-FI-CO-PIN»). Par la suite, l'évolution du mouvement Desjardins et du coopératisme québécois en général engendre un curieux paradoxe : le mouvement Desjardins continue de croître de façon extraordinaire et se centralise, avec la formation de la Confédération, tandis que le mou-

8. Gérard Filion, *Fais ce que peux*, Montréal, Boréal, 1989, p. 176.

9. *Revue Desjardins*, déc. 1938.

vement coopératif et le Conseil de la coopération (qui semblait une forte organisation dans les années 1960 et 1970) perdent plusieurs membres. Certains sont vaincus par le contexte économique (La Fédération des magasins Coop, les Pêcheurs-Unis, la Fédération des caisses d'entraide), tandis que le mouvement Desjardins absorbe pratiquement toutes les autres fédérations de caisses d'épargne et devient une sorte de Gulliver chez les Lilliputiens. Cette situation inconfortable pour tout le monde s'est heureusement corrigée ces dernières années.

La recherche sur la coopération

Ceux qui se sont intéressés à l'histoire du mouvement Desjardins ont privilégié le fondateur.

Ce bref survol sur la place de Desjardins dans le mouvement coopératif s'avérera probablement simpliste pour plusieurs mais sur quoi s'appuyer? À l'image des historiens québécois qui ont longtemps gardé le cap sur le Régime français, ceux qui se sont intéressés à l'histoire du mouvement Desjardins ont privilégié le fondateur. Desjardins mérite certes toutes les biographies qu'on lui a consacrées mais son mouvement lui survit depuis trois quarts de siècle.

En 1982, nous avions entrepris, le sociologue Claude Beauchamp et moi, de préparer un recueil d'articles de revues pour pallier l'absence d'une synthèse d'histoire du mouvement coopératif. Notre dossier comprenait des articles très satisfaisants sur l'histoire des principaux secteurs du mouvement mais le projet n'a pas abouti notamment parce que nous n'avons pas pu trouver de textes équivalents pour le mouvement Desjardins. Comme si personne ne s'était intéressé à ce sujet dans le milieu universitaire!

En fait, j'oserais dire que le manque d'intérêt était réciproque. C'est ce que j'ai compris de mon expérience dans l'évaluation des candidats aux bourses de la Fondation Girardin-Vaillancourt (aujourd'hui la Fondation Desjardins). Cette fon-

dation a été créée dans le but de «promouvoir l'éducation et la recherche dans les domaines de la coopération, de l'économie, de la finance, de l'administration, et des sciences humaines». Les objectifs ont été ensuite modifiés : au début des années 1980, la Fondation voulait «promouvoir l'éducation et la recherche dans les domaines de la coopération *ainsi que* dans ceux de l'économie, la finance, l'administration, les sciences et les arts». Je souligne «ainsi que» qui distingue la coopération des autres domaines.

La coopération occupait donc clairement le premier rang des objectifs mais cela ne correspondait pas vraiment à la pratique. Les chercheurs qui s'y intéressaient n'étaient pas privilégiés. Pour obtenir qu'une bourse leur soit réservée, il a fallu accepter qu'une autre soit consacrée aux arts. Devant l'extrême variété des candidatures (j'avais compté trente disciplines différentes en 1985), le comité que je présidais a un peu forcé la porte du conseil d'administration de la Fondation pour le convaincre de mettre l'accent sur le secteur coopératif. Nous n'avons pas eu gain de cause et j'ai été «déposé», comme on dit en science politique. À mon départ, avec les remerciements de la Fondation, j'ai reçu l'assurance qu'elle garderait «toujours un préjugé favorable envers le coopératisme sans pour autant se soustraire aux exigences de qualité», ce qui m'a semblé une conception particulière de la notion de «préjugé favorable» et un indice de l'intérêt mitigé du mouvement Desjardins envers les travaux de recherche portant sur le coopératisme.

La coopération occupait donc clairement le premier rang des objectifs mais cela ne correspondait pas vraiment à la pratique.

D'ailleurs, aux dernières nouvelles, la Fondation vise maintenant à promouvoir «l'éducation et la recherche dans tous les secteurs de formation».

Je m'excuse de m'être attardé à cette expérience personnelle. La Fondation est une goutte d'eau dans le Mouvement Desjardins mais ce que

j'y ai constaté témoignait d'un état d'esprit qui ne se limitait probablement pas à cette institution. Dans la perception peut-être idéaliste que nous étions quelques-uns à partager, la Fondation constituait un outil qui aurait pu favoriser le développement de la recherche en coopération. On ne pouvait tout de même pas compter sur GM ou la Banque Royale.

L'histoire de la coopération

Depuis cette époque pas si lointaine, le mouvement Desjardins s'est donné des outils pour rédiger son histoire. Le projet est bien parti et semble naviguer sereinement à travers les écueils de l'histoire d'entreprise. Sortira-t-on des eaux tranquilles de la vaste synthèse? Verrais-je, de mon vivant, par exemple, une biographie sérieuse du sénateur Vaillancourt, une analyse de sa pensée et de l'influence qu'il a eue sur une génération complète de coopérateurs?

Depuis, le mouvement Desjardins s'est donné des outils pour rédiger son histoire.

Agropur a publié son histoire, Promutuel et la Coopérative fédérée sont en train de faire de même avec la collaboration de l'INRS. Quant au mouvement coopératif en tant que tel, il semble bien incapable de les imiter. C'est fort regrettable. L'histoire est un puissant moyen d'éducation dans un mouvement et Dieu sait si l'éducation coopérative aurait besoin de cet apport. Le mouvement coopératif québécois possède une histoire beaucoup plus riche qu'on ne le pense généralement, y compris chez ses dirigeants, mais c'est l'histoire d'entreprise et son approche utilitaire qui prédomine, comme si l'histoire du monde commençait avec la naissance de la doyenne de l'humanité...□

Miroir aux alouettes

Marie Cholette*

Pays du Québec qui n'est point nommé
dont on biffe la différence
peuple qu'on retranche
derrière une réserve française
pour le nivellement
de son panache nationaliste

Peuple comme un os
vidé de sa moelle
à l'aide d'un miroir aux alouettes
afin de vider le mot peuple
de son sens
pour que lorsqu'on cogne à sa porte
personne ne réponde
à force d'être plusieurs
avant d'être un

Pays dont on refuse l'existence
pays nié jusqu'en tes mots
qui osent relever la tête
et j'ai nommé : peuple, nation

Pays nié par l'euphémisme
mots pigeons tirés à la foire
et celui qui tombe n'est jamais le bon
et j'ai nommé : foyer principal de la langue
de la culture et de la tradition française en
Amérique

* Écrivaine et terminologue à l'Office de la langue française à Québec.

Peuple innomé
derrière un mur en glaise
déshabillé de sa nudité même
de son vêtement de pouvoirs

Peuple au corps dépecé
aux pièces géographiques
vendues aux plus offrants
avant même que de naître
avec tous ses membres

Peuple détroussé
peuple déshabillé du contenu du mot pays □

BULLETIN
D'HISTOIRE POLITIQUE

Les 4 numéros de 1995-1996 :

— Québec : le pouvoir de la ville et la ville du pouvoir (automne 1995)
— Y-a-t-il une nouvelle histoire du Québec? (hiver 1996)
— Bilan du référendum (printemps 1996)
— Histoires du monde : Allemagne, Japon, Italie, France (été 1996)

Votre chèque de 30$ à l'ordre de AQHP
AQHP, UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-8427

À travers l'actualité

Rosaire Morin

La Conquête

Wolfe assiégeait Québec depuis deux mois. Le 13 septembre 1959, il convoque son conseil de guerre. La décision est prise de lever l'ancre dans la nuit du 20 septembre. Mais un dernier assaut était décidé. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, les Anglais escaladaient la falaise. Vergor, un ami de Bigot, était chargé de défendre ce poste. Il dormait; il est fait prisonnier. Au lever du soleil, 4 800 soldats anglais sont en rang de bataille. L'armée française accourt. Le général Montcalm espérait culbuter les Anglais en bas de la falaise. Il brusque l'action et les Français sont mis en déroute. Quelques jours plus tard, le 18 septembre 1759, Québec capitulait.

Le 7 septembre 1960, le général Amherst, à la tête d'une armée de 15 000 hommes, campait à quelques milles de Montréal. La résistance était impossible. Le marquis de Vaudreuil présentait un projet de capitulation comportant 55 articles. Le général Amherst inscrivait en marge ce qu'il voulait bien accorder. Il refusait les honneurs demandés pour les troupes. Le général Lévis ordonnait alors aux régiments de brûler leurs drapeaux. Il le note dans son journal du 8 septembre : «M. le chevalier de Lévis voyant avec douleur que rien ne pouvait changer la détermination de M. le marquis de Vaudreuil, voulant épargner aux troupes une partie de l'humiliation qu'elles allaient subir, leur ordonna

de brûler les drapeaux pour se soustraire à la dure condition de les remettre aux ennemis».

Le même jour, M. de Vaudreuil cédait Montréal et toute la Nouvelle-France aux Anglais. C'était le début d'une longue histoire de résistance... Le jour de la libération nationale approche.

Les femmes gagnent moins

L'Organisation internationale du Travail révèle dans un récent rapport que «la majorité des femmes ne gagnent pas plus de 75% des salaires de leurs collègues masculins et l'écart ne tend pas à se réduire». L'analyste Lin Lean Lim ajoute que «les femmes détiennent moins de 6% des postes les plus élevés des hiérarchies économiques». Ces observations à l'échelle mondiale correspondent malheureusement à la situation des femmes au Québec. Espérons que la loi sur l'équité salariale corrigera des abus qui déshonorent la civilisation québécoise.

«Les femmes détiennent moins de 6% des postes les plus élevés des hiérarchies économiques».

La justice commande des redressements immédiats. Les femmes ne peuvent pas être toujours confrontées à des salaires inférieurs dans des emplois précaires et à temps partiel.

Un acte de Dieu

> «Peut-être est-ce la manière divine de forcer le bastion séparatiste du Saguenay à réaliser que, sans le reste du Canada dans le paysage, il ne bénéficiera d'aucun radeau de sauvetage la prochaine fois que les vannes s'ouvriront... Peut-être ces inondations dévastatrices seront le catalyser qui forcera la base séparatiste du Saguenay à revoir les mensonges en provenance de l'entourage immédiat de Bouchard». *Ottawa Sun*, 24 juillet 1996.

Heureusement, messieurs Chrétien et Bouchard ont oublié leurs querelles partisanes. Favorisant les

intérêts des citoyens, ils se sont rendus sur les lieux pour témoigner leur sympathie et leur espoir de reconstruction. Il y a des tissus humains à refaire. Des espérances à retrouver. Des souvenirs sont perdus à jamais. Il y a des maisons à rénover ou à bâtir. Des routes à construire. Des ponts à réparer. Un avenir à inventer, à créer. À la population éprouvée, *L'Action nationale* exprime sa solidarité.

Anna Terrana, une visionnaire

Madame Terrana est députée libérale de Vancouver-Est. Elle interprète l'histoire et elle prédit l'avenir. Du *Devoir* du 31 juillet 1996, j'extrais le passage suivant :

M^me^ Terrana voit un « parallèle » entre la montée du nazisme en Europe et les prises de position du Parti québécois.

> « Dans l'édition de mardi du quotidien *The Globe and Mail*, M^me^ Terrana précise qu'elle voit un "parallèle" entre la montée du nazisme en Europe avant la Seconde Guerre mondiale et les prises de position du Parti québécois.
>
> « "Les Nazis ont d'abord fondé un parti, ils se sont emparés des syndicats et des institutions et puis ils ont trouvé un leader charismatique" a-t-elle indiqué au quotidien torontois.
>
> « "Maintenant, on est en train de passer à la purification ethnique", avait-elle déclaré plus tôt dans une autre entrevue accordée au *Vancouver Sun*.
>
> « De plus, M^me^ Terrana voit des similitudes entre Hitler et M. Bouchard. "D'abord, leur tempérament. Ils sont tous les deux assoiffés de pouvoirs (...) Hitler, lui, était fou ; je ne pense pas que M. Bouchard le soit".
>
> « M^me^ Terrana a dit regretter que ses propos aient pu embarrasser ses collègues libéraux mais elle ne peut pas s'empêcher de voir des analogies. "Peut-être ai-je tort (...) mais je vois des similitudes et cela suscite des inquiétudes" ».

Au moment où cet extrait est reproduit, M. Chrétien n'a pas répudié le propos de sa députée.

Les croisés s'en viennent

Des manifestants anglophones ont débuté le boycottage de compagnies qui n'utilisent pas la langue anglaise.

Le Quebec Political Action Committee est parti en croisade. Il a regroupé divers organismes anglophones. Le 26 juillet, des manifestants anglophones ont débuté le boycottage de compagnies qui ont des magasins au Centre-ville de Montréal, à Côte-St-Luc, à Hampstead, Laval et Brossard si elles n'utilisent pas la langue anglaise dans leur affichage extérieur. Les déclarations sont éloquentes :

> «C'est stupide d'être capable d'afficher à l'intérieur et pas sur les panneaux extérieurs... Nous demeurons dans une ville qui a une forte population anglophone et il y a des magasins qui n'ont pas d'affichage dans notre langue; c'est pas normal». Keith Henderson, président du Parti Égalité.
>
> «Des manifestions se tiendront à tous les endroits de Montréal où il y a des anglophones puis dans les autres villes où se trouvent les mêmes commerces. On visera Toronto, Halifax et Ottawa dans un deuxième temps pour inciter le boycottage des magasins qui n'affichent pas en anglais». Howard Galganov, président du Quebec Political Action Committee.
>
> «Si les langues sont invisibles à Montréal, la communauté anglophone va être invisible aussi. Ce n'est que le début de notre action aujourd'hui.» Aaron Makovka, avocat et directeur du Quebec Comitee for Canada.
>
> «C'est le temps de décider si Montréal est inclusif (sic) pour toutes les cultures ou pour une culture; et si c'est non inclusif, c'est peut-être temps pour les anglophones de quitter». Howard Galganov, président du QPAC.

Les Francophones «ayant chanté tout l'été se trouvèrent fort dépourvus» devant cet assaut. Fatigués des vacances, ils sommeillent...

La conférence fédérale-provinciale

La conférence de juin ? Un échec ! M. Chrétien n'est pas un rassembleur. Son nouveau programme d'infrastructures n'a pas été agréé ; il aurait été fort important dans la campagne électorale qui s'annonce. La Commission nationale sur les valeurs mobilières a été refusée par la Colombie-Britannique et le Québec. Le projet d'une agence nationale de perception fiscale a été torpillée par le milliard$ versé aux Maritimes pour l'harmonisation de la TPS.

La décentralisation unilatérale et sans compensation financière dans les mines, les forêts, les loisirs, le tourisme et le logement social permettra au fédéral d'économiser 2,5 milliards$. Glen Clark, premier ministre de la Colombie-Britannique déclarait : « Leur idée du renouvellement du fédéralisme, c'est de se retirer unilatéralement ; leur idée de la discussion, c'est de décider unilatéralement des nouveaux sujets ».

La proposition que la conférence obligatoire d'avant 1997 avait été réalisée par Meech et Charlottetown a également été repoussée ; Ralph Klein de l'Alberta affirmait que « cette obligation n'a pas été remplie et quelque chose devra être fait avant 1997 ».

Les « petits pas » de M. Chrétien sont de « petits pas » à « reculons » pour le Québec.

Les « petits pas » de M. Chrétien sont de « petits pas » à « reculons » pour le Québec. Ottawa consacre « de plus en plus de ressources aux activités hautement prioritaires ». Tel est le message du document sur le renouvellement du fédéralisme. Le gouvernement fédéral s'empare des leviers économiques, de la communication, de l'inforoute, de la haute technologie. « Les secteurs où, au XXIe siècle, le gouvernement du Canada n'aura pas à intervenir » seront abandonnés aux provinces, sous la réserve des normes nationales. Le changement à « petits pas » est dangereux. Le peuple ne saisit pas les objectifs dissimulés.

Étudiants québécois en France

L'un de nos collaborateurs, Jean Cloutier, nous transmet des nouvelles de Paris. L'Association des étudiants québécois en France a fait connaître aux Français la fête du drapeau du Québec. Le fleurdelisé a été arboré sur l'un des mats de la Ville de Paris le 24 mai dernier. Dans le cadre de la Quinzaine québécoise 1996, un concert de musique contemporaine était donné à la salle Eysard le 14 juin. On pouvait y entendre les œuvres du compositeur québécois, Claude Vivier. Le 24 juin, les étudiants organisaient un spectacle avec les artistes québécois, Mario Brassard et Christiane Raby. «Il y a longtemps que je t'aime» résonnait à Paris.

L'Association des étudiants québécois en France a fait connaître aux Français la fête du drapeau du Québec.

Si le peuple le veut...

«Si le peuple veut l'indépendance, il doit l'avoir» affirmait le général Alexandre Lebed, le nouvel homme fort du Kremlin, à propos de la Tchéchénie. Cette déclaration était faite à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* le 22 juin dernier.

M. Chrétien serait-il moins démocrate que le général russe?

Les francophones hors Québec

En mai dernier, je regrettais que les francophones hors Québec aient été noyés dans une mer d'immigrants anglophones. «Un tiers seulement des personnes d'origine française parle encore le français à la maison». Certains lecteurs ont protesté avec fermeté. Six Francophones hors Québec se sont désabonnés. J'interprétais faussement les statistiques.

Voilà que le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, M. Yvon Samson, lance un cri d'alarme. Dans *Le Devoir* du 29 juin, il affirme que :

«l'on retrouve un taux d'assimilation de 65% dans la péninsule Toronto-Windsor, de 28% dans la région du nord-est de la province et de 23% dans le Sud-Est (Ottawa- Cornwall). Les taux sont aussi élevés dans les autres provinces et particulièrement dans l'Ouest : 72% en Saskatchewan; 55% dans la région de Winnipeg–Saint-Boniface; 45% dans le reste du Manitoba; 55% en Colombie-Britannique.

Sur les 25 000 francophones que compte officiellement la Saskatchewan, seulement 5 000 ont encore recours au français comme langue d'usage.

«... Sur les 25 000 francophones que compte officiellement la Saskatchewan, seulement 5 000 ont encore recours au français comme langue d'usage. (Même en tenant compte de cette situation, le ministère du Patrimoine) suggère que les Fransiskois ne se financent plus qu'à 66% de subventions gouvernementales. Et encore, qu'ils touchent ces subventions seulement s'ils démontrent qu'ils peuvent générer 33% de leurs revenus à partir d'autres sources que celle de l'entente Canada-communauté». (*Le Devoir*, 29 juin 1996)

Ces nouvelles ententes à rabais aggravent la situation des Francophones hors Québec. Je reproduis à nouveau la conclusion de mon commentaire de mai :

> Désormais, il faudra concevoir des relations plus étroites et plus fraternelles avec les minorités francophones et acadiennes hors Québec. Nous ne pouvons pas ignorer le potentiel qu'elles représentent comme ambassadrices du Québec en territoire étranger. Il faudra inventer des formes d'entraide et de solidarité.

NON au TVG

Nos gouvernements vont probablement dépenser 50 millions$ pour une nouvelle étude sur la faisabilité d'un train à grande vitesse entre Québec et Windsor. C'est un projet de mégalomanes. Investir 15 milliards$ et plus dans un TVG qui profitera aux très grandes entreprises est d'une gravité criminelle. Le gouvernement fédéral est en faillite. Le gouvernement du Québec n'a pas

d'argent. Il ferme des hôpitaux. Il pratique des coupures bêtes et méchantes dans l'aide sociale. Il met fin à l'universalité et à la gratuité des soins de santé. Il est incapable de contrer l'appauvrissement des classes populaires. Il ne peut éliminer les disparités régionales. L'arrière-pays se vide. Les routes du Québec sont dans un état lamentable. Un voyage en avion vers l'Abitibi et la Gaspésie coûte plus cher que vers la Belgique. On démolit le réseau ferroviaire, faute d'argent. Et l'on construirait un TVG au profit d'un millier d'hommes d'affaires! Ce n'est pas du luxe. C'est de la folie. C'est de la folie en grande vitesse.

L'assurance-chômage

Le gouvernement fédéral ne souscrit plus au régime d'assurance-chômage depuis 1990. Il en tire cependant un surplus. Ce surplus atteint les 5 milliards. Il servira à réduire le déficit du gouvernement Chrétien. Ce cher monsieur Chrétien a été le premier ministre des Finances à présenter un budget déficitaire de 10 milliards$ en 1978.

Pour réduire son déficit, le ministre Martin n'a pas fait appel aux banques et aux grandes entreprises. Ces sociétés encaissent des profits de plusieurs milliards$ et mettent à pied des milliers de travailleurs. M. Martin a préféré s'emparer légalement de la caisse des travailleurs. De plus, il a sabré dans le régime du chômage comme emploi. Les conditions d'admission sont plus sévères et les prestations sont réduites. À titre d'exemple, pour être admissible aux prestations, il faudra avoir travailler de 420 à 700 heures au lieu de 180 à 300, comme le prévoyait l'ancienne loi.

Pour réduire son déficit, le ministre Martin n'a pas fait appel aux banques.

Le tabac

Le tabac est-il nocif, dommageable, dangereux pour la santé? Le tabac tue-il des personnes? La

fumée peut-elle nuire aux enfants? La cigarette cause-t-elle des malaises pulmonaires mortelles? Cause-t-elle des maladies du cœur? Oui ou non? Une réponse claire s'impose.

Si la cigarette est mortelle, qu'on l'interdise de la façon la plus formelle. La vente est prohibée. Les fabriques de tabac québécoises sont converties en céréales Kellogg. L'État retrouve ainsi une partie des revenus perdus sur le tabac.

Si la cigarette n'est pas plus dommageable que le fromage au lait cru que Chrétien voulait interdire, qu'on nous fiche la paix. Les contrôles dans la vente et l'usage du tabac sont alors grotesques et absurdes.

Le ministre Rochon qui «touche à tout» doit répondre. Oui ou non, le tabac tue-il des personnes? Je ne veux pas d'une réponse : «oui, si on en abuse».

La France

Alain Juppé, premier ministre de la France, déclarait lors de son voyage au Québec :

Alain Juppé : Chers amis Québécois, vous nous faites rêver.

> Qu'est-ce qu'une nation, en effet, sinon la vision partagée du passé et de l'avenir d'un peuple? Je suis de ceux qui appellent sans relâche, dans mon pays, à la restauration de la nation au cœur du débat public...Communauté de partage et de respect, elle n'est pas un lieu clos et frileux, mais l'élément fondamental, le trait d'union essentiel qui permet aux hommes de se sentir personnellement concernés par les valeurs fondatrices de leur société.
>
> Chers amis Québécois, vous nous faites rêver. Jamais plus qu'aucun autre peuple, le Québec n'a cédé au doute ou à l'abandon, jamais il n'a paru désespérer de son destin. Les Québécois ne se complaisent pas dans la facilité et vous connaissez comme moi cette grande leçon de

l'Histoire : l'esprit des peuples ne se forge jamais aussi bien que dans la résistance. (*Le Devoir*, 11 juin 1996, A.4)

Nos ambassadeurs

Québec a fermé plusieurs maisons à l'étranger. Question de gros sous. Le fédéral coupe dans ses budgets d'aide à la présence de nos artistes à l'étranger. Les subventions sont passées de 1,2 millions$ à 500 000$. Ainsi la compagnie artistique Ô Vertigo a perdu l'aide fédérale pour sa tournée au Mexique. La société de chorégraphie de Jean-Pierre Perrault s'est vu refusé une subvention pour une tournée en France, Belgique et Écosse. L'Orchestre symphonique de Montréal ne recevra pas les 50 000$ pour sa tournée en Asie. Le cirque québécois Éloize ne peut plus compter sur les 10 000$ pour son séjour à Taiwan. Nos ambassadeurs artistiques devront se produire au village de Séraphin. Pauvre petit Québec !

Québec a fermé plusieurs maisons à l'étranger. Question de gros sous.

Le Canada redouble

Le «Sierra Club» évalue la performance environnementale des élèves gouvernementaux de «l'école secondaire G.H. Bruntland». Le nom de l'école rappelle le célèbre rapport de 1987 produit par la première ministre de Norvège. La méthode d'évaluation ou de correction est basée sur les prescriptions des grandes conventions internationales sur les changements climatiques et la biodiversité. Le Canada n'obtient pas la note de passage. C'est la pire note jamais obtenue. La meilleure note est un C :

Politique sur les pesticides C
Amélioration de l'exploitation forestière C
Évaluation environnementales des projets ..... D
Gestion des toxiques ..... D
Protection de la biodiversité ..... D
Lutte à l'effet de serre ..... D

Politique de protection des mers ..... F
Protection des espèces maritimes ..... F
Protection des droits des autochtones ..... F
Aide aux pays en voie de développement ..... F

M^me^ Elisabeth May du «Sierra Club» déclarait : «Je n'aurais jamais pensé que la politique canadienne en matière environnementale pourrait être un jour pire que celle de la Banque mondiale». Mais il ne peut en être autrement. Le ministère Environnement Canada, qui fête son 25^e^ anniversaire, est le plus petit ministère du gouvernement Chrétien. Son ministre Sergio Marchi est un poids léger face aux poids lourds des ministres économiques allergiques à la performance environnementale.

Privatisation de l'eau

Montréal songe à céder la gestion de l'eau à une entreprise privée. Pourquoi ? Le maire Bourque n'a pas les moyens d'emprunter 300 millions $ pour rafraîchir l'infrastructure. Mais une société privée empruntera. Elle vendra le plus d'eau possible. Elle réalisera des profits gigantesques. Pour les augmenter, elle trouvera des moyens pour accroître le coût de la consommation et pour diminuer la qualité des services.

L'eau est un bien essentiel. Elle n'est pas plus privatisable que la police. Il est vrai qu'avec son syndicat, la police est presque privatisée. Les expériences de la France et de l'Angleterre devraient nous éclairer. Des poursuites judiciaires sont intentées contre la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux pour corruption et livraison d'eau contaminée. En Angleterre, les compagnies coupent le compteur d'eau à des milliers d'usagers pour non-paiement des factures. L'eau, service essentiel, ne peut être gérée par des entreprises qui recherchent le profit, sans trop se préoccuper de considérations humanitaires.□

L'eau, service essentiel, ne peut être gérée par des entreprises qui recherchent le profit.

La fleur ou la feuille

Jean-Luc Gouin*

Il est vrai que je n'étais déjà plus très chaud face aux Olympiques. On s'éloigne de l'authentique esprit de participation, de la haute discipline et du véritable dépassement.

On s'étale dans le hyper commercial des millions et des milliards. De coca-cola et de tous les autres. On tombe facilement dans la droguerie et la tricherie. Les sommets de la «machine» humaine d'autrefois se diluent désormais dans la fausseté et les dollars. Et le narcissisme américain – là subtilité en sabots de séquoia! – pour finir le bal. Pas moyen, en effet, d'avoir l'œil sur l'écran sans se faire inoculer, constamment, trois ou quatre Atlanta dans le champ de vision (et oublions, si faire se peut, le bleu blanc rouge étoilé). À ce rythme, pourquoi ne pas exiger d'écrire «soulier» sur toutes les chaussures, ou «oreilles»... sur celles de tout un chacun??? Magritte pourrait au moins se marrer un peu.

J'en étais là, certes. Mais ce qui m'a fait complètement débarquer, c'est de constater l'occultation – l'évacuation – de la québécité des Jeux à la SRC. «Les Canadiens», «le Canada»... nous répète-t-on à satiété. Tous les Québécois ont disparu : ce sont maintenant des Canadiens – point à la ligne...d'arrivée (à la rigueur : des «Montréalais», tel un euphémisme pour bannir en douce

* Société Radio-Canada, Atlanta, États-Unis.

leur véritable appartenance, jusqu'au *Point* de Raymond St-Pierre!). C'est d'un flagrant à telle enseigne que c'est à se demander si Jean Chrétien n'est pas le télésouffleur en chef de l'équipe de télédiffusion. À moins que ce soit le PDG de la société, ce cher Betty.

Après quelques heures d'écoute, je ferme définitivement mon téléviseur pour toute la période des Jeux : propagande interdite dans ma maison! J'ai eu mon quota de Canada lors du dernier référendum. Au demeurant, comment peut-on espérer de «nos» athlètes d'aller chercher victoires et médailles avec une énorme «Maple Leaf» dans le dos? Moi, ça me couperait toute volonté. Handicap insurmontable.

Vivement le retour des Jeux à TVA, Richard Garneau en tête. Et les Fleurs de Lys d'or pour les Sylvie, les Gaétan et les Myriam- avec ou sans médailles, qu'importe.

Travail, Fierté et Liberté sont des rivières d'or liquide.

Le reste, c'est du coke.

Avec sa dose de codéine, bien sûr.□

Pour aider à lire le présent et à imaginer l'avenir

Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle

revue semestrielle (printemps-automne)
organe du Centre de recherche Lionel-Groulx

abonnement annuel : 35$; le numéro 19,95$
Diffuseur : Les Publications du Québec. Téléphone : (514) 948-1222 ou 1-800-465-9266.

Compte rendus

Pierre Graveline

Paul-Émile Roy

***Une planète nommée Québec*, Chroniques sociales et politiques 1991-1995, VLB éditeur, 1996, 352 p.**

L'auteur a regroupé dans ce livre quatre-vingt-dix textes parus dans des revues et des journaux, en grande majorité dans Le Devoir, au cours des années 1991 à 1995. On pourrait penser à première vue que ces écrits axés sur l'actualité ont perdu de leur fraîcheur avec le recul mais il n'en est rien. Bien au contraire, ils permettent de nous remettre en mémoire des événements récents déjà oubliés ou emportés dans le brouhaha des nouvelles quotidiennes. Ils nous offrent un fil d'Ariane dans le labyrinthe de la masse d'informations qui nous tombent dessus. Le rapatriement de la Constitution, les rencontres du Lac Meech, de Charlottetown, la Commission Bélanger-Campeau, etc., sont plus ou moins oubliés du grand public, et l'on est prêt à tout reprendre à zéro comme si rien ne s'était passé. Comme l'écrit Georges Santayana, «ceux qui ne peuvent se souvenir du passé sont condamnés à le répéter». Le livre de Pierre Graveline, en nous rappelant les événements des dernières années et en nous aidant à en saisir le sens, contribuera à nous empêcher de tourner en rond. Il est donc d'une lecture très profitable.

La réflexion de Graveline est surtout sociale et politique, comme l'indique le sous-titre de son livre. Fernand Dumont remarque, dans la préface, que notre auteur ne voit pas la souveraineté politique et les problèmes sociaux comme des domaines séparés. Bien au contraire, et c'est ce qui donne de la crédibilité à sa démarche. Graveline est certes un des bons analystes de la société québécoise des dernières années. Son analyse est bien documentée et très pénétrante. Elle nous est transmise dans un langage clair, direct, sans complaisance. Il n'hésite pas à se prononcer, à se compromettre, à s'engager. Issu du milieu ouvrier, il est spécialement sensible aux problèmes des défavorisés, de ceux qui sont maltraités ou exclus par notre société. Le projet de souveraineté du Québec, pour lui, ne doit pas se ramener à «reproduire à plus petite échelle une copie conforme du Canada», mais il doit «proposer et mettre en œuvre des changements culturels, sociaux et économiques mobilisateurs et unificateurs» (p. 289).

Un livre stimulant qui appelle à la réflexion et à l'action.

Donc, un livre stimulant qui appelle à la réflexion et à l'action. Pour Pierre Graveline, il est urgent de faire l'indépendance, mais il faut que cette opération se situe dans le prolongement de la Révolution tranquille, qu'elle soit une nouvelle Révolution tranquille. Le Québec doit s'affirmer politiquement, relancer son économie, renouveler ses structures sociales. Pierre Graveline est un témoin lucide de cette conjoncture. On peut regretter que Le Devoir lui ait retiré la parole...

En postface d'*Une planète nommée Québec*, Pierre Graveline reproduit un texte qu'il avait déjà publié dans la revue Virtualités : «La vie après le référendum : cinq questions aux souverainistes québécois». Un texte majeur qui relève de l'analyse et de la stratégie, qui fait le point sur un événement capital.

Il rappelle que le référendum du 30 octobre 1995 n'a pas été tenu dans le respect de la

démocratie. «La victoire du Non, écrit-il, repose pour l'essentiel sur l'utilisation massive de l'intimidation, du mensonge et de la démagogie et sur le viol délibéré et systématique de l'esprit et de la lettre de la loi québécoise sur les consultations populaires» (p. 326). Il appuie ses allégations sur des faits irréfutables. Et ce qui est invraisemblable, c'est que les indépendantistes eux-mêmes célèbrent le caractère démocratique des opérations!

Il dénonce aussi la manipulation médiatique qui a été pratiquée aussi bien dans les médias électroniques que dans la presse écrite. Il critique la façon dont on a traité l'incidence ethnique qui ne se règlera pas «tant et aussi longtemps que le peuple québécois n'aura pas accédé à sa pleine souveraineté politique, condition première, faut-il le rappeler, de l'instauration de nouveaux rappports avec les nations autochtones et avec les personnes immigrantes» (p. 336). Il soutient que le Parti québécois ne s'est pas suffisamment préoccupé de la région de Montréal comme aussi de la question sociale au cours de la campagne référendaire.

Il est impossible de développer ici toutes les nuances et toutes les précisions de la pensée de Graveline. Notons seulement que ce dernier chapitre du livre constitue un bilan du référendum de 1995, et devrait être pris en considération par les stratèges de celui qui s'en vient.

En parcourant ces pages vibrantes, je me disais qu'il est urgent de faire l'indépendance. Que d'efforts avortés, que d'énergies gaspillées au Québec depuis une vingtaine d'années. La guérilla actuelle des fédéralistes mine notre moral, alimente la peur des faibles et l'hésitation des timides. Nous avons besoin de toutes nos énergies et de toute notre créativité pour inventer une nouvelle société à la hauteur des nouveaux problèmes qui se posent à elle. Il est urgent de réaliser ce rêve qui «tourne autour de certaines valeurs fondamentales qui nous

tiennent à cœur et porte l'espoir précieux de l'émergence, ici et maintenant, d'une terre d'égalité, d'une terre de solidarité, d'une terre de liberté» (p. 344).□

❖

René Boulanger*

D'espoir et d'éducation

Collectif, Les Éditions des Intouchables, 171 p.**

Dans le livre *Je me souverain*, l'éditeur Michel Brûlé avait montré qu'un recueil de textes d'auteurs différents pouvait faire jaillir des réflexions percutantes et intéressantes.

Il refait le coup avec *D'espoir et d'éducation*, un collectif qui aborde le thème difficile de l'éducation au Québec. À côté de textes solides et charpentés d'une Lise Bissonnette qui fait un bilan sans complaisance de notre système d'enseignement, on retrouve aussi des cris du cœur comme celui d'Hélène Jutras qui rage qu'on lui ait caché notre histoire, mais qui montre surtout que l'école québécoise n'est plus à la hauteur. C'est d'ailleurs sur cette idée de la «hauteur» que se rejoignent tous les écrivains du collectif. On sent une inquiétude tragique devant la dérive de notre système d'éducation.

D'espoir et d'éducation est un livre nécessaire à lire nécessairement pour tous ceux que la question intéresse mais encore plus pour les autres.□

---

* Écrivain (auteur de *Rose Fenian* publié chez VLB en 1993), scénariste et critique littéraire à *L'Aut' journal*.

** Lise Bissonnette, Jocelyn Berthelot, Charles E. Caouette.

Lectures

Nous avons reçu :

Bélanger, André-J., *Introduction à l'analyse politique*, PUM, 1996, 326 p.

Bourque Gilles, Duchastel Jules, *L'identité fragmentée*, Fides, 1996, 380 p.

Charron, Claude-G., *La partition du Québec*, VLB éditeur, 1996, 204 p.

Cholette, Marie, *Chorégraphies*, Collection Poésie, Éditions Au long cours, 91 p.

Cyr, Hubert; Duval, Denis; Leclerc, André, *L'Acadie à l'heure des choix*, Édition d'acadie, 372 p.

Dickason Olive, *Les premières nations du Canada*, Septentrion, 1996, 511 p.

Dôle, Robert, *Le cauchemar américain*, VLB, 1996, 134 p.

Drouilly, Pierre, *L'espace social de Montréal*, Septentrion, 1996, 349 p.

Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.

Dutil, Robert, *La juste inégalité*, Québec-Amérique, 1995, 287 p.

Gagnon, Alain-G. et Noël, Alain, *L'espace québécois*, Québec/Amérique, 1995, 304 p.

Graveline, Pierre, *Une planète nommée Québec*, VLB Éditeur, 1996, 346 p.

Guimont, Jacques, *La petite ferme du Cap-Tourmente*, Septentrion, 1996, 228 p.

Huot, Cécile, *Wilfrid Pelletier, Un grand homme, une grande œuvre*, Guérin, 1996, 138 p.

Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, T.2, Septentrion, 1996, 446 p.

Le Congrès mondial acadien, *L'acadie en 2004*, Éditions d'acadie, 1996, 690 p.

Lefebvre, André, *De l'enseignement de l'Histoire*, Guérin, 1996, 207 p.

Marchesseault, Siméon, *Lettres à Judith*, Cahiers du Septentrion, 1996, 125 p.

Monière, Denis et Jean H. Guay, *La bataille du Québec*, T3, Fides, 1996, 266 p.,

Paquette, Pierre, *Un Québec pour l'emploi*, Éditions St-Martin , 1995, 145 p.

Morrissette, Roland, *Réprouvés, malvats, hurlots et autres gentilshommes*, Guérin littérature, 1996, 315 p.

Peters, Guy, Savoie, Donald J., *Les nouveaux défis de la gouvernance*, Presses Université Laval, 1996, 306 p.

Rocher, Guy, *Études de sociologie du droit et de l'éthique*, Éditions Thémis, 1996, 327 p.

Roy, Paul-Émile, *La magie de la lecture*, Humanitas, 1996, 156 p.

Sarra-Bournet, Michel, *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec*, VLB Éditeurs, 1995, 220 p.

Sauvageau, Florian, *Les politiques culturelles à l'épreuve*, IGRC, 1996, 394 p.

Sauvé, J.R.M., *Géopolitique et avenir du Québec*, Guérin littérature, 1996, 348 p.

Séguin, Maurice, *Une histoire du Québec – vision d'un prophète*, 1995, 210 p.

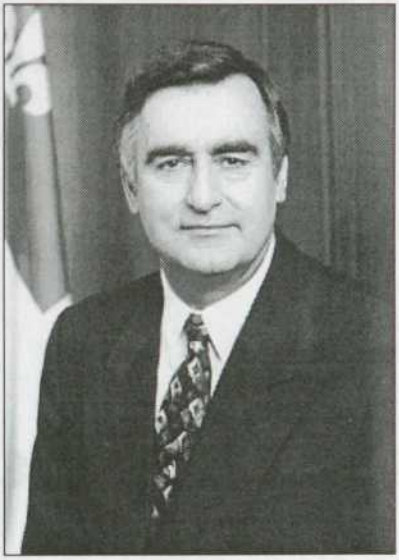
Tremblay, Manon, Pelletier, Marcel, *Le système parlementaire canadien*, Presses Université Laval, 1996, 370 p.

INDEX DES ANNONCEURS

101 Assurance vie Desjardins-Laurentienne
99 Bell
74 Bulletin d'histoire politique
87 Cahiers d'histoire du Québec
103 Caisse populaire Saint-Jacques de Montréal
27 Cap-aux-Diamants
102 Centre généalogique AD
96 Devoir, Le
Couverture 4 Fonds de solidarité
101 Gaz Métropolitain
Couverture 2 Hydro-Québec
102 Imprimerie Gagné
44 Journal les Enseignants
101 Laboratoire Dr Renaud
102 Lamond & Fils Ltée
62 Magazine Gaspésie
104 Maison nationale des Patriotes
103 Mouvement national des Québécoises et Québécois
102 Poitras, Larue & Rondeau inc.
95 Premier ministre
104 Québec français
104 Relations
99 Revue d'histoire de l'Amérique française
97 Société des alcools du Québec
103 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
103 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
100 Société nationale d'assurance
102 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
102 Tassé & Associés Limitée
100 Veilleux Impressions
104 Vie ouvrière

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LE PREMIER MINISTRE



Je tiens à saluer l'œuvre de **L'Action nationale** et félicite tous ses artisans pour leur engagement soutenu dans le développement du Québec.

Par le champ étendu de ses préoccupations et par son indépendance d'esprit, cette revue fournit une précieuse contribution au débat d'idées et à la réflexion sur notre avenir collectif.

Québec

Lucien Bouchard

IDÉES

MONTRÉAL, 1996

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR



LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC

UNE **PRÉSENCE**
de tous les instants.

Société
des alcools
du Québec

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE



LA RHAF

- favorise la diffusion des connaissances historiques les plus récentes ;
- ouvre ses pages aux réflexions méthodologiques et aux débats théoriques ;
- reflète la diversité et le décloisonnement de la recherche.

QUATRE SAISONS DE RECHERCHE

Chaque numéro trimestriel de la RHAF propose des rubriques variées : articles, notes critiques, comptes rendus d'ouvrages récents, notes bibliographiques, bibliographie de l'Amérique française, chronique d'archives.

TARIFS D'ABONNEMENT	Canada	Étranger
Individus et institutions	50 $	54 $
Étudiants (avec pièce justificative)	26 $	30 $
Abonnement de soutien	110 $	114 $
Abonnement à vie pour les aînés	600 $	600 $

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE
261, avenue Bloomfield
Outremont (Québec)
H2V 3R6
Téléphone : (514) 278-2232 • télécopieur : (514) 271-6369

Apprenez à surfer

Bell présente ABC @ Internet

ABC @ Internet est un cours d'introduction à Internet offert par la Télé-université. Cette formation d'une durée de dix heures vous montrera comment vous brancher, naviguer et interagir dans Internet. De plus, vous recevrez tous les logiciels nécessaires, en français, afin d'apprendre à surfer confortablement.

Sur les ondes de CANAL Télé-enseignement (câble 23) et de Radio-Québec (les samedis, 10 h).

Inscription et renseignements

- Montréal : (514) 522-3540
- Québec : (418) 657-2262
- Ailleurs : 1 800 665-4333

L'UNIVERSITÉ À DISTANCE
Université du Québec
Télé-université

Bell

MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC

1340, rue Gay-Lussac, section 4,
Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél. : (514) 449-5818
Fax : (514) 449-4596

SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.
Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

Gaz Métropolitain

LA FORCE DE L'ÉNERGIE

Avec les hommages de

Assurance vie
Desjardins-Laurentienne

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

CENTRE GÉNÉALOGIQUE A.D. ENR.

***André Dionne*, B.A.**

Arbres généalogiques
Titres d'ascendance
Recherches historiques

484, Limoilou
Laval (Québec) H7G 3X8
669-3293



imprimerie gagné ltée

Les spécialistes du livre

Louiseville
Tél. : 819-228-2766
800-567-2154
Téléc. : 819-228-8390

Montréal
Tél. : 514-527-8211
800-268-8211
Téléc. : 514-521-4660

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC
INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN.
... PRÉSENT DANS 55 PAYS

Depuis le temps, on s'y connaît.

SEMB SAQ Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél. : (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal, (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

Heures d'ouvertures
Lundi-mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi – jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL
1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 – Télec. : (514) 849-7019

Services de prêts
1259, rue Berri, bureau 230 Montréal H2L 4C7
Tél. : 849-3581 – Télec. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général

S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC
449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519

Plus de 33 500 membres
au Cœur du Québec.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9460
Télécopieur : 527-9460

Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliés

Maison nationale des Patriotes

Centre d'interprétation sur l'histoire des Patriotes 1837-1838

- Visites guidées
- Boutique de souvenirs



- Circuit pédestre sur l'histoire et le patrimoine

610, chemin des Patriotes, **Saint-Denis-sur-Richelieu**, J0H 1K0
De mai à septembre et en novembre, mois des Patriotes, du mardi au dimanche, de 10 h 00 à 17 h 00. À l'année, visites sur réservations: **(514) 787-3623.**
Subventionné par le ministère de la Culture.

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■ un an (10 nos) : 26$ ■ deux ans : 47$ ■ À l'étranger : 27$
taxes incluses

Communiquer avec Mme Héléne Desmarais,
25, rue Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

(L'actualité du monde de l'éducation et de la culture.)

PÉDAGOGIE
LITTÉRATURE
LANGUE ET SOCIÉTÉ

Québec français

Abonnez-vous!
4 numéros par année

C.P. 9185, SAINTE-FOY
(QUÉBEC) G1V 4B1

LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

PLUS DE TÉMOIGNAGES PLUS DE REPORTAGES

disponible en kiosques ou à nos bureaux :
1212, rue Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél. : 523-5998

Dossier

Pour une conception civique du Québec

par Claude Bariteau
professeur, département d'anthropologie
Université Laval

SOMMAIRE

I. Le coup de force de 1982 : ses origines et son impact 112

– La naissance du néo-nationalisme 115

– L'entrée en scène des cité-libristes 117

– Le projet souverainiste : un amalgame douteux 123

II. Les fondements de la construction nationale : le cas du Québec 126

– L'État-nation : le nouveau cadre de l'affirmation nationale 129

– L'éthnie-nation : deux réalités différentes 131

– Le peuple, et non la culture, fonde la nation et la citoyenneté 134

– L'amalgame souverainiste face à d'autres approches 138

III. Contribution au débat en cours 143

– La thèse de la reconnaissance de Taylor fait impasse à la démocratie 146

– La culture de convergence du projet souverainiste sous le regard d'Habermas 150

– Trois questions à l'endroit de l'amalgame souverainiste 153

– Par quoi et comment remplacer la thèse néo-nationaliste 158

Conclusion 160

Bibliographie 163

RÉSUMÉ

Deux voies conduisent à la création d'un État-nation. La première est la transformation d'un État existant en un État-nation. La prise en charge de l'État par le peuple en est le point déterminant. La seconde est le produit d'un mouvement sécessionniste. Porté par une minorité nationale brimée, ce mouvement peut aussi déboucher sur l'obtention, par celle-ci, d'un statut particulier au sein d'un État-nation.

Le projet sécessionniste véhiculé par les souverainistes s'inscrit dans la deuxième voie. Il tire ses origines du néo-nationalisme québécois. Opposé au cité-libriste, ce courant a conduit à la Révolution tranquille et à l'idée de souveraineté. C'est en réaction à cette idée que des cité-libristes ont fait valoir leur thèse sur la scène fédérale. En 1982, ils ont réussi à y neutraliser toute velléité nationalitaire en provenance du Québec. Depuis, le néo-nationalisme a du plomb dans l'aile. En témoignent les échecs de Meech et de Charlottetown.

Le coup de force des cité-libristes a obligé les souverainistes à modifier leur tir. Le trait d'union entre souveraineté et association fut mis de côté. De plus en plus ouverts au monde, ces derniers définissent maintenant leur projet en lien avec la création d'un État-nation, celui du Québec. Leur démarche, démocratiquement balisée, demeure néanmoins inspirée, sur le plan culturel, par le néo-nationalisme. Elle prône, entre autres, le déploiement d'une culture de convergence substantivement définie, soit la culture française du Québec, et l'octroi de droits collectifs aux «nations» autochtones et à la minorité anglaise. Dans le Québec multiethnique et multiculturel d'aujourd'hui, cette position cadre mal. Elle est même devenue un nœud gordien.

Les promoteurs du mouvement sécessionniste doivent le trancher. Ou bien ils maintiennent leur position et courent le risque que leur

mouvement s'oriente vers la recherche d'un statut privilégié au Canada; ou bien ils font le saut qui conduit à créer un État membre des Nations-Unies. C'est ce que font la plupart des promoteurs de mouvement sécessionniste dans un contexte analogue à celui du Québec. Faire ce saut consiste principalement à définir une culture politique fondée sur deux principes fondamentaux propres à la démocratie libérale : l'autonomie des individus et le droit à la différence. En d'autres termes, à concevoir la sécession du Québec d'un point de vue civique plutôt que culturel.

Ce texte aborde ces questions sous divers angles, notamment l'histoire des luttes entre les néo-nationalistes et les cité-libristes, les caractéristiques propres à la voie sécessionniste dans une situation de crise, les voies de remplacement possibles au contenu culturel de la démarche souverainiste et les points majeurs des débats en cours. Son objectif : inciter les souverainistes à consolider le tournant amorcé par leur nouvelle définition du peuple québécois.

Pour une conception civique du Québec

La Constitution canadienne de 1982 modifie profondément celle de 1867. Elle renforce le pouvoir fédéral, notamment en matière de péréquation. Elle comprend un mécanisme compensatoire en cas de retrait d'une province des programmes fédéraux en éducation et dans les domaines culturels. Elle élargit le pouvoir des provinces sur les ressources naturelles. Elle introduit une procédure d'amendement qui rend obligatoire l'accord de toutes les provinces pour intégrer des changements majeurs à la Constitution. Enfin, elle contient une Charte des droits et libertés avec une clause dérogatoire permettant aux provinces de s'y soustraire temporairement.

Avec ces changements, le caractère distinct de la population du Québec est amoindri, ses droits collectifs, réduits et ses pouvoirs en matière de langue, diminués. Depuis 1982, il ne peut y avoir de nation au Canada que la nation canadienne. Cette nation a deux langues officielles et comprend des peuples autochtones comme des communautés culturelles. Politiquement, cette nation est administrée par un gouvernement central et des gouvernements subalternes.

Ces changements sont l'aboutissement d'un long parcours d'affirmation nationale du Canada. Il connaît trois phases majeures avant 1982. Une première avec le traité de Versailles de 1919, traité qui facilite l'adoption du Statut de Westminster en 1931. Le Canada devient alors officiellement une nation souveraine. Une seconde, à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale. La mise sur pied de divers programmes nationaux en est le trait dominant. Elle est complétée par la proclamation de la citoyenneté canadienne en 1946 et, trois ans plus tard, par l'abandon de tout recours au Conseil privé en matière constitutionnelle. La Cour Suprême est, depuis lors, la nouvelle instance privilégiée. Une troisième, durant les années 1970. Elle est marquée par un effort de valorisation de l'identité nationale

canadienne et la reconnaissance de la diversité comme un des éléments de cette identité. Elle débouche sur la Constitution de 1982. Celle-ci et la Charte des droits et libertés qui y est enchâssée deviennent par la suite des symboles de l'unité canadienne surtout en dehors du Québec. Cette Charte tient maintenant lieu d'idéologie nationale tout comme ce fut le cas pour l'État-providence après la Deuxième Guerre mondiale jusqu'aux années 1980.

Au Québec, la deuxième phase suscite une révision du nationalisme canadien-français. André Laurendeau en est la principale cheville ouvrière. La particularité de cette révision est de faire du Québec le foyer de la nation canadienne-française au moment où le Canada cherche à définir sa personnalité nationale. Cette idée s'est progressivement enracinée. Les premiers ministres du Québec revendiquent depuis plus d'autonomie et de pouvoirs. C'est ainsi que le territoire québécois est devenu un lieu où s'affirme une société globale. L'idée de la souveraineté du Québec prend forme dans ce cadre général.

La troisième phase de l'affirmation nationale canadienne est enclenchée précisément pour contrer la propagation de cette idée. Cette phase se démarque par le déploiement de politiques visant à renforcer l'identité canadienne et à contrer la consolidation du mouvement souverainiste québécois. Après le référendum de 1980, les Québécois, devenus en 1982 des résidants d'une province comme les autres, tentent de se faire reconnaître comme des citoyens canadiens distincts détenant des pouvoirs spécifiques. S'amorce alors une autre phase de l'affirmation nationale canadienne. Elle a déjà révélé ses couleurs à l'égard des demandes du Québec. En témoignent les échecs de Meech et de Charlottetown. La souveraineté apparaît alors la seule issue à un nombre grandissant de Québécois. Le pourcentage des votes en faveur du OUI le 30 octobre 1995 l'exprime clairement. Depuis cette date, le gouvernement canadien accentue d'un cran sa promotion de l'unité nationale. Il se dit ouvert à des retouches à la Constitution et envisage, au nom de l'efficacité, de se délester de certaines responsabilités pour mieux s'immiscer dans les domaines d'avenir.

Au Québec, le 30 octobre 1995 a des conséquences tout autres. Le «nous» de Jacques Parizeau déclenche un débat de fond sur la conception même de la nation québécoise. Actuellement, la population du Québec est en quête d'identité et cette quête déborde les

Québécois d'origine française. Les autochtones, les Québécois d'origine britannique et les Québécois d'origines autres s'interrogent avec beaucoup d'anxiété sur leur avenir et l'avenir du Québec comme du Canada. Ces quêtes identitaires ont cours à un moment charnière de l'histoire du Québec. Presque tous les groupes porteurs d'un projet visant à créer un État souverain suscitent un tel questionnement. Il s'agit d'une étape incontournable et hautement décisive. Habituellement, elle débouche sur l'affirmation du caractère civique et inclusif de la construction nationale, ce qui favorise l'identification des contours d'une culture politique nationale. Au Québec, des pas ont été franchis dans cette direction. Néanmoins, des précisions s'imposent pour que soit mise au point une culture politique qui balise les éléments constitutifs de la future citoyenneté québécoise. Ce texte identifie certaines de ces précisions et en justifie la pertinence.

Essentiellement, ce texte est une remise en question de la conception néo-nationaliste du Québec. Plusieurs souverainistes partagent cette conception. Elle se retrouve même chez des tenants d'une approche civique et territoriale de la souveraineté. J'entends montrer que cette conception est caduque depuis 1982. Il est dorénavant impossible, pour le Canada, de répondre adéquatement aux aspirations véhiculées principalement par les francophones du Québec. J'entends aussi montrer qu'elle est inadéquate pour faire avancer la cause souverainiste. Recourir à une conception mise au point pour consolider le Québec français à l'intérieur du Canada a pour conséquences : 1) d'enfermer la problématique de la souveraineté dans un carcan ethnique et nationalitaire ; 2) de concevoir difficilement la souveraineté sans lien avec le Canada. Pour faire valoir la cause souverainiste, il importe plutôt de définir un projet qui favorise un rapprochement entre tous les Québécois et, du coup, facilite la reconnaissance du Québec comme État-nation auprès de la communauté internationale. Pour développer mes idées, j'aborde, dans une première partie, les oppositions entre les thèses néo-nationalistes et cité-libristes sur la question du Québec. Mon objectif est de mettre en relief les pièges que contient la thèse néo-nationaliste lorsqu'elle sert d'assise pour faire du Québec un État-nation membre de la communauté internationale.

I

Le coup de force de 1982 : ses origines et son impact

Les événements autour du rapatriement de la Constitution de 1982 peuvent se lire différemment. Les échanges épistolaires entre Pierre Elliott Trudeau (1996) et Lucien Bouchard (1996) en font foi. L'illustrent aussi les mises au point de personnes ayant vécu ces événements de près. Indépendamment de tout ce qui se dit et s'écrit, un fait demeure : le Canada a maintenant une nouvelle Constitution. Et cette Constitution contient des dispositions dont le contenu renvoie grosso modo aux idées mises de l'avant par les cité-libristes à l'encontre, précisément, de celles préconisées par les néo-nationalistes. Pour cerner cela, une brève plongée dans l'histoire s'impose.

Deux mouvements d'affirmation nationale marquent l'histoire du Québec. Le premier se développe tout au début du XIX^e^ siècle. Il se consolide en réaction à l'Acte constitutionnel de 1791. En vertu de cet Acte, le Conseil législatif, à la solde du Conseil exécutif, détient un droit de veto sur les projets de loi émanant des élus de la Chambre d'assemblée. Ces derniers veulent l'abroger. À leurs yeux, le système en place est devenu un support «au renforcement et à la perpétuation de la position socio-économique de l'élite terrienne et de ses partisans politiques» (Bernier et Salée, 1995, p. 162). Cette élite comprend notamment des représentants des milieux anglophone et francophone et des membres de l'Église. Aussi, les élus demandent-ils la création d'un Conseil législatif électif et l'imputabilité des membres du Comité exécutif. Véhiculée par le Parti patriote, cette demande est refusée. Le mouvement se radicalise et le tout débouche sur les insurrections de 1837 et de 1838. Est alors maté un mouvement démocratique, «progressiste, ouvert sur le monde et tout à fait conciliant envers les compatriotes d'origine britannique» (Bernier et Salée, 1995, p. 206).

Le second mouvement a cours actuellement. Il s'inscrit dans un cadre démocratique préexistant mais émerge d'une problématique totalement différente de celle qui a contribué à l'enracinement du premier mouvement. Cette problématique a pour toile de fond la consolidation nationale du Canada et l'infériorité économique des francophones du Québec. Rioux (1974) a bien mis cela en relief. Il s'agit d'un mouvement associé à l'affirmation d'une minorité nationale. Cette caractéristique est très importante. Elle explique la forme et le contenu que prendront à la fois les projets autonomistes puis souverainistes entre 1940 et aujourd'hui.

Si ce mouvement naît ainsi, l'explication se trouve en grande partie dans le déploiement, après les insurrections de 1837 et de 1838, d'un discours construit autour de l'idée de la survivance de la nation que constituent les Canadiens d'avant 1840 et, par la suite, les Canadiens français. Rappelons que cette idée de survivance est présente au moment de la création du Canada de 1867. Les promoteurs canadiens-français du Canada de 1867 ont d'ailleurs toujours clamé haut et fort que la fédération canadienne, produit d'un pacte entre deux nations fondatrices, offre une grande autonomie à la population du Québec sur des secteurs vitaux et assure ainsi la survivance des Canadiens français.

S'il y a eu survivance, celle-ci ne découle pas d'un pacte entre deux nations. Seule s'exprime à cette époque une alliance entre des membres de l'élite politique du Canada de l'Est sous le gouvernement de l'Union. En association avec les membres de la classe dirigeante du Canada de l'Ouest et des autres colonies britanniques en Amérique du Nord, cette élite crée le Canada en s'inspirant des pratiques propres à la culture politique britannique en matière de constitution. Aussi, la Constitution canadienne devient-elle un document rassemblant des lois et des institutions reconnues mais surtout ayant survécu à l'usure du temps. Ces élites, comme l'a mis en relief Ryerson (1978), ne s'appuient d'aucune façon sur un mouvement populaire. Alors, si pacte il y a, c'est seulement entre elles.

Par ailleurs, un épineux problème se pose en 1866. Il s'agit de la résistance possible des populations du Canada de l'Est et des Provinces maritimes à la création d'une union législative centralisée. Ces élites décident alors de créer une fédération qui, comme le souligne Cairns (1993), deviendra une structure juridique porteuse de l'affirmation d'un provincialisme générateur de divisions et de tensions. Pour en neutraliser les manifestations, elles ont recours à la pratique de l'«indirect rule». Au dire de Kelly, cette pratique est déjà bien connue en Angleterre, surtout dans la vallée laurentienne puisqu'elle y «a été instituée par l'Acte de Québec en 1774» (Kelly, 1995, A-11). Rappelons que cette pratique est devenue par la suite le principal mode de gestion des colonies de l'Empire britannique. Avec l'«indirect rule», tout peuple conquis se voit octroyer la gestion des questions locales comme l'éducation, la religion, le droit civil, la culture, etc. Le peuple conquérant, quant à lui, se réserve le contrôle des pouvoirs inhérents à la souveraineté nationale, soit la politique, l'économie, la monnaie, l'armée, l'accès à la citoyenneté,

les relations internationales, etc. Il doit aussi préserver les ressortissants britanniques de contacts directs avec le peuple conquis. L'inclusion dans la Constitution de 1867 d'articles qui protègent les droits des protestants vivant au Québec découlent directement de cet objectif. Par contre, le peuple conquérant se doit d'entretenir des liens avec les représentants politiques et religieux du peuple conquis.

Ces derniers sont indispensables au déploiement de cette pratique. Choyés, ils obtiennent divers avantages en retour de leur loyauté. C'est ainsi que s'est implantée au Québec la «politique ségrégationniste institutionnelle de l'empire britannique» (Kelly, 1995, A-11). Comme le rappelle Schwimmer (1995), avec l'«indirect rule», c'est aussi une conception strictement aristocratique du pouvoir qui prend racine. Mise en place en 1867, cette conception se propage dans la société civile afin de «dissuader un peuple trop sympathique à l'idée républicaine» (Kelly, 1995,A-11). En découle le transfert, en 1878, aux communautés religieuses, de tout le domaine de l'éducation avec pour objectif de neutraliser le «potentiel émancipateur que les Rébellions avaient révélé» (Bernier et Salée, 1995, p. 232). Du coup, est bloqué au Québec l'essor d'une pensée inspirée de l'individualisme libéral. Seule peut s'irradier une pensée conservatrice foncièrement aristocrate valorisant, auprès des Canadiens-Français, la famille, l'entreprise privée et l'Église catholique de Rome (Bourque et Duchastel (1996).

C'est dans ce contexte qu'un discours nationaliste d'inspiration ethnique prend forme au Québec. Il est l'écho des visées canadiennes de l'époque à l'égard de la population francophone du Québec. L'État fédéral et l'Église catholique deviennent les deux principales institutions vouées à l'ethnicisation des Canadiens français. L'État fédéral développe un nationalisme typiquement anglais avec pour base de reproduction la bureaucratie fédérale dont les Canadiens français sont écartés. Quant à l'Église catholique, elle assure l'exclusion de ces derniers du pouvoir canadien par une approche axée sur la survivance. À l'intérieur de ce cadre, seul un nationalisme messianique quasi généalogique pouvait s'exprimer au Québec. Il est, comme le démontrent Bourque et Duchastel (1996), le pendant du nationalisme ethnique canadien-anglais inspiré du passé colonial britannique. Le maintien de ces institutions comme la pérennité de l'élite politique fédéraliste au Québec nécessitent toutefois la reproduction des conditions d'existence de la nation conquise.

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, c'est ce qui s'est produit. L'un des principaux chantres du nationalisme messiannique est le chanoine Groulx. Il y en a d'autres qui le précèdent et l'accompagnent. Ensemble, ils dessinent les traits de l'identité ethnique canadienne-française : être catholique, français, pauvre, non matérialiste et de milieu rural. Ces traits contribuent à créer une frontière culturelle. Le pouvoir politique provincial la renforce, associé qu'il est à l'omniprésence de l'Église dans la société civile. La revanche des berceaux aidant, les Canadiens français colonisent au-delà des rives du Saint-Laurent. Là où il y a des terres disponibles, le modèle se propage. Il s'irradie même hors du Québec, notamment dans l'Ouest. En l'absence de terres à coloniser, l'émigration débute vers des centres industriels, en particulier ceux en émergence aux États-Unis. Plus tard, avec l'industrialisation et l'urbanisation du Québec, l'émigration ralentit. Le discours s'ajuste pour tenir compte de la réalité ouvrière.

La naissance du néo-nationalisme

Dumont (1993) décrit avec doigté et brio la genèse de cette nation canadienne-française. Pour Laurendeau (1940), elle s'est ainsi façonnée jusqu'en 1940 en grande partie parce que le Québec, sous l'égide de l'Église catholique, devient le foyer de la vie française en Amérique. Il s'agit, à ses yeux, d'un fait politique reconnu par le gouvernement fédéral dans ses relations avec le gouvernement Mercier. Mais voilà que la situation change au début de la Deuxième Guerre mondiale. Foncièrement inquiet des politiques mises de l'avant par le gouvernement canadien dans le sillon de la Commission Rowell-Sirois, Laurendeau dénonce avec force l'abdication du gouvernement Godbout. Il incite alors ses compatriotes à se porter à la défense de l'État provincial. L'un des points stratégiques de son plaidoyer est la législation sociale. «*[I]l nous la faut entière*. Toute autre attitude serait suicidaire pour le Canada français, et céder cette fois nous amènerait à céder demain sur d'autres points. Nous serons maîtres de notre vie sociale et économique, maîtres de notre éducation, ou bien nous sommes destinés à disparaître comme peuple» (Laurendeau, 1940, p. 202-203).

La prise de position d'André Laurendeau influence la suite des événements au Québec. Après la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs questionnent la définition messianique du nationalisme canadien-français et la situation du fait français au Canada. Deux courants de pensée se démarquent progressivement : le néo-nationalisme

et le cité-libriste (Karmis, 1994). Le premier définit le Québec comme la base de l'affirmation des Canadiens français. Il met l'accent sur leurs racines culturelles et linguistiques. Le second, de type civique, s'attaque aux nationalismes canadien-français et canadien-anglais. Il fait du Canada sa base d'affirmation avec pour objectif d'y faire participer les francophones.

L'essor du courant néo-nationaliste trouve son explication dans ce qui se passe à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Lors de cette guerre, le gouvernement canadien invite les provinces à céder temporairement leurs droits de taxer les individus et les compagnies. Elles acceptent à la condition de les reprendre à la fin de la guerre. Le gouvernement canadien renie sa parole. En dépit d'un rejet, par les provinces, des principales conclusions de la commission Rowell-Sirois, il développe ses politiques nationales et offre aux provinces des subventions en contrepartie.

En 1946, de tous les gouvernements provinciaux, celui du Québec manifeste le plus son désaccord à la fois pour des motifs politiques et constitutionnels. Politiques parce que le gouvernement Duplessis ne partage pas la philosophie keynésienne du gouvernement canadien (Bourque, Duchastel et Beauchemin, 1994), philosophie principalement mise en valeur par les provinces de l'Ouest. Constitutionnels parce que l'approche fédérale ne respecte pas la lettre de la Constitution de 1867. L'attitude du gouvernement Duplessis a cependant des répercussions négatives sur l'éducation, l'aide sociale et les services de santé offerts au Québec, ce que dénoncent vertement les cité-libristes. Certains correctifs sont apportés à partir de 1954 suite à la mise sur pied d'une double taxation par le gouvernement Duplessis. Et ce geste force le gouvernement fédéral à chercher une entente avec celui du Québec.

En 1960, le Parti libéral du Québec se fait élire en tablant sur cette pomme de discorde. Son approche diffère de celle du gouvernement Duplessis. Si ce parti refuse les subventions, il accepte de développer les programmes auxquels elles sont destinées. Sa condition : un transfert de points d'impôt. Un accord est conclu à cette fin. De cet accord naît la Révolution tranquille. L'État est modernisé. L'éducation est réformée, le monde du travail, profondément transformé et le milieu francophone des affaires, en nette expansion. Tout ou presque est mis en œuvre pour contrer l'idée d'infériorité des Canadiens français vivant au Québec. Ainsi se consolide peu à

peu un modèle de développement dont l'inspiration est keynésienne, les assises plutôt ethniques et la mise en opération, fortement technocratique. Dès lors, sont mises en place les fondements de l'affirmation d'un nouveau projet national.

Avec la Révolution tranquille, l'Église catholique et le gouvernement canadien sont pris à partie. La première, comme l'a bien analysé Guindon (1990), est évacuée des zones du pouvoir civique; le second, contesté à cause de ses politiques centralisatrices. L'État du Québec incarne dorénavant la nouvelle conscience nationale. Celle-ci s'exprime par des revendications à la hausse pour une plus grande autonomie à l'intérieur du Canada et sur la scène internationale. Le gouvernement Pearson accrédite cette démarche en affirmant que le Québec constitue une nation dans la nation (McRoberts, 1994). En effet, pour le premier ministre Pearson, le Québec est plus qu'une province dans la mesure où il est la patrie d'un peuple.

L'entrée en scène des cité-libristes

Les cité-libristes ont toujours considéré cette reconnaissance en nette contradiction avec leur thèse. À leur avis, elle ouvre la voie à l'expression d'un nationalisme culturel, revendicateur et pleurnichard. En fait, tout penchant autonomiste et homogénéisateur au Québec va à l'encontre de l'affirmation nationale du Canada. Auto-défini comme société politique globale (Langlois, 1991), intégratriste et holiste, ce Québec affirmera des valeurs propres à ses habitants. Ainsi sera neutralisée toute irradiation des nouvelles valeurs canadiennes mises de l'avant par les cité-libristes. Petit à petit, les assises de l'élite politique fédéraliste du Québec seront grugées. Pierre Elliott Trudeau, le grand leader de ce courant de pensée, décide donc de passer à l'action au milieu des années 1960.

Avec lui, le gouvernement canadien cherche, par des changements importants, à contrer les élans qui traversent le Québec. La scène canadienne s'ouvre aux francophones, une politique de bilinguisme institutionnel est adoptée et des sommes importantes sont investies dans plusieurs domaines en vue de promouvoir le nouveau nationalisme canadien. À la tête du gouvernement fédéral, Pierre Elliott Trudeau va plus loin. Il s'oppose à toute demande québécoise qui s'inspire de la thèse néo-nationaliste et refuse de considérer tous les rapports qui lui donnent emprise : le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, le rapport Pépin-Robarts, etc.

L'inverse est aussi vrai. Les néo-nationalistes s'opposent à une approche dont la diffusion au Québec lamine les bases de leur thèse. Avec l'entrée de Pierre Elliott Trudeau sur la scène fédérale, le projet d'indépendance du Québec, seule solution véritable au problème québécois selon Marcel Rioux (Kelly, 1995), est de plus en plus populaire et le nombre de ses adeptes, à la hausse. C'était inévitable. Un renforcement de la thèse cité-libriste stoppe celle des néo-nationalistes. La réplique ne peut être que la souveraineté. Après la victoire de Daniel Johnson (père) sur l'idée d'égalité ou d'indépendance, René Lévesque invite le Parti libéral du Québec à devenir plus autonomiste. Battu, il se retire. Il fonde peu après le Parti québécois. Ce parti prend le pouvoir en 1976.

Sous René Lévesque, le Parti québécois se définit souverainiste et social-démocrate. L'idée au centre de ce projet, la «souveraineté-association», s'inscrit toujours dans le cadre du néo-nationalisme. L'État du Québec doit contribuer à consolider et à édifier la nouvelle nation. Et celle-ci est québécoise. Il en découle des politiques favorables aux francophones mais aussi des mesures contraignantes envers les autres composantes de la population du Québec, en particulier les anglophones et les allophones. Dans son analyse des politiques culturelles du Parti québécois de 1976 à 1978, Handler (1988) montre qu'elles ont un caractère hautement institutionnel et minimisent la présence des communautés culturelles, des nations autochtones et des anglophones. Pour cet auteur, il s'agit là d'un penchant en suite logique avec les orientations prises par tous les gouvernements du Québec dans le sillon de la Révolution tranquille.

Quatre ans après son élection, le Parti québécois tient, comme prévu, un référendum en vue d'obtenir le mandat de négocier une nouvelle union canadienne. Son projet, la «souveraineté-association», reçoit l'appui de 40% de la population. Une partie importante de celle-ci estime que les changements annoncés par le premier ministre Trudeau peuvent répondre aux attentes du Québec. Ces changements ne sont toutefois pas précisés. Pour en saisir la teneur, il faut bien connaître la vision du Canada de Pierre Elliott Trudeau : un pays bilingue ayant sa propre constitution et des institutions, dont la province de Québec, qui valorisent les droits individuels et l'identité canadienne.

1982 : la fin des illusions nationalitaires

En 1982, le gouvernement Trudeau remplit sa promesse. Depuis, le Canada a une nouvelle Constitution. Son économie renvoie à la thèse cité-libriste. Plusieurs considèrent le rapatriement et les modifications apportées à la Constitution tel un coup de force, ce que reconnaît d'ailleurs Pierre Elliott Trudeau. De l'avis de Laforest (1991), ce coup de force a mis fin au pacte des deux nations à la base de la Constitution de 1867. Je ne partage pas cette idée. Comme je l'ai signalé précédemment, il n'y a pas eu de pacte entre deux nations. En 1981, les représentants du Québec au Parlement canadien ont agi comme les députés en provenance du Canada de l'Est lors de la création du Canada. Leur prise de position a simplement permis de redéfinir la Constitution de 1867 afin qu'il soit plus explicite que la nation canadienne est la seule nation au Canada. Ce coup de force sonne seulement le glas de la thèse néo-nationaliste. Il la rend inopérante au Canada. Ce faisant, il déstabilise les néo-nationalistes et oblige les souverainistes à modifier leur approche. La suite des événements en témoigne.

Pour bien comprendre tout cela, il faut se rappeler que les cité-libristes ont toujours questionné le nationalisme traditionnel des Canadiens-Français et le néo-nationalisme qui la remplace. Pour eux, il n'y a pas de nation canadienne-française. Seul existe un groupe ethnique ainsi défini. L'instauration du bilinguisme institutionnel consolide cette conception. La langue française est reconnue mais pas la nation qui se définit par l'usage de cette langue puisqu'il n'est pas exclusif aux membres de cette nation. De plus, pour les cité-libristes, la province de Québec n'est pas le lieu d'affirmation de la nation canadienne-française, encore moins celui de la nation québécoise. Cette province, comme toutes les autres, est une institution canadienne et n'a de pouvoir que ceux consentis par la Constitution. Et ces pouvoirs sont assujettis aux règles définies dans la Constitution. C'est dans cet esprit que sont précisées, en 1982, certaines parties de la Constitution de 1867, notamment celles qui laissent une emprise quelconque à l'affirmation d'un projet nationalitaire au Québec.

Avec ces précisions, les Canadiens français et les Québécois d'origine française deviennent des groupes ethniques au Canada, ce qui s'inscrit très bien dans le cadre de la politique canadienne du multiculturalisme. À cet égard, les propos, en 1995, de Daniel Johnson et de Jean Chrétien à l'occasion de la fête nationale du

Québec sont très révélateurs. Pour le chef du Parti libéral du Québec, cette fête est celle des Canadiens français du Québec. Telle est l'idée maîtresse de son message publié dans *Le Devoir* du 24 juin 1995. Quant au premier ministre du Canada, il considère cette fête comme celle de tous les Canadiens français. Ces conceptions s'inspirent de la pensée cité-libriste. Pour ces deux hommes politiques, la Saint-Jean ne saurait être la fête qui rassemble les Québécois au-delà de leurs origines et de leurs croyances. En ce sens, le coup de force de 1982 consolide la conception qu'ont les cité-libristes des Québécois et du Québec. Pour eux, la seule destinée des Québécois d'origine française au sein du Canada consiste à n'être que la plus grosse ethnie du Québec ou la fraction la plus grosse de l'ethnie canadienne-française. Quant au Québec, ce n'est qu'une entité administrative canadienne avec certaines caractéristiques découlant de l'histoire. Guère plus.

Ces balises bien identifiées, l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard du Québec depuis le référendum d'octobre 1995 se décode facilement. Après avoir exprimé le désir de «constitutionnaliser» symboliquement le caractère distinct du Québec, le gouvernement Chrétien cherche depuis un autre concept suite à la réception négative de cette idée. Entre-temps, il affirme que le Québec n'a pas le droit de déclarer unilatéralement sa souveraineté, obligé qu'il est de respecter la Constitution canadienne. Parallèlement, il manifeste une ouverture en faveur de modifications administratives qui lui permettraient de délester aux provinces certains pouvoirs, jugés secondaires, qu'il assume en leur nom. En contrepartie, il affiche son intérêt à occuper, avec ou sans elles, des secteurs qu'il considère stratégiques pour l'avenir et n'envisage aucunement de se départir de secteurs estimés vitaux par le Québec (Bissonnette, 1996). De fait, son approche, qualifiée celle des petits pas, consiste surtout à raffermir l'unité canadienne. Aussi, si décentralisation il y a de dossiers stratégiques, celle-ci doit surtout contribuer au renforcement de la solidarité canadienne. Dans ces dossiers, les provinces devront assumer leurs nouvelles responsabilités en respectant les lignes directrices du Gouvernement fédéral. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral refuse tout transfert global de l'assurance-chômage au gouvernement du Québec même si 75% des Québécois y sont favorables.

Derrière cette nouvelle approche, une constante ressort. Le gouvernement canadien véhicule toujours, dans ses rapports avec le Québec, la philosophie de la Constitution de 1982. Il ne peut donc

pas être réceptif aux projets québécois inspirés de la thèse néo-nationaliste et ce, d'autant plus que la thèse des cité-libristes reçoit l'aval de la population canadienne. La Charte des droits et libertés aidant, cette thèse s'enracine jour après jour. Elle est même devenue la pierre angulaire de la définition actuelle du Canada. Paradoxalement toutefois, le gouvernement canadien ne peut tenir à l'égard du Québec que des propos qui contribuent à hausser la popularité de l'idée de l'indépendance du Québec. Aussi, cherche-t-il constamment à rendre le Québec responsable de ses échecs pour corriger la Constitution canadienne et tente-t-il de montrer aux Québécois qu'il est efficace et à leur service.

Le coup de force de 1982 n'a pas que déstabilisé les tenants du néo-nationalisme. Il a aussi mis en relief les assises ethniques de la démarche souverainiste. Ce point est important. Les promoteurs de la Révolution tranquille sont porteurs d'un projet nationalitaire selon Thériault (1994a). Ce dernier montre très bien que ce projet s'inspire de deux logiques différentes : une première qui affirme l'existence d'une ethnie bafouée au travers le temps et une seconde qui refuse cette définition. Il s'agit cependant de logiques qui s'opposent, l'une conduisant à la définition d'une ethnie minoritaire, l'autre à la création d'un État-nation. Aussi, Thériault (1994a) avance-t-il que la juxtaposition de ces deux logiques ne peut qu'engendrer un mouvement ethnique visant à assurer le développement du groupe qui le porte.

Le projet mis de l'avant par le Parti québécois juxtapose précisément ces deux logiques. Certes, il y a eu des variations dans le temps mais ces deux logiques sont toujours présentes. En témoigne le programme de ce parti adopté en août 1993. Même si le projet souverainiste est dit foncièrement démocratique, il est celui du peuple né en Amérique, peuple de «langue française (qui) a constamment voulu renforcer la base de sa culture et le fondement de sa solidarité» (Parti Québécois, 1995, p. 1). Ce peuple, brimé dans son développement, est donc nécessairement de langue française. Voilà qui explique en grande partie pourquoi ce projet ne reçoit qu'un écho très mitigé chez les allophones et encore plus mitigé chez les anglophones et les autochtones.

Leurs attitudes peuvent s'expliquer de diverses façons. Les prises de conscience des autochtones, des anglophones et des allophones au cours des trente dernières années constituent probablement le

facteur le plus décisif. Plusieurs auteurs ont signalé cette réalité. Entre autres, Vincent (1992) pour les autochtones, Caldwell (1992) pour les anglophones et, récemment, Taylor (1995) pour les allophones. Cette prise de conscience n'est pas indépendante de la percée du projet souverainiste, ni de la politique canadienne du multiculturalisme ou de la recrudescence, à l'échelle internationale, de mouvements d'affirmation identitaire de type culturel. À mon avis, de toutes ces influences, la plus déterminante est de loin la définition du projet national véhiculé par le Parti québécois. Toujours inspiré de la thèse néo-nationaliste, ce projet se présente comme la chose des francophones du Québec. Et parce qu'il en est ainsi, il ne peut guère susciter une adhésion des Québécois d'origines autres que française.

Ceci dit, une mise au point s'impose. La plupart des analystes conviennent que le nationalisme des souverainistes est libéral, démocratique et réformiste. Plutôt politico-culturel, selon l'expression de Bourque et Duchastel (1996), mais d'aucune façon généalogique. Il s'agit d'une «version nord-américaine de l'identité républicaine française» (Karmis, 1994, p. 317). Avec ce nationalisme, le Québec se veut «une terre ouverte à toutes les cultures, cherche l'intégration plutôt que l'assimilation des nouveaux immigrants et insiste sur la nécessité de garantir certains droits collectifs aux minorités nationales québécoises, à savoir les anglophones et les autochtones» (Karmis, 1994, p. 319). Si la langue et la culture de la majorité constituent un bien commun à promouvoir, ce n'est pas au mépris «de la multiplicité des formes d'allégeance et de l'intégration de ce que les autres cultures ont de meilleur» (Karmis, 1994, p. 319). Et puis, selon Latouche (1995), priorité est accordée à une décision prise dans le respect des règles de la démocratie. Et cette décision découlera d'un référendum dont la nature est consultative selon la loi. Aussi, est-on porté à penser qu'il s'agit d'une conception nationaliste de type territorial, ses promoteurs voulant «créer un pays libéral assez semblable au Canada» (Dion, 1995, p. 10). En d'autres termes, on serait en présence d'un nationalisme qui établit une distinction entre la nation québécoise qui, d'après Bourque et Duchastel, comprendrait les Québécois d'origine française, et la «société nationale» (Bourque et Duchastel, 1996, p. 316) du Québec, celle-ci étant multiethnique et multiculturelle.

Le projet souverainiste : un amalgame douteux

Certaines modifications apportées au programme du Parti québécois en 1993 peuvent conduire à un tel constat. Entre autres, celles qui garantissent aux autochtones des outils pour préserver leurs traditions et assurent à la communauté anglophone des moyens pour affirmer son dynamisme. Dans ce document, la culture québécoise demeure définie par le partage d'une histoire, d'un patrimoine, de valeurs, d'institutions communes et d'une langue, la langue française. Et cette culture est appelée à se nourrir de l'apport des citoyens d'origines ethniques et de traditions culturelles variées. Ainsi conçue, elle a pour base le passé qui a marqué l'arrivée des premiers francophones. Tout le volet culturel renvoie d'ailleurs uniquement aux Québécois d'origine française.

À sa face même, une telle approche amalgame deux conceptions de l'État-nation. Une première, d'inspiration française, qui lie, en les confondant presque, la citoyenneté et la nationalité, cette dernière étant culturellement balisée. Une seconde qui institutionnalise à la manière anglo-saxonne des droits communautaires sur une base historique. Dans cet amalgame, préséance est toutefois accordée à la première conception. L'on n'y trouve, par ailleurs, aucun véritable espace pour les allophones et les communautés culturelles. Leur destin est de servir d'apports complémentaires à la culture québécoise alors que les autochtones pourront revenir à leurs traditions et les anglophones, se dynamiser en marge du Québec qui se construira. Cet amalgame propose une vision qui, à l'évidence, demeure associée à la thèse néo-nationaliste. Les Québécois d'origine française seront quasi les seuls bénéficiaires de la souveraineté. Ainsi mis en relief, cet amalgame permet de comprendre que le rendez-vous du 30 octobre 1995 fut pressenti celui des Québécois d'origine française et de ceux qui veulent partager leur destin. Il permet aussi de décoder les propos que Jacques Parizeau s'apprêtait à tenir si le OUI l'emportait (Parizeau, 1996) et de bien interpréter le sens de son «nous» le soir du référendum. Dans l'un et l'autre cas, la vision des diverses composantes du Québec est la même. Seul le contenu du message change.

Depuis ce référendum, un document du Parti québécois présente une approche légèrement différente. Intitulé *Proposition principale*, il se veut un guide pour modifier le programme officiel lors du Congrès de ce parti en novembre 1996. Ce document contient une

nouvelle définition du peuple québécois. Celui-ci devient l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec. Il s'agit là d'un changement majeur. Suivent, peu après, des paragraphes qui mettent en relief le drame des francophones. Quant au chapitre traitant de la vie culturelle, chapitre qui suit celui sur la souveraineté, il propose de voir la langue française comme le «fondement de la culture (du Québec de demain) car elle donne un nom aux valeurs d'un peuple et symbolise sa culture dans son entier» (Parti Québécois, 1996, p. 60). On ne peut pas être plus clair. La souveraineté permettra de développer la culture de la «seule collectivité majoritairement francophone sur le continent nord-américain» (Parti Québécois, 1996, p. 35). En ce sens, comme le rappelle le texte de la *Proposition principale*, le français deviendra langue commune, langue de la citoyenneté et langue de convergence culturelle. Dès lors, le peuple s'étant exprimé démocratiquement en faveur de la souveraineté, il en découlera la mise en forme d'une identité en lien avec la culture de la collectivité française. L'État, via l'éducation, s'y emploiera en priorité auprès des immigrants. De plus, l'apprentissage du français sera accessible à la majorité des autochtones et encouragé auprès des anglophones.

Quiconque analyse ce document retrouvera l'approche culturelle du programme de 1993 avec, en filigrane, la thèse néo-nationaliste. Recourir à cette thèse en mettant en relief le caractère hautement démocratique de la démarche souverainiste conduit invariablement à présenter le Québec de demain modelé par la culture des francophones. À mon avis, c'est d'ailleurs ce recours qui incite les promoteurs à manifester tantôt une générosité envers les autochtones et les anglophones en leur reconnaissant des droits collectifs, tantôt beaucoup de réserves à l'égard des membres des communautés culturelles. Instituer des droits collectifs à certaines communautés, n'est-ce pas une façon de créer des catégories distinctes de citoyens et, ce faisant, de contribuer à la constitution éventuelle de ghettos porteurs de revendications nationalitaires? N'est-ce pas aussi paver la voie à des revendications constantes de la part de membres des communautés culturelles désireux de conserver certains traits qui les spécifient plutôt que de se mouler dans ceux qui caractérisent les Québécois d'origine française? N'y a-t-il pas une autre façon d'aborder la problématique de la citoyenneté d'un Québec multiethnique et multiculturel? Est-il impossible de tenir compte de la diversité culturelle sans nécessairement l'institutionnaliser? De reconnaître le droit à la différence et d'admettre que des citoyens puissent exprimer

des trajectoires identitaires variées à l'intérieur de l'État de droit qu'est l'État-nation ?

En 1982, certaines des modifications apportées à la Constitution du Canada ouvrent une piste dans cette direction. Elles ont reçu au Québec un écho favorable de la part des anglophones et des membres des communautés culturelles. Depuis, continuer à mettre de l'avant un projet de société basé sur l'amalgame précédemment identifié participe à hausser le niveau de frustrations de ces derniers. La conjoncture québécoise actuelle n'est plus celle de 1960. Tous les groupes minoritaires implantés au Québec ont une conscience nouvelle d'eux-mêmes. Il importe d'en prendre acte chez les promoteurs du projet souverainiste. Poursuivre dans la direction actuelle n'est pas, selon moi, le meilleur moyen pour que la population du Québec accède au statut de peuple et l'État du Québec, à celui d'un État-nation reconnu sur la scène internationale.

Ce point est crucial. Il interpelle directement tous les Québécois dans leurs sensibilités profondes. Plus particulièrement ceux d'origine française à l'égard du mythe qu'ils véhiculent de la nation qu'ils constitueraient. Ce mythe renvoie au passé. Le projeter au futur et vouloir l'activer au sein d'un l'État-nation, c'est refuser de construire le Québec de demain en valorisant une égale participation de toutes les composantes de la population du Québec. L'État-nation de demain sera défini d'un point de vue social plutôt que militaire, économique ou culturel. Il se consolidera principalement autour d'un projet de société cimentant les liens entre les citoyens et les citoyennes. Il importe donc que son mythe fondateur rejoigne, sur cette base, tous les Québécois et ancre un vouloir vivre qui transcende les diverses cultures par l'affirmation d'objectifs sociaux communs servant de points de convergence.

En d'autres termes, une démarche foncièrement démocratique ne peut d'aucune façon présupposer que le groupe gagnant pourra à l'avenir imposer la culture qui le définit. En régime démocratique, ce groupe a plutôt la responsabilité de mettre de l'avant un projet qui rejoigne tous les citoyens et toutes les citoyennes, indépendamment des cultures qui les animent. Ce point est fort important. J'y reviendrai. Ceci dit, rien n'empêche de faire du français la langue de la citoyenneté. D'en faire le ciment de la québécité. C'est nullement incompatible avec l'idée d'assurer la promotion des langues autochtones, de garantir aux membres de la communauté anglophone

l'accès à des institutions scolaires, sociales et culturelles de langue anglaise, de reconnaître la diversité culturelle et de favoriser l'apprentissage d'autres langues de façon obligatoire, notamment l'anglais et l'espagnol. En cette matière, il importe surtout de ne pas lier langue et culture d'appartenance dans le projet politique. Ceci n'implique aucunement de minimiser l'importance de la culture québécoise ou de la culture française du Québec. Ça signifie seulement de ne pas normaliser son contenu et son apprentissage. La langue doit plutôt être associée à la citoyenneté et, la culture française du Québec, à ce qui se construira collectivement dans le respect de la diversité. Le reste viendra avec le temps et sera le fait du dynamisme des forces en présence à l'intérieur d'un État dont la langue officielle sera le français.

Redéfinir en ces termes la question nationale au Québec exigera beaucoup de doigté. Les débats en cours révèlent le caractère hautement délicat d'une telle opération. J'aborderai ce point dans la troisième partie de ce texte principalement avec Taylor (1994), Habermas (1994) et Dumont (1995). La partie suivante a pour but de faire ressortir que la démarche d'affirmation nationale en cours au Québec s'inscrit dans un processus dont l'aboutissement passe par une définition civique du concept de nation. Après y avoir précisé les concepts de nation, d'ethnie et de peuple, je compare l'amalgame du projet souverainiste à d'autres modèles.

II
Les fondements de la construction nationale : le cas du Québec

S'inspirant des travaux de Gellner (1989) et d'Hobsbawm (1992), Lemarchand (1993) identifie deux voies qui conduisent à la constitution des États-nations. Dans la première, l'État et l'essentiel de son territoire sont préexistants. L'État soutient le développement de la nationalité. Constituée, la nation s'approprie par la suite l'État et le consolide. La France, l'Angleterre, le Danemark, le Portugal et la Suède, pour ne nommer que ces pays, ont connu un tel processus. Le Canada, comme d'autres États-nations au cours du XX^e^ siècle, s'y inscrit depuis peu. C'est d'ailleurs ce qui réactive la question québécoise. Dans la seconde voie, un État indépendant, selon Hroch (1996), est le produit d'un mouvement sécessionniste de la part d'une minorité nationale ou d'un groupe ethnique non dominant. Il s'agit de la voie adoptée par le mouvement souverainiste du Québec.

Cette voie suit un processus particulier. Il y a généralement une première phase au cours de laquelle une culture au sens large se constitue. Peu après, mais pas toujours, s'activent des groupes et des organisations d'intellectuels et de militants. Leur démarche amène à réclamer plus d'autonomie ou un statut d'égalité avec la puissance dominante. Il se produit alors une délimitation du territoire national. Ce n'est que dans une deuxième phase qu'apparaît l'idée d'indépendance nationale. Cette phase prend forme habituellement à la suite de changements économiques ou de crises sociales, politiques ou éthiques. Elle peut déboucher sur un soutien populaire en faveur d'un projet sécessionniste. Alors, si la crise persiste, s'amorce la troisième phase. Son aboutissement est la reconnaissance d'un nouvel État-nation. Comme le souligne Yangoumalé (1992), le processus propre à cette voie peut déboucher sur l'obtention d'un statut particulier au sein d'un État-nation ou sur la constitution d'un État-nation.

Pour Hroch (1996), plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour qu'un tel mouvement s'active jusqu'à la création d'un État-nation. En plus de l'état de la conscience nationale, le principal facteur selon Connor (1990), Hroch en identifie cinq autres : 1) la présence d'une élite éduquée associée au pouvoir politique au sein d'une société hiérarchisée; 2) une administration interne institutionnalisée avec une autonomie de gestion du territoire national; 3) une reconnaissance comme sujet dans les relations internationales; 4) une culture homogénéisée qui s'appuie sur une langue unifiée; 5) une mémoire collective issue d'un passé commun. Dans un tel contexte, plus la conscience nationale devient un phénomène de masse, plus l'identité nationale est intériorisée, plus il y a de chance qu'une force mobilisatrice s'exprime et que toutes les étapes du processus soient franchies.

Selon Hroch, avec cette démarche, rien n'est téléologiquement défini au sens selon lequel une phase conduit invariablement à une autre et que le tout débouche sur la constitution d'une nation moderne, avec ou sans un État. Toutefois, note cet auteur, un groupe porteur d'un mouvement d'affirmation nationale se forme tôt ou tard au sein de la grande majorité des ethnies qui se sont maintenues jusqu'au seuil du XIX^e siècle. Et ces mouvements n'ont pas de cesse d'exister. S'ils peuvent être interdits ou stoppés, il n'y a pas, selon Hroch, de renversement total du processus, exception faite, devrions-nous ajouter, des génocides et des ethnocides comme le rappellent Elbaz et Helly (1996).

Tous les auteurs qui ont abordé cette question considèrent que la force mobilisatrice est déterminante dans le processus qui conduit à la création d'un État-nation. Cette force émane du peuple. De la base. Elle s'active toujours autour d'une conception de ce que sera la nation de demain. Avec cette force, nous voilà au cœur de la question que je veux soulever. Au Québec, qu'en est-il de cette force, donc du peuple québécois? Ce peuple est-il inexistant comme l'a prétendu un jour le chef des Premières Nations, Ovide Mercredi? N'est-il pas plutôt la composante québécoise des Canadiens français comme aiment le souligner la plupart des fédéralistes? Et s'il existe, renvoie-t-il aux seuls Québécois d'origine française et à ceux qui se sont liés à ces derniers comme le laissent entendre les propos de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995? Est-il, comme l'avance maintenant Lucien Bouchard, constitué de l'ensemble des citoyens et des citoyennes du Québec, sans distinction et sans exception?

Poser cette question n'est pas anodin. Vastel (1996) l'a fait récemment avec doigté. Y répondre n'est pas simple. Le concept de peuple, comme celui de nation, renvoie à des définitions parfois opposées. Il importe donc de bien préciser le sens utilisé. Voilà pourquoi je définis, dans cette partie, ce que j'entends par nation, ethnie et peuple. Je le fais parce l'usage de ces concepts soulève toujours des difficultés. C'est de loin sa principale caractéristique. Et ces difficultés proviennent du fait qu'il s'agit de concepts dont les éléments constitutifs ne sont pas donnés *a priori* mais révélés dans des contextes et des conditions particulières. Dans leur dernier ouvrage, Bourque et Duchastel (1996) illustrent on ne peut mieux l'influence des contextes sur l'usage et la définition de ces concepts. De fait, ces concepts ont une connotation foncièrement historique. Aussi, y a-t-il de nombreuses divergences entre les auteurs qui les utilisent. Chez la plupart d'entre eux, la nation est une réalité fluide et fuyante, toujours variable et sujette à des précisions selon les cas. Elle a, ici, une base territoriale, là, un ancrage linguistique, ailleurs, une culture typique, etc. Il en est de même pour les deux autres concepts.

Dans cette perspective, force est de constater que la réalité sous-jacente à chacun de ces concepts n'est pas un fait objectif. Elle est un produit particulier subjectivement construit. Les nations, les peuples et les ethnies naissent, se transforment, parfois disparaissent. Et puisque chaque nation, peuple ou ethnie est par définition unique, il serait peut-être souhaitable d'utiliser, comme le suggère Lemarchand (1993) pour le seul concept de nation, des facteurs particuliers aux

époques et aux lieux qui en ont favorisé l'émergence. Par ailleurs, comme ces concepts renvoient à des théories explicatives culturellement enracinées, il faudrait même, selon Jaffrelot (1991), en faire l'analyse critique en vue d'élaborer, ultérieurement, un paradigme général pour l'étude des réalités que définissent ces concepts. À mon avis, une telle démarche implique de construire un modèle historique efficient qui intègre tous les facteurs qui interagissent dans la constitution d'une nation, d'une ethnie ou d'un peuple, ce qui est difficilement réalisable.

L'État-nation : le nouveau cadre de l'affirmation nationale

Ceci dit, contrairement à Hroch (1993) et à Cahen (1994), j'ai choisi de définir ces concepts en référence à celui d'État-nation. Dans ce texte, mon objectif n'est pas de faire l'histoire de la constitution d'une nationalité ou d'une nation. Je cherche plutôt à circonscrire la démarche en cours au Québec en partant de l'idée que la question du Québec se pose, depuis l'élection du Parti québécois en 1994, sous l'angle de l'accession ou non d'un peuple, celui du Québec, au statut d'État-nation. Autre motif : en privilégiant l'État-nation comme point de référence, il est plus facile de jeter un regard critique sur le projet souverainiste, notamment sur les rapports qu'il préconise entre les divers groupes qui composent la société québécoise, ce qui est au centre de mon propos.

L'État-nation est aujourd'hui devenu une norme internationale. Il renvoie à une réalité politique territorialement circonscrite et reconnue comme telle. Un État-nation est une entité juridique regroupant l'ensemble des individus fixés sur un territoire déterminé et associés, par des institutions démocratiques, à une même autorité, celle-ci ayant la capacité exclusive de faire des lois et d'agir sur la scène internationale. C'est au début du XVIII^e siècle que ce concept s'est imposé. Des États monarchiques, principalement en Europe, se sont transformés en États-nations suite à des pressions internes. En Amérique, les révoltes contre les métropoles y ont conduit. Y ont conduit aussi, comme le signale Morin (1991), des soulèvements collectifs qui, tantôt, ont changé un royaume en un État-nation – l'Allemagne et l'Italie furent ainsi constituées –, tantôt, ont morcelé un empire en le subdivisant en plusieurs États-nations. C'est ce qui s'est passé avec les empires ottomans et austro-hongrois. Plus récemment, les révoltes dans les empires coloniaux ont aussi débouché sur la constitution d'États-nations après la Deuxième Guerre mondiale. Et, hier encore, des peuples minorisés ont accédé à ce statut.

Dans le cadre de la création des États-nations – en 1996, l'on compte 185 États de ce genre alors qu'il n'y en avait guère plus de 19 à la fin du XVIII[e] siècle –, la nation s'est construite autour d'une représentation consciente qu'elle a d'elle-même. Cette représentation, comme le soulignent Balibar et Wallerstein (1988), fut très souvent un produit interethnique relativement unifié même si ses promoteurs sont toujours majoritairement en provenance d'un groupe particulier. C'est en ayant cela à l'esprit que Renan (1947) mentionne, en 1882, que l'oubli du passé facilite la consolidation d'une nation alors que le recours à l'histoire peut la fragiliser. S'inspirant de Renan, Gellner (1991) définit la nation qui se développe au sein d'un État-nation comme «un rassemblement d'humains étendu dont les membres s'identifient à la collectivité sans se reconnaître, et sans s'identifier de façon significative à des sous-groupes de la collectivité» (Gellner, 1991, p. 233). En d'autres termes, l'État-nation propose une identité collective et contribue à la façonner. Il le fait en affirmant des normes et des valeurs qui définissent la citoyenneté, ce qui conduit à un remodelage des identités diverses enracinées historiquement.

Selon cette définition, la nation est l'expression d'une solidarité consentie et solidifiée quotidiennement par le désir de continuer la vie commune. Pour Schnapper (1994), l'assise de cette nation est la démocratie. Ce type d'organisation politique, parce qu'il affirme l'égalité des citoyens, fait que la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens. En d'autres termes, la nation démocratique ne peut être exclusive qu'à l'extérieur des frontières qui la circonscrivent. Dans cette optique, «la démocratie (...) traduit non seulement l'existence d'un sujet de droit mais aussi celle d'un sujet politique comme auteur de ce choix» (Légaré, 1994, p. 44). Il en découle que le sujet de droit est en constante formation. C'est la raison pour laquelle la nation, comme entité civique, se démarque, selon Karmis (1994), par son ouverture et son volontarisme. Produit de la démocratie, la nation peut alors être elle-même objet d'un remodelage et de débats concernant ces remodelages. C'est précisément ce qui a cours au sein de plusieurs pays, en particulier depuis l'effondrement du monde de Yalta et l'augmentation des mouvements migratoires en lien avec la mondialisation de l'économie.

Je fais mienne cette définition de la nation tout en sachant qu'elle ne cerne qu'en partie la réalité nationale. En fait, il s'agit de la définition devenue aujourd'hui dominante. Par ailleurs, comme le rappelle Crowley (1991), il existe une deuxième définition. Elle n'est

pas indépendante de la première dans la mesure où la nation, au sein d'un État-nation, y tire souvent son origine du simple fait, selon Cahen (1994), que les États-nations sont presque toujours modelés sous l'égide d'une nation majoritaire ou d'une ethnie dominante. Toutefois, si la première définition renvoie au présent et correspond à une manière de regrouper les hommes et les femmes en société, donc à une approche politique et à une reconnaissance internationale, la seconde réfère au passé et à la base culturelle à partir de laquelle un groupe d'humains se différencie culturellement des autres groupes humains. Cette seconde définition valorise surtout les origines auxquelles se rattachent des individus, leurs caractéristiques distinctives, leur perception de constituer une communauté et leur volonté de la maintenir. En bout de piste, elle correspond à l'idée de partager un monde commun reçu en héritage (Bauer, 1974).

L'ethnie et la nation : deux réalités différentes

Selon Smith (1971), cette deuxième définition était la règle avant la création des États-nations. Il s'agissait de la façon de concevoir les groupements particuliers d'individus au sein des empires comme des royaumes. Aujourd'hui, cette définition correspond plus au concept d'ethnie ou de minorité nationale. Ces deux derniers concepts renvoient à un ensemble d'individus que rapproche un certain nombre de caractères de civilisation, notamment une communauté de destin, de langue et de culture. Il s'agit de groupes qui ne possèdent pas le statut d'État-nation. Ces communautés sont nombreuses. En utilisant cette définition, il est possible d'en identifier plus de deux mille et près de trois mille selon les spécialistes. Chose certaine, la majorité d'entre elles se retrouvent au sein d'États-nations, parfois dans des situations très difficiles. C'est le cas précisément dans plusieurs pays africains issus des «bricolages coloniaux». C'est le cas aussi ailleurs. Lorsque je fais référence à cette définition du concept de nation, je mets dorénavant le mot nation entre guillemets ou j'utilise les termes d'ethnie, de minorité «nationale», parfois de majorité «nationale».

Selon Karmis (1994), cette conception de la «nation» est alimentée par deux modèles : l'un ayant un fondement généalogique; l'autre, un fondement culturel et linguistique. Parfois, ces deux modèles se chevauchent. Selon certains, ce serait le cas en Allemagne. Parfois, ils sont distincts. Le modèle généalogique se rapproche quelque peu du concept de «nation» autochtone. Au Canada, ce modèle fut

légalement imposé aux Amérindiens. Quant au modèle culturel et linguistique, il a comme particularité de définir la nation en référence à des modes de vie et à des pratiques qui permettent d'établir des distinctions entre un «nous» quelconque et les autres. Ces deux modèles renvoient toutefois à une approche analogue d'affirmation nationale. Ils valorisent un groupe précis et, dans cette valorisation, seul change l'axe majeur privilégié pour le délimiter.

Selon Bourque et Duchastel (1996), la définition traditionnelle de la «nation» canadienne-française a des assises généalogiques. Ils la considèrent d'inspiration ethnique. Par contre, la «nation» québécoise est de type culturel et linguistique. Donc, aucunement ethnique. Leurs définitions s'inspirent de celles développées par Balthazar (1994) pour analyser le nationalisme québécois. Pour ces auteurs, le nationalisme traditionnel se conjugue mal avec la démocratie, ce qui n'est pas le cas avec le nouveau nationalisme. Ils estiment ce dernier sans lien avec l'ethnicité, ayant de celle-ci une conception très particulière. Je ne partage pas leur lecture. L'approche de Smith (1971) m'apparaît plus appropriée. Elle permet d'inclure les deux conceptions signalées par Karmis à l'intérieur d'une problématique ethnique et nationalitaire sans empêcher de les confronter au concept de nation en lien avec l'État-nation

Concernant le concept d'ethnie, une dernière précision. Ce concept englobe celui de minorité ethnique, concept auquel recourent certains auteurs de préférence à celui de minorité «nationale». Le concept de minorité ethnique est aussi utilisé pour qualifier les communautés d'immigrants présentes dans la plupart des États-nations. Ces communautés véhiculent souvent des pratiques identitaires différentes de celles de la population de leur pays d'adoption. Si elles peuvent devenir des minorités ethniques, ce n'est pas toujours le cas. Il arrive souvent qu'elles servent uniquement de relais entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Dès lors, utiliser en alternance les concepts de minorités ethniques et de communautés culturelles crée de la confusion. M'inspirant de Cahen (1994), j'emploie le concept de communautés culturelles pour définir les groupes d'immigrants qui, récemment arrivés dans un pays d'accueil, entretiennent entre eux un certain nombre de rapports culturels. Dans ce texte, le concept de minorité ethnique réfère à des groupes qui ont acquis une certaine pérennité et dont les rapports entre les membres dépassent les seules fêtes commémoratives.

J'ai signalé précédemment qu'une nation peut être remodelée dans le cadre d'un État-nation. Ce remodelage découle de la dynamique interne propre à chaque État-nation. Les ethnies, les minorités ethniques, les minorités «nationales» ou les majorités «nationales» sont aussi sujettes à des remodelages. Smith (1971,1986) et Hroch (1993) ont bien analysé ce phénomène. Ils ont aussi mis en relief que certaines ethnies et certaines minorités «nationales» véhiculent, dans des contextes particuliers, une vision pluraliste valorisant l'autonomie des groupes. C'est le cas principalement lorsque leurs membres font la promotion d'un projet de souveraineté populaire de type égalitaire et démocratique. Habituellement, l'émergence d'une telle vision découle de profondes transformations au sein de l'intelligentsia.

Les contextes demeurent néanmoins déterminants. Selon Gough (1993), une vision pluraliste s'exprime différemment selon que les ethnies ou les minorités «nationales» en question n'ont pas ou peu d'institutions. Dans ce cas, l'approche est plutôt culturellement définie même si elle a des assises démocratiques. À l'inverse, c'est-à-dire lorsqu'existent d'importantes institutions, la démarche a plus de chances de se rapprocher d'une représentation démocratique construite autour de l'idée de la citoyenneté. Selon Kossok et Middell (1993), une nation constituée de façon démocratique se montre «davantage capable de s'adapter aux exigences de participation sociale de la société moderne» (Kossok et Middell, 1993, p. 269).

Par ailleurs, dans les cas où l'État-nation s'est constitué sur une longue période en liaison avec une ethnie majoritaire, la référence ethnique ressort avec moins de force. Comme le rappelle Schnapper (1991), l'apparition de nouveaux liens communautaires entre les membres d'une telle nation permet l'incorporation et la réinterprétation des éléments ethniques d'antan. La France en est un exemple. À l'opposé, lorsque l'État moule rapidement la nation à partir d'un cadre territorial, comme ce fut pratique courante en Afrique dans la période de décolonisation, l'ethnicité resurgit constamment. Il en découle des tensions. Elles donnent emprise, comme le souligne Smith (1971), au déploiement d'un État qui cherche à homogénéiser la population à l'aide d'un appareil bureaucratique appuyant ses décisions sur des recherches scientifiques. Selon Kossok et Middell (1993), une nation ainsi constituée se révèle souvent porteuse d'un nationalisme erratique et chauvin plutôt que d'un nationalisme favorisant l'extension de la démocratie. Cahen (1994) partage cette

idée. Si ce genre de nationalisme a marqué plusieurs pays africains, ces derniers ne sont pas les seuls. Pour Amin (1994), l'Asie est une région où se déploient des tensions analogues alors que plusieurs pays de l'Europe de l'Est sont déstabilisés par des divisions ethniques majeures.

Avec les mouvements migratoires des dernières années, la formation de minorités ethniques et de communautés culturelles a un impact au sein des États-nations existants et ce, quelles que soient les voies qui ont conduit à leur constitution. Comme le rappelle Stolcke (1995), ces minorités questionnent toute identité nationale définie sur une base culturelle. Il leur arrive même de remettre en cause les pratiques démocratiques qui appuient ces politiques. Il en découle l'expression de réactions diverses dans les pays d'accueil. Parfois, l'on y prône l'exclusion des immigrants. Parfois, il y a des pressions pour bloquer l'entrée des immigrants comme le mentionne Adam (1996). Parfois, apparaissent des mesures bureaucratiques visant à atténuer la portée des tensions qui s'expriment.

Indépendamment de tout cela, les propos de Stolcke ne sauraient être pris à la légère là où un processus de création ou d'affirmation d'un État-nation est en cours dans un contexte multiethnique et multiculturel. Toute définition foncièrement culturelle de l'État projeté soulèvera des interrogations chez les membres des communautés culturelles et des minorités ethniques. Il en sera de même chez les membres des futures minorités «nationales» et ceux des «nations» autochtones. Partout où s'enclenche un processus semblable, les membres de ces groupes peuvent contribuer à la mise en place de mécanismes visant à reconnaître, voire à institutionnaliser, un pluralisme culturel qui neutralise tout ancrage autour d'une majorité «nationale». C'est ainsi que leurs prises de position contribuent souvent à l'élaboration d'une conception plutôt civique de la nation. Si une telle conception n'émerge pas, ces groupes ont tendance à ériger des frontières culturelles pour se protéger.

Le peuple, et non la culture, fonde la nation et la citoyenneté

Tout comme les concepts de nation et d'ethnie, le concept de peuple est ambigu. Pour certains, le peuple, c'est la nation, même l'ethnie. Dans le cadre d'un État-nation démocratique, cette idée n'a pas de sens. Le peuple ne peut être que le corps de l'État-nation. Il l'active et l'oriente. Le peuple trace la voie de la nation en

s'exprimant. Dans une nation définie comme regroupant des citoyens sur un même territoire, l'expression du peuple, par le canal de la démocratie, s'effectue toutes classes sociales et toutes catégories confondues. Dans tous les régimes démocratiques, cette expression s'inscrit suite à des débats mais aussi suite à des alliances entre divers groupes ou divers partis, parfois sous l'égide des représentants d'une classe sociale précise, parfois non. En bout de ligne, cette expression passe par l'adhésion d'une partie de la population à un programme ou à un projet qui trace les lignes directrices de l'exercice du pouvoir.

Dans cette perspective, la tenue d'un référendum, contrairement à des élections ou à des décisions politiques prises par des députés élus, fournit au peuple une occasion unique de s'exprimer et, en s'exprimant, de sceller un pacte donnant une légitimité populaire à l'action de ses représentants au sein de l'État. Si un référendum porte sur la création d'un nouvel État-nation et donne un résultat favorable, la reconnaissance de ce pacte consacre, selon Légaré (1994), la nouvelle nation et le statut de citoyen au sein de cette nation. C'est ainsi que le peuple devient la force mobilisatrice de la nation. En ce sens, le peuple en guide l'orientation à un moment donné. Néanmoins, la nation ne demeure pas ainsi figée à tout jamais. Son expression peut changer comme peuvent changer les alliances et les projets qui émanent des groupes actifs au sein des États-nations. En définissant le peuple de cette façon, celui-ci devient l'acteur clé de la constitution et de la transformation d'un État-nation. C'est ce qu'il a d'ailleurs toujours été.

L'utilisation de ces concepts n'est pas toujours limpide. Leur sens demeure parfois très flou, soit volontairement, soit sans motif apparent. C'est le cas en particulier au Canada, pays dont la Constitution est un document perfectible selon les contextes, ce qui ouvre la porte à des bricolages constants, à tout le moins à des tiraillements quasi perpétuels pour la revoir à la demande. Voilà pourquoi le dossier constitutionnel est constamment évoqué au Canada et donne emprise à l'utilisation de concepts variés pour traiter tantôt du Canada, tantôt du Québec. Bourque et Duchastel (1996) mettent bien en relief comment, depuis 1867, des définitions différentes de ces concepts ont des effets majeurs sur la conception même du Canada et de la citoyenneté. Ils font ressortir l'existence d'une dynamique très particulière de production de définitions, laquelle comprend deux sources différentes. Alors que l'approche canadienne réfère à une

vision civique de la nation et de la citoyenneté, celle du Québec mise davantage sur une vision «politico-culturaliste» établissant un lien entre culture et communauté nationale.

Ces précisions faites, abordons la question de fond qui se pose quant à l'accession du peuple québécois au statut d'État-nation. Qu'en est-il du peuple québécois? De toute évidence, le référendum d'octobre 1995 révèle qu'il ne s'est pas prononcé en faveur de la souveraineté du Québec. Celle-ci demeure à l'état de projet. Seule en ressort une plus grande conscience nationale par rapport à 1980. Dès lors, peut-on avancer, en ayant à l'esprit les propos de Gellner (1991), qu'il existe une nation québécoise au sens contemporain du terme? C'est-à-dire un rassemblement d'humains au sein d'un État-nation qui, par solidarité consentie, s'identifie à la collectivité de cet État plutôt qu'à l'un de ses sous-groupes. D'aucune façon. Les résultats indiquent seulement que les tenants de la création d'un État-nation constituent toujours une minorité. Si nation il y a, elle est virtuelle. Prétendre le contraire demande de mettre entre parenthèses les fondements mêmes de la démocratie à la faveur d'une définition généalogique ou culturelle et linguistique des concepts de nation et de peuple. En d'autres termes, ce n'est pas parce que 60% de francophones auraient voté en faveur de la question posée qu'il y a une légitimité quelconque pour créer un État-nation. Avant ce vote, les Québécois d'origine française étaient une minorité «nationale». Après ce vote, ils le sont toujours. La seule différence est la suivante : cette minorité a signifié son désir de faire du Québec un État-nation selon le projet alors mis de l'avant.

Doit-on s'étonner qu'il en soit ainsi? Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un mouvement nationalitaire se déploie au Québec. Ses acteurs les plus en vue sont des Canadiens français du Québec. Ce mouvement a conduit certains d'entre eux à dénommer différemment leur groupe et leur territoire de référence. Les Canadiens-Français devinrent les Québécois et le Québec, le territoire national. L'on ne saurait qualifier ce geste, comme le fait Dumont (1995), de détournement pour des fins bassement politiques. Au contraire, il s'agit d'un geste typique à l'intérieur d'un processus d'affirmation émanant d'une minorité «nationale». Il est tout à fait en concordance avec le développement d'un projet sécessionniste. Dans un tel cas, selon Hroch (1996), asseoir la démarche sur des bases essentiellement politiques constitue un renversement majeur. C'est un bond qualitatif. Et ce renversement s'accompagne plus

souvent qu'autrement d'une valorisation des règles propres à la démocratie. Donc, de règles privilégiées par les Nations-Unies pour reconnaître un nouvel État-nation. Au Québec, ce bond a conduit à la modernisation des institutions et de la société. Par la suite, comme l'a montré Thériault (1994b), il a débouché sur une valorisation de la démocratie. Cela s'est fait en lien avec l'accentuation de l'individualisation comme complément de la modernisation.

Déployée au sein d'entités géographiques culturellement homogènes, il arrive qu'une démarche «politico-démocratique» se superpose à une démarche de type ethnique. Dans un tel cas, il devient difficile de bien jauger ce qui motivent les promoteurs. S'agit-il, comme le révèle Hobsbawm, de «mouvements nationalistes (...) essentiellement négatifs, ou plutôt diviseurs (visant à ériger) des barricades destinées à tenir à distance les forces du monde moderne» (Hobsbawm, 1992, p. 210-211)? Plusieurs le pensent. Cette interprétation est véhiculée par des membres de l'École de Francfort et ceux qui s'en inspirent. Dans cette perspective, le mouvement souverainiste québécois viserait à fournir de nouvelles certitudes à une génération désorientée suite à «l'effondrement soudain et spectaculaire de l'Église catholique» (Hobsbawm, 1992, p. 213). En d'autres termes, ce mouvement serait une forme de repli d'une ethnie en quête de sécurité dans un contexte où l'individualisation est à la hausse.

Une lecture strictement ethnique du processus débouche invariablement sur ce genre d'interprétation des mouvements nationalistes et nationalitaires de la fin du XX^{e} siècle. Est-ce là la seule interprétation possible? N'y a-t-il pas, au sein de certains mouvements, une volonté clairement exprimée d'ouverture au monde? N'existe-t-il pas des mouvements qui, suite à un renforcement des États-nations engendrant une diminution des pouvoirs propres aux minorités «nationales», revendiquent le pouvoir de s'affirmer sur la scène internationale? Une analyse du projet souverainiste québécois révèle rapidement qu'il renvoie à de tels cas. Ce projet est foncièrement orienté sur une ouverture au monde. D'aucune façon un repli protectionniste. Ceci dit, il demeure marqué par sa façon d'aborder la problématique culturelle. J'ai déjà soulevé ce problème. Je m'y attarderai de nouveau. D'une part, pour mettre en relief les particularités de la démarche québécoise par rapport à d'autres approches analogues déployées à l'intérieur de régimes démocratiques. D'autre part, pour identifier les problèmes propres à chacune de ces

démarches sous l'angle d'un partage de mythes fondateurs et d'horizons communs de sens.

Le projet souverainiste s'est développé au Québec en lien avec la thèse néo-nationaliste. De la conception de la province de Québec comme tremplin pour l'affirmation des Canadiens français, est apparue progressivement l'idée de créer un État québécois indépendant. La démocratie étant le fondement de la vie politique au Québec, les promoteurs de ce mouvement privilégient cette voie et rejettent tout recours à la violence. Par ailleurs, ces mêmes promoteurs valorisent la culture de leur groupe de référence. En agissant de la sorte, ils affirment néanmoins vouloir reconnaître des droits collectifs aux autochtones et à la minorité anglophone. Ils amalgament alors les conceptions française et britannique de l'État-nation, subordonnant la seconde à la première.

Cet amalgame est une approche originale, différente de celle de certains autres mouvements sécessionnistes émanant d'une minorité «nationale». Dans un contexte multiculturel et multiethnique, il y en a d'autres. Les promoteurs de ce projet pouvaient définir leur démarche uniquement autour de l'idée de citoyenneté. La fonder sur des bases essentiellement démocratiques et la baliser par une culture publique. Ils auraient pu aussi, à l'instar de certains États-nations, chercher à établir une association entre démocratie et culture dominante, forçant alors toutes les composantes culturelles, autres que française, à se modeler sur cette dernière. S'inspirant du modèle britannique, ils pouvaient mettre de l'avant une sorte de citoyenneté au-dessus des diverses «nations» reconnues sur le territoire québécois. Enfin, ils pouvaient façonner leur projet à partir des principes privilégiés par le multiculturalisme canadien ou, voulant s'en démarquer, reconnaître la diversité culturelle sans l'institutionnaliser.

L'amalgame souverainiste face à d'autres approches

En régime démocratique, toutes ces approches existent déjà. La première s'inspire strictement des valeurs démocratiques. Elle tire son sens d'une distinction faite, notamment par Habermas (1994), entre la culture définie de façon large et une culture politique construite autour d'un respect mutuel entre les citoyens à l'égard des droits individuels. Pour cet auteur, dans un contexte multiculturel et multiethnique, une culture au sens large n'a pas besoin d'être partagée par tous les citoyens d'un État-nation. Une constitution ainsi fondée

garantit aux minorités ethniques et aux communautés culturelles des droits de cœxistence avec une ou des majorités culturelles. Ces garanties ne concernent cependant que les droits individuels. Elles assurent la liberté d'association et prohibent toute discrimination. On retrouve ces principes dans la quasi-totalité des constitutions des États-nations. Ils sont à la base de la définition des droits que les individus doivent partager pour ordonner leur vie commune au moyen de lois. Cette définition, bien sûr, présuppose l'existence de droits individuels et, surtout, de personnes, individus ou sujets légaux, porteuses de ces droits et décidées, d'un commun accord volontairement affirmé, de former une communauté légale d'associés à la fois libres et égaux.

Pour Habermas, une culture politique se fonde sur des éléments procéduriaux et légaux qui assurent la priorité aux droits individuels. La mise en place d'une telle culture déborde souvent les éléments procéduriaux. Gellner (1991), tout comme Renan (1947), met bien cela en relief. Schnapper (1991), Appiah (1994), Bourque et Duchastel (1996) le rappellent. Un État-nation ne saurait faire l'économie d'une définition de certaines valeurs qui guident son développement. Mais ces valeurs sont habituellement le fruit de débats. Elles ne s'imposent pas et devraient être revues lorsqu'elles sont sources de discrimination ou porteuses de contraintes. En ce sens, fonder l'affirmation nationale sur des principes démocratiques permet de définir le futur par l'action politique sans pour autant faire table rase du passé, notamment du fait qu'il y aura toujours un passé pour chacune des diverses composantes de la population d'un État-nation. Une telle approche permet cependant de construire une identité au-delà des ancrages culturels propres à ces composantes.

Foncièrement démocratique et volontaire, cette approche rejoint la majorité des tenants de l'État de droit, qu'ils soient de gauche ou de droite. Inspirée de la conception jacobine, elle n'est pas sans soulever des difficultés dans la conjoncture actuelle. Selon Cahen (1994), certains États-nations «ostracisent» présentement des minorités ethniques afin de faire valoir l'idéal jacobin que véhiculent des élites au pouvoir. Ce serait le cas de quelques pays africains érigés sur les ruines de régimes coloniaux. L'exemple-type : le Mozambique. Sous certains angles, la France véhicule aussi, de l'avis de Cahen, une approche analogue face à la multiplication des communautés culturelles sur son territoire. En d'autres termes, l'approche démocratique n'est pas sans faille dans un contexte multiethnique et

multiculturel. Peuvent aussi en témoigner à certains égards les effets parfois pervers du *melting pot* américain.

Si elle se développe dans le cadre d'un véritable débat démocratique, cette approche peut constituer un antidote à une conception de l'État-nation qui lie, dans un contexte national multiethnique et multiculturel, les concepts de citoyenneté et de nationalité. L'Allemagne est un État-nation de ce type. En effet, la conception allemande a pour trait majeur d'associer citoyenneté et «nation» allemande. Du coup, elle exclut les non-allemands du statut de citoyen et les oblige, pour y avoir accès, à faire fi de leurs propres cultures. D'autres États-nations agissent de la sorte. Les premières définitions du projet souverainiste québécois en étaient teintées. Dans une situation d'homogénéité culturelle, ce qui est très rare, ça ne pose pas de problèmes majeurs. Dans le cas contraire, oui. Il y a un risque qu'apparaissent des pratiques discriminatoires et que soient contraints les membres des minorités «nationales», des minorités ethniques ou des communautés culturelles porteurs de référents identitaires autres.

Une autre réponse est l'approche britannique. Comme Crowley (1996) le fait remarquer, elle est complexe et particulière. Elle demeurera problablement unique et propre à la Grande-Bretagne. Elle alimente néanmoins l'élaboration de modèles analogues. Sa particularité est d'affirmer l'existence de plusieurs «nations» au sein d'un même ensemble politique. Chaque «nation» dispose de pouvoirs particuliers et est représentée dans un parlement supranational, lieu où s'affirme l'État-nation. Les mécanismes de représentation peuvent être ou non territorialement définis. Au-delà du fait que cette approche présuppose l'existence de «nations» culturellement définies sur un même territoire, elle véhicule plusieurs problèmes. L'un d'eux est le morcellement de l'État-nation et la constante possibilité de sa division, ce dont témoignent l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie. Un autre, la difficile intégration des immigrants. Le seront-ils par le biais de l'État-nation, devenant alors des citoyens sans base «nationale» alors que les autres citoyens en auront une, ce qui incitera les immigrants à revendiquer des droits qui leur soient propres? Ou le seront-ils via les «nations» reconnues, étant peut-être alors contraints à abandonner leurs référents identitaires?

La politique canadienne du multiculturalisme constitue une approche originale dans un univers national multiethnique et multiculturel. Elle reconnaît des droits «aux groupes ethniques qui

ne font pas partie des peuples fondateurs» (Adam, 1996, p. 98), ceux-ci étant les Autochtones, les Canadiens-Anglais et les Canadiens-Français. Ce faisant, le Canada et l'Australie sont deux exemples de pays prônant le multiculturalisme. Le fait national canadien se conjugue aujourd'hui sur cet arrière-plan. L'unité se réalise par la diversité et l'affirmation d'un nouveau citoyen, plutôt qu'en référence à une culture dominante ou un modèle sociétal associé aux fondateurs. Pays défini sans véritable mythe fondateur de l'avis d'Armony (1995), le Canada est devenu une terre d'immigrants avec, pour mythe actuel, le multiculturalisme. Selon Adam (1996), c'est ainsi que les nationalismes ethniques d'hier sont évacués pour faire place au patriotisme. Est-ce un modèle facilement exportable? J'en doute parce qu'il est trop étroitement associé à la réalité canadienne.

L'approche canadienne n'est pas sans problème. Pour plusieurs, elle est une aberration révélant plus l'absence d'une vision politique qu'une conception de la citoyenneté. À court ou moyen terme, elle favorise la constitution de ghettos multiples, la percée de mouvements nationalitaires et l'essor de forces régionales. En font foi les revendications autochtones et québécoises comme l'émergence de partis régionaux : le Bloc Québécois et le Reform Party. Parce que cette approche fait du Canada le pays des immigrants, la solution aux problèmes qu'elle engendre passe nécessairement par une politique sans précédent d'ouverture à l'immigration, ce qui ne peut qu'exacerber encore plus les tensions internes. Dès lors, que vise au juste cette approche? Développer le patriotisme? Ou assurer la gestion d'une entrée massive et diversifiée d'immigrants dont bénificient surtout les grandes entreprises implantées au Canada?

Reconnaître la présence de communautés culturelles, de minorités ethniques et de minorités «nationales» sans pour autant institutionnaliser cette reconnaissance est une autre approche. Du moins, est-ce là l'idée de Cahen (1994) et d'Amin (1994). Alors, comment procéder? En déployant des mesures bureaucratiques visant à contrer toute discrimination? En élaborant des politiques contraignantes pour gérer cette réalité sans bafouer les droits individuels? En mettant de l'avant une définition du «nous» qui s'imprègne de la diversité des trajectoires culturelles? En élaborant une culture politique respectueuse des minorités «nationales», des minorités ethniques et des communautés culturelles, culture politique basée sur des valeurs d'égalité, d'équité, de liberté, de solidarité, de tolérance et de respect des droits individuels? À sa face même, cette approche s'inscrit dans

la perspective d'Habermas (1994). Elle a certes des avantages mais n'est pas sans soulever certaines difficultés. En ce qui a trait aux avantages, elle invite à définir une culture politique sans lien avec une culture particulière. Quant aux difficultés, cette approche, qui se concrétise à travers des débats, ne peut éviter la mise en place de certaines balises porteuses de contraintes dans l'expression culturelle. J'y reviendra dans la troisième partie.

L'approche des promoteurs du projet souverainiste est d'un tout autre ordre. Le français est promu au titre de langue commune; la culture québécoise devient la culture de l'État-nation et cette culture est nécessairement française; des droits collectifs sont reconnus aux autochtones et à la minorité anglophone. Lorsque cohabitent déjà diverses minorités ethniques et des communautés culturelles à côté de groupes qui sont ainsi reconnus, cette approche contient les ingrédients pour favoriser toutes sortes de débordements. Par exemple, les membres des minorités ethniques et des communautés culturelles s'estimeront toujours légitimés de demander une reconnaissance similaire à celle que reçoivent les «nations» autochtones et la minorité anglophone. Ils soutiendront aussi que cette approche menace leur identité culturelle. Et puis, tout comme les autochtones et les anglophones, ils ressentiront comme une contrainte toute obligation de s'initier obligatoirement à la culture française du Québec et ce, même s'ils acceptent que le français soit la langue de la citoyenneté. Devant de telles demandes, que feront les francophones? N'auront-ils pas tendance à vouloir stopper l'immigration? Et que feront les anglophones si, comme plusieurs le prévoient, leurs effectifs diminuent? Ne demanderont-ils pas des mesures leur permettant d'assurer leur reproduction afin de sauvegarder leurs institutions?

En d'autres termes, si on ne modifie pas certains éléments de l'orientation culturelle du projet souverainiste, il y aura une surenchère en faveur de droits collectifs. En ce sens, cette orientation est un nœud gordien puissamment ancré dans la conscience de tous les groupes en cause. Le mettent en relief l'expression du vote lors des référendums et les élans partitionnistes qui ont cours. Ce nœud est devenu incontournable. Les promoteurs du projet souverainiste doivent le trancher. C'est le prix à payer pour avancer vers un «nous» collectif.

Ce nœud tranché, il deviendra important de susciter un débat visant à cerner les éléments d'une culture politique commune au sens

où l'entend Habermas (1994). C'est-à-dire une culture politique respectueuse de la diversité des trajectoires culturelles mais surtout créatrice d'horizons de sens qui balisent le présent et le futur. Comme la démarche souverainiste privilégie le recours à un référendum pour fonder une communauté légale, la définition de cette culture politique commune devrait être ainsi ratifiée. En plus d'assurer un support populaire au projet souverainiste, ceci favoriserait la création d'un mythe fondateur. Dans la partie suivante, je dégage les contours des positions autour de la problématique identitaire québécoise en ayant pour objectif de cerner des pistes prometteuses susceptibles de faire émerger une identité nouvelle.

III
Contribution au débat en cours

À la une du mensuel *Le Monde diplomatique* d'avril 1996, Ramonet présente le Québec comme un cas d'école observé avec intérêt par certaines régions de pays membres de l'Union européenne. Deux points attirent son attention. D'abord, la souveraineté du Québec, c'est-à-dire sa séparation du Canada, qui est recherchée pour mieux s'associer «à lui dans un partenariat économique, étendu aux États-Unis et au Mexique» (Ramonet, 1996, p. 1). Ensuite, les inquiétudes des anglophones et des autochtones qui seraient exorcisées, selon Ramonet, par des fédéralistes «mauvais gagnants» supportant la thèse de la partition. À ses yeux, il s'agit là d'idées irresponsables parce qu'elles débouchent invariablement sur des guerres interminables.

D'autres articles de ce genre vont sans doute être publiés au cours des prochaines années. Ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'une population est sur le point d'accéder au statut d'État-nation. Dès lors, le cas québécois va être de plus en plus suivi et décortiqué par les médias. Il le sera aussi par des universitaires spécialisés dans ces domaines et deviendra un objet d'observation pour différents pays. Ce qui va se dérouler au Québec aura donc le monde comme témoin. Et ce monde comprend des témoins qui ne sont pas désintéressés. Chaque pays regardera le Québec en fonction d'une perspective qui lui est propre et qui tiendra compte des relations qu'il entretient avec le Canada.

Si ces regards peuvent être lourds à supporter à certains moments, ils n'en seront pas moins des éléments constitutifs de notre présence

au monde. Voilà pourquoi les promoteurs de la souveraineté doivent composer avec cette réalité. Par contre, ce ne sont pas ces pays regardant le Québec qui définiront le contenu du projet souverainiste. Il sera le fait d'une population, d'un mouvement, d'un parti et d'un gouvernement. Dans cette dernière partie, mon intention est de présenter, pour en discuter, les principales thèses qui alimentent le débat sur les relations entre les diverses composantes de la société québécoise.

D'entrée de jeu, deux précisions s'imposent. Première précision : mon propos sera centré sur les thèses ayant un lien avec les questions soulevées précédemment. Aussi, ne vais-je faire que brièvement écho aux thèses concernant le «réaménagement» du Canada, notamment celles qui mettent de l'avant la reconnaissance de la «nation» québécoise comme un préalable à une solution au problème canadien. Deuxième précision : dans le choix des thèses et des auteurs, je me suis limité aux thèses les plus connues. Portées par plusieurs auteurs, elles renvoient, grosso modo, aux approches signalées comme autant de voies possibles pour définir un modèle québécois. J'ai néanmoins privilégié certains auteurs dans la présentation de ces thèses. L'exposé le révèle.

Au lendemain de l'annonce des résultats du référendum d'octobre 1995, plusieurs personnes expriment leur désaccord quant aux propos tenus à cette occasion par le premier ministre du Québec au sujet des «votes ethniques». Dans les médias écrits, certaines, dont Desbiens et Caron (1995), Charbonneau (1995) et le groupe des «Intellectuels pour la souveraineté» (IPSO, 1995), prennent même soin d'apporter des précisions conceptuelles. D'autres, comme Taylor (1995), s'interrogent sur l'approche du Parti québécois à l'égard des immigrants et des communautés culturelles au Québec. Le texte de Taylor suscite une réaction très vive de la part de Desjardins (1995). Celle-ci engendre une réplique de Grey (1996a). Même l'analyse du vote par Drouilly (1995) donne lieu à une critique de Jedwab (1996). Dans la foulée des propos de Taylor (1995), Sciortino (1995) invite le Parti québécois à un tournant majeur alors que la présidente du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) signale que le projet québécois véhicule une «culture de l'éthique sociale enracinée dans le lien civique» (Laurin, 1996,B-3) et respectueuse de la diversité culturelle. De son côté, le groupe des «Intellectuels pour la souveraineté» (IPSO, 1995) précise les approches canadienne et québécoise par rapport aux immigrants. Micone (1995)

va plus loin. Après avoir fustigé les propos de certains allophones, il propose des pistes pour développer, au Québec, une conscience cosmopolite et civique. Sa vision est fort différente de celle de Léger (1995), de Monière (1995) et de plusieurs autres souverainistes. Elle va au delà d'un simple appel à la tolérance du genre de celui d'Hérivault et de Normandeau (1996).

Depuis, la question de la partition du territoire québécois a influencé les discours concernant les communautés culturelles. Lancée en novembre 1995 par le député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, l'idée de tenir un débat public sur la question des minorités ethniques et des communautés culturelles semblerait moins prioritaire. Suite aux démarches de l'avocat Bertrand, un certain intérêt s'est même développé, dans les médias, vis-à-vis de la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté de la part du gouvernement du Québec. Dans ce contexte, le ton des échanges a monté et plusieurs intellectuels ont senti le besoin de proposer un cadre propice à la tenue de débats entre les Québécois. Un texte, intitulé *Pour un dialogue entre tous les Québécois* (Boudreault et al, 1996), a reçu une attention particulière. Permettra-t-il de susciter des débats sereins? L'avenir le dira. Partisan du dialogue, j'entends aborder les questions soulevées par Taylor (1995) parce que, d'après moi, elles sont encore plus d'actualité avec l'entrée en scène des partitionnistes et la publication, par le Parti québécois, du document intitulé *Proposition principale*.

Taylor (1995) s'interroge, rappelons-le, sur la façon dont le Parti québécois aborde l'immigration et la place des communautés culturelles. De l'avis de Taylor, les souverainistes font une lecture biaisée du comportement des immigrants quant ils rejettent l'idée selon laquelle ce comportement, notamment à l'occasion des élections et des référendums, puisse s'expliquer par l'absence de reconnaissance à l'égard des communautés culturelles dans le projet souverainiste. Pour plusieurs promoteurs de la souveraineté, si les immigrants s'idendifient au Canada, c'est qu'ils sont manipulés par des anglophones du Québec transformés en géôliers de la «nation» québécoise. D'après Taylor, cette lecture a le défaut de ne pas tenir compte de l'autonomie des immigrants. Pour les souverainistes, les immigrants peuvent seulement devenir semblables à l'une des deux populations de souche. Jacobine en son for intérieur, leur lecture néglige, selon Taylor, de considérer les revendications des minorités de toute sorte dans les démocraties libérales, notamment depuis les années 60. Elle

négligerait aussi de prendre acte des changements qui se sont produits dans le sillon de ces revendications. L'un d'eux est la formation de groupes conscients de leurs différences et désireux d'être ainsi reconnus, ce que favorise le multiculturalisme canadien. Voilà qui peut expliquer, selon Taylor, que les immigrants se sentent plus canadiens et manifestent tant de réserves à l'endroit d'un projet qui, somme toute, prône leur inclusion sans reconnaître leurs spécificités.

La thèse de la reconnaissance de Taylor fait impasse à la démocratie

La mise au point de Taylor (1995) n'est pas indépendante de la thèse qu'il a défendue dans un texte d'abord paru en 1992 et réédité en 1994. Ce texte avance l'idée qu'il est nécessaire, dans certaines situations, d'assurer des droits collectifs à des groupes minoritaires en vue de préserver leur culture. Dans son exposé, Taylor (1994) réfère à la Loi 101 du Québec. Pour lui, cette Loi se justifie même si, dans un pays officiellement bilingue, elle contraint les francophones et les allophones du Québec à inscrire leurs enfants dans les écoles de langue française et laisse le choix aux anglophones. Sa position s'appuie principalement sur deux arguments : 1) la valeur intrinsèque de chaque culture ; 2) la nécessité d'assurer la survivance de la culture française en Amérique, survivance par ailleurs recherchée par les membres partageant cette culture.

Taylor base son argumentation sur deux points importants. Le premier est la recherche de reconnaissance dans un univers qui nivelle les diverses cultures et oblige, entre autres, les cultures minoritaires, dont celles des immigrants, à se fondre dans la culture dominante ou dans les cultures dominantes. Le second renvoie à sa conviction qu'il est impossible de contrer une telle tendance au nivellement dans la démocratie libérale. Pour contourner ces problèmes, il avance une conception alternative de cette démocratie. Tout en garantissant les droits fondamentaux de façon générale, celle-ci permettrait à l'État d'intervenir au nom de la survivance et de la promotion d'une « nation » particulière, d'une culture, d'une religion ou d'un ensemble de « nations », de cultures ou de religions. En cas de conflits entre les droits individuels et des droits collectifs, la Cour est alors habilitée à trancher.

Cette idée de démocratie alternative a soulevé plusieurs critiques, en particulier dans l'ouvrage collectif de Gutmann (1994). Je

m'attarderai principalement à celles d'Habermas (1994). La première critique de ce dernier concerne les assises écologiques de l'argumentation de Taylor. Pour Habermas, l'on ne peut pas appliquer aux cultures la thèse de la conservation des espèces. Les héritages culturels et les formes de vie qui leur sont associées se reproduisent grâce à ceux qui les véhiculent, notamment par leur conviction et leur motivation à conserver leurs traditions. Si un État peut rendre cela possible, il ne saurait le garantir car, ce faisant, il limite les droits individuels des personnes qui refusent de perpétuer ces traditions. Ce serait une entrave à l'autonomie des individus. La deuxième critique d'Habermas renvoie à l'équivalence faite par Taylor entre deux principes distincts : l'égalité des citoyens comme individus autonomes et le droit à la différence. En démocratie, une telle équivalence, fut-elle réalisée par une Cour, affaiblit, par définition, l'égalité de droit de tous les citoyens. Selon Habermas, si Taylor en arrive là, c'est qu'il véhicule une conception limitée de l'autonomie des citoyens en démocratie libérale. En affirmant que c'est la loi qui protège l'autonomie des individus, Taylor négligerait une donnée essentielle : la participation d'individus autonomes à l'adoption de lois au sein des démocraties libérales.

Pour Habermas, cette participation est fondamentale. Ceux à qui s'applique une loi acquièrent une autonomie seulement s'ils comprennent qu'ils sont eux-mêmes les auteurs des lois auxquelles ils sont assujettis à titre de personnes légales. En ce sens, il ne peut exister de séparation entre une autonomie publique et une autonomie privée, cette dernière étant protégée par des lois décrétées par les membres d'une magistrature quelconque. Selon Habermas, il y a plutôt interpénétration de ces autonomies de telle sorte que l'autonomie publique ne peut être extérieure à l'autonomie privée. Elle lui est interne et le fait de l'être crée un lien permanent entre la démocratie et l'État de droit. Ne pas prendre en compte ce lien conduit à une vision paternaliste d'un système de droits. Pour Habermas, c'est sur la base de ce lien qu'un tel système demeure toujours ouvert à une prise en compte des inégalités comme des différences dans une société donnée. La théorie des droits, de son avis, peut très bien s'accommoder d'une politique de reconnaissance qui protège l'intégrité des individus là où se forme leur identité, c'est-à-dire au sein de leur culture d'origine. La seule condition pour tout accommodement, c'est l'actualisation de ce système, ce qui est souvent la résultante des luttes politiques et des mouvements sociaux.

Dans son texte, Habermas montre comment ceci peut prendre forme dans des sociétés multiculturelles et multiethniques. Au moins cinq règles doivent être respectées. La première est la neutralité de la loi par rapport à des pratiques éthiques particulières substantivement définies. Dans ce type de société, seul un consensus sur les procédures d'application de la loi et sur l'exercice légitime du pouvoir peut assurer le recours à des processus démocratiques pour régler des conflits. La deuxième est l'établissement d'une nette distinction entre une intégration de tous les citoyens à une culture politique commune et une intégration de groupes et de sous-groupes à leurs propres cultures identitaires. La troisième est le rejet, dans la constitution, de toutes les pratiques fondamentalistes, celles-ci rendant incompatibles l'existence de droits égaux et la reconnaissance mutuelle de la valeur respective des différentes cultures qui s'expriment. La quatrième consiste à favoriser l'intégration des immigrants à la culture politique du pays d'accueil plutôt qu'à des éléments constitutifs de la culture dominante ou des cultures dominantes. La cinquième concerne la culture politique. Celle-ci doit s'appuyer sur une éthique politique intégratriste respectueuse des différences caractérisant les communautés qui composent la nation.

Appliquées dans des contextes multiculturels et multiethniques, ces règles favorisent l'essor d'une nation de citoyens où seules des institutions valorisant la liberté permettent de développer une attitude de loyauté envers l'État. Le point critique en matière d'immigration consiste à ne pas forcer les immigrants à partager le mode de vie, les pratiques et les coutumes de la culture dominante ou de toutes les cultures dominantes. Ce faisant, on évite des tensions de même qu'une segmentation éventuelle ou une remise en cause des éléments constitutifs d'une telle politique d'intégration. Par contre, les immigrants n'étant pas culturellement contraints, il est alors tout à fait justifié, de la part des citoyens du pays d'accueil, d'exiger le respect du caractère inclusif de leur culture politique. De refuser, par exemple, des immigrants porteurs de cultures fondamentalistes.

En somme, pour Habermas, assurer la pérennité d'une culture particulière serait aller à l'encontre de l'autonomie des individus, c'est-à-dire de ce qui fonde précisément la démocratie libérale. Je partage son idée. Aussi, m'apparaît-il important de ne garantir aucun droit collectif de type culturel d'une portée équivalente aux droits individuels, encore moins d'assurer de tels droits, génération après génération, ce que récuse Kymlicka (1989) mais ce à quoi conduit

la thèse de Taylor. Pour Habermas, il est possible, en démocratie libérale, de tenir compte de la diversité culturelle propre aux contextes multiethniques et multiculturels. Il importe seulement de mettre en place un ensemble de règles respectueuses de l'autonomie des individus. Surtout de faire en sorte que l'autonomie des individus soit la base d'une culture politique qui a prépondérance sur les diverses cultures d'un pays. Je partage aussi cette idée. D'une certaine façon, elle légitime les questions soulevées par Taylor concernant l'approche des souverainistes à l'égard des membres des communautés culturelles et invite à élaborer une culture politique respectueuse de la diversité des trajectoires identitaires.

Dans une société multiculturelle et multiethnique ouverte à l'immigration, ce qu'est le Québec, il est possible de ne pas appliquer le modèle proposé par Habermas. L'Allemagne le fait. D'autres pays le font sur d'autres bases. Non sans difficulté. Ces pays ont toutefois la qualité d'exister. D'avoir déjà une vision nationale inscrite dans un récit historique et mise en forme par les appareils d'un État-nation reconnu sur la scène internationale. C'est d'ailleurs ce qui rend complexe tout ajustement en vue d'une prise en compte de la multiplicité des pratiques culturelles qui se déploient en lien avec l'immigration. Dans le cas d'un pays en émergence tel le Québec, l'on peut aussi ne pas en tenir compte et proposer un pays de culture française tout en reconnaissant, comme le fait le programme du Parti québécois, des droits collectifs aux «nations» autochtones et à la minorité anglophone. Ce faisant, ne risque-t-on pas de voir poindre précisément des tensions et des dérapages, des contestations de la culture politique ainsi définie, des segmentations du tissu social, des poussées sécessionnistes de type partitionniste, des gestes revanchards et des comportements xénophobes?

La culture de convergence du projet souverainiste sous le regard d'Habermas

À mon avis, les tensions actuellement perceptibles au Québec ne sont pas indépendantes de la définition, mise de l'avant par les souverainistes, de la future politique culturelle du Québec. Fernand Dumont est probablement celui qui a le plus influencé l'élaboration de cette définition. Plusieurs de ses idées se retrouvent dans le programme du Parti québécois, dans l'avant-propos de la question référendaire et dans le document intitulé *Proposition principale*.

Pour définir le Québec de demain, Dumont (1995) avance l'idée d'une communauté politique québécoise au sein de laquelle la «nation» anglaise et les «nations» autochtones auraient droit de cité. Il reconnaît aussi une place aux communautés culturelles et aux immigrants dans la mesure où la culture d'origine de ces derniers ne saurait être censurée. Cette communauté politique sera-t-elle une sorte de confédération de «nations»? Reconnaîtra-t-elle des droits collectifs à chacune de ces «nations»? Je ne saurais le dire. Sur ces points, la pensée de Dumont est peu développée. Son idée de communauté politique laisse néanmoins entendre que celle-ci s'apparenterait au modèle britannique. Comme le Québec n'est pas multinational ou bi-national au sens où il regroupe plusieurs «nations» de taille importante, cette idée m'apparaît peu appropriée. Pour Dumont, cette communauté politique sera cimentée par «*une culture de convergence* : celle qui constitue le lieu de ralliement de toutes les autres» (Dumont, 1995, p. 67). Et cette culture de convergence sera nécessairement française. Là est le cœur de sa thèse.

Dans l'esprit de Dumont, le Québec est le foyer de la civilisation française en Amérique du Nord. Il doit affirmer cette réalité, qu'il ait un statut d'État-nation ou qu'il demeure une simple province. Souveraine ou provinciale, la communauté politique québécoise doit donc être substantivement définie. Derrière de tels propos, se profile la thèse néo-nationaliste. D'ailleurs, pour Dumont, il ne saurait être question de mettre de l'avant une culture publique commune analogue à celle proposée par Caldwell (1988), c'est-à-dire une culture publique issue de la tradition culturelle québécoise et dont les fondements renvoient aux manifestations européennes (surtout française et anglaise) de la civilisation occidentale. Pour Dumont, il «n'est pas utile de jongler avec des recettes de mixtures où seraient minutieusement dosés les ingrédients à emprunter ici et là pour fabriquer artificiellement une culture métissée» (Dumont, 1995, p. 67).

Cette position de Dumont étonne. La proposition de Caldwell n'est pas de cet ordre. Même si je ne la partage pas, je m'y attarderai parce que son rejet par Dumont permet de mieux saisir la pensée de ce dernier. Avec sa proposition, Caldwell veut clarifier, auprès des immigrants et des Québécois, les règles du jeu qui prévalent au Québec. Il en énumère quatre. La première est politique. Au Québec, le règne de la loi a priorité et les citoyens sont tous sur un pied d'égalité. Ils sont aussi responsables de la gouverne de la vie civique. Et celle-ci se réalise à l'intérieur d'un système parlementaire

d'inspiration britannique. De plus, la liberté d'association est en vigueur, la discrimination, interdite, et tout recours à la violence, prohibé. La seconde règle, d'ordre juridique, concerne la présomption d'innocence, le droit à un procès public, la défense de détention sans mandat et la protection contre des arrestations arbitraires. La troisième a trait à l'économie. Au Québec, le droit à la propriété privée est valorisé tout comme celui de disposer de notre force de travail et de réaliser des contrats. La quatrième règle réfère à la culture. C'est surtout celle-ci que récuse Dumont.

Selon Caldwell, la langue de la communication au Québec «ne peut être que le français, et ceci parce que toute culture publique est le produit d'une expérience historique spécifique» (Caldwell, 1988, p. 709). Toutefois, comme cette expérience déborde le cadre culturel français, il importe d'y faire écho en soulignant qu'elle renvoie à l'enracinement d'une tradition d'«inspiration gréco-judéo-chrétienne» (Caldwell, 1988, p. 709). Cette tradition culturelle, foncièrement occidentale, doit donc être à la base de la socialisation des enfants et avoir priorité sur toute autre culture. Il en découle que «les citoyens doivent apprendre le français, que l'histoire de cette société, dans toutes ses manifestations (indigène, française, britannique et américaine), doit être enseignée à tous les jeunes et mise en évidence symboliquement; et que les valeurs de la tradition occidentale priment sur celles des autres civilisations» (Caldwell, 1988, p. 709-710).

Selon Dumont, cette proposition est inacceptable pour deux motifs : 1) seul le temps, dit-il, peut permettre l'éclosion d'une telle culture métissée; 2) sans la culture française comme culture de convergence, «la question d'une communauté politique québécoise, souveraine ou provinciale, deviendra sans objet» (Dumont, 1995, p. 67). En d'autres termes, si métissage il y a, ça ne peut être qu'à l'intérieur du moule de la culture française. Donc, après que celle-ci ait été inculquée à tous les Québécois. Le futur se conjuguera au Québec uniquement autour de la culture française. La qualité de la langue et la vigueur du système d'éducation assureront son enracinement. Et cette position ne se questionne pas. Ainsi est évacué l'univers référentiel construit par Caldwell en s'inspirant de l'histoire du Québec. Et il l'est non parce que Caldwell rend cet univers imperméable à tout remodelage, oblige les immigrants à le respecter dans son intégralité et exclut d'emblée toute prise en compte de l'apport de ces derniers au Québec. Plutôt parce que cette histoire n'a

de sens qu'en référence à la culture française. En d'autres termes, le problème québécois ne concerne que les Québécois d'origine française. Penser autrement, c'est enlever toute pertinence à la question québécoise

En démocratie libérale, de surcroît dans un contexte multiculturel et multiethnique, n'est-ce pas là une position péremptoire plus inquiétante que rassurante? Celle-ci n'a-t-elle pas un petit cachet fondamentaliste dissimulé derrière un argument d'autorité? Certes, la position de Dumont peut difficilement être dissociée de la communauté politique qu'il envisage. Aussi, des précisions sur celle-ci aideront-elles à mieux saisir sa pensée. Peut-être envisage-t-il une communauté politique qui reconnaît les communautés culturelles et respecte la culture des «nations» autochtones et de la «nation» anglaise? En quelque sorte, qui les isole de la culture française du Québec. Mais ça ne semble pas le cas. La communauté politique sera, selon Dumont, cimentée par une culture de convergence, la culture française, principalement grâce à l'enseignement. Par cette suggestion, Dumont n'envisage-t-il pas de contraindre toute possible reproduction des autres cultures même si cette reproduction est associée à l'usage du français comme langue de la citoyenneté au Québec? Et puis, en construisant le futur avec, pour base, la culture du groupe dominant, ne fige-t-il pas tout remodelage éventuel de celle-ci et ne banalise-t-il pas l'autonomie, l'égalité des individus et le droit à la différence?

Par mes questions, l'on aura compris qu'il m'est impossible de suivre Dumont. Et ce, pour deux motifs fondamentaux. Le premier renvoie à la démocratie dans un contexte multiethnique et multiculturel. Autant on ne peut pas y mettre sur un même pied d'égalité les droits individuels et le droit à la différence, autant on ne peut pas faire équivaloir droits individuels et affirmation d'une culture particulière. Il s'agit de deux réalités qu'il importe de séparer. Les rendre équivalentes occulte les assises de toute démocratie et met en péril sa dynamique dans la définition des éléments constitutifs d'une culture politique et des valeurs qui guident son développement. C'est pourtant ce que Dumont propose de faire. Pourquoi? Je ne saurais le dire. Peut-être parce qu'il a vu dans la démocratie la cause principale qui a conduit les Patriotes à reconnaître l'usage de l'anglais au Québec (Dumont, 1993)? Qui sait? Mon deuxième motif concerne la reproduction d'une culture. La langue française étant la langue de la citoyenneté du Québec, la culture française recevra par conséquent

une plus grande attention. Mieux, l'État québécois se manifestera en français au Québec et sur la scène internationale. Tout cela contribuera à faire valoir le fait français. Faut-il en plus «inculquer» cette culture en risquant de susciter des résultats opposés? N'est-ce pas là une réaction associée à la peur de disparaître véhiculée par la thèse néo-nationaliste? À mon avis, la culture française s'épanouiera et s'irradiera au Québec seulement si elle demeure attirante, si elle constitue un référent identitaire ouvert et si elle a un caractère propre tout en demeurant française. Et tout cela dépend d'abord et surtout de ceux qui s'y rattachent.

Dernière remarque concernant la proposition de Dumont. Parce qu'elle présente la thèse néo-nationaliste dans tous ses raffinements, elle a des échos très variés. Par exemple, des fédéralistes, tels Forget (1995) ou de Desbiens et Caron (1995), partagent l'dée de Dumont quant à la nécessité d'assurer une maîtrise plus grande de la langue française. Des souverainistes soutiennent une position analogue en mettant l'accent sur le renforcement de la Loi 101. Peu après le référendum de 1995, les commentaires de certains souverainistes avaient pour toile de fond la vision de Dumont, à tout le moins les dimensions néo-nationalistes qu'elle contient. Je pense, entre autres, à ceux de Léger (1995), de Monière (1995) et du groupe IPSO (1996). Ces trois commentaires véhiculent deux idées propres au néo-nationalisme : 1) l'existence d'une «nation» à laquelle les immigrants doivent s'intégrer; 2) la nécessité que le gouvernement fédéral quitte le terrain de l'immigration afin que le Québec intègre «ses» immigrants, à la québécoise. En conclusion à leur livre, Bourque et Duchastel (1996) adoptent aussi une perspective inspirée du néo-nationalisme. Pour eux, le Canada demeurera dans une impasse tant qu'il ne reconnaîtra pas des droits collectifs à la «nation» québécoise et aux «nations» autochtones. Cette «nation» québécoise, politiquement circonscrite et culturellement définie, pourrait même faire partie, selon ces auteurs, d'une fédération regroupant, dans une ensemble supranational, les «nations» canadienne, québécoise et autochtones.

Trois questions à l'endroit de l'amalgame souverainiste

L'idée du français comme langue de convergence culturelle mise de l'avant par Dumont est partagée par les promoteurs de la souveraineté. On la retrouve clairement exprimée dans le document intitulé *Proposition principale*. Il y est écrit qu'il «faut cesser de voir la langue comme un simple instrument de communication et la

considérer comme le fondement de la culture» (Parti québécois, 1996, p. 60). Dans un Québec souverain, la culture québécoise, qui est française, sera au centre du projet éducatif national à l'exception de celui de la minorité anglaise et des membres des «nations» autochtones. Mes remarques à l'endroit de Dumont sur ce point précis valent aussi pour l'approche du Parti québécois en cette matière. L'un parle de culture française, l'autre de culture québécoise dans des termes analogues toujours associés à l'idée de convergence. Comme la politique culturelle de ce parti coiffe l'amalgame politique auquel j'ai fait référence, je m'y arrêterai de nouveau pour soulever un certain nombre de questions en relation avec les points précédemment mis en relief en faisant référence aux propos d'Habermas (1994).

Ma première question concerne les communautés culturelles et les minorités ethniques. J'ai déjà signalé le peu d'attention qu'elles reçoivent de la part des promoteurs du projet souverainiste. Dans le document intitulé *Proposition principale*, leur existence est à peine soulignée. Et, lorsqu'il y est fait référence, c'est uniquement à titre de relais pour mieux intégrer les immigrants à la société québécoise de culture française. N'y aurait-il pas lieu de leur accorder une plus grande importance? De valoriser leur développement et d'inviter leurs membres à participer à l'élaboration d'une culture politique commune? Sur ce point, pourquoi ne pas tirer avantage du fait que les membres de ces communautés, comme Stolcke (1995) le met en relief, sont probablement les mieux placés pour faire valoir une telle culture?

En suggérant une ouverture aux communautés culturelles, mon intention n'est pas de proposer l'adoption, au Québec, du multiculturalisme canadien. À mon avis, ce multiculturalisme n'a de sens qu'au Canada. Il y permet une régulation originale de tensions dans des régions et des villes où cœxistent plusieurs groupes culturels. Or, sur ce plan, le Québec n'est pas le Canada et Montréal ne s'apparente guère à Toronto ou à Vancouver, du moins pas encore. Aussi, le multiculturalisme canadien ne m'apparaît pas une voie à privilégier. Appliqué au Québec, il serait, comme il l'est déjà, plus générateur de clivages que d'efforts pour rechercher des objectifs communs.

Ceci dit, rien n'empêche de reconnaître les communautés culturelles et les minorités ethniques. De signaler leur contribution à l'essor du Québec et de chercher des moyens pour que leurs membres

se sentent associés à toutes les facettes de la société civile québécoise. Une telle reconnaissance n'implique aucunement la définition de droits collectifs. Au lendemain de la souveraineté, le Québec comprendra toujours un nombre important d'allophones et plusieurs communautés et minorités ethniques comprenant des allophones, des francophones et des anglophones. Reconnaître cette réalité, c'est surtout accepter que des pratiques culturelles autres que celles propres à la culture française puissent se développer dans un Québec dont le français est la langue commune de la société civile et de la citoyenneté, ce qu'acceptent déjà la majorité des Québécois et des Québécoises, peu importe leur origine.

Ma deuxième question a trait aux idées développées à l'égard de la minorité anglaise. De toute évidence, elles révèlent beaucoup de générosité. C'est l'attitude qu'il faut adopter selon Lamoureux (1995). J'en suis mais pas jusqu'à conférer des droits collectifs à cette minorité. D'une part, il ne s'agit pas d'une minorité indifférenciée. Avec elle, au lendemain de la souveraineté, nous ne serons pas en présence d'une minorité ethnique intégrée ou d'une minorité «nationale» comme le laisse entendre Dumont (1995). La minorité anglaise du Québec est d'ordre strictement linguistique et comprend plusieurs groupes culturellement distincts ayant peu d'affinités entre eux. Il est donc abusif de parler d'une «nation». D'autre part, plusieurs membres de cette minorité envisagent quitter le Québec s'il devient souverain. Lui accorder des droits collectifs, c'est ouvrir la porte à d'éventuelles revendications pour la préservation de cette minorité. Il en découlerait le même genre de problèmes que soulève la politique de reconnaissance de Taylor (1994).

Tel que rédigé, le texte du document intitulé *Proposition principale* peut conduire à une demande de ce type. «[L]a constitution du Québec garantira les droits de la minorité anglophone» (Parti québécois, 1996, p. 23), y lit-on. Ne faudrait-il pas parler de droits garantis aux membres de cette minorité et ce, pour des considérations historiques? Le texte doit être transparent sur ce point. Par ailleurs, une telle garantie doit être balisée. On ne peut pas garantir des droits individuels particuliers sans préciser les conditions de leur application. Des indications doivent être fournies en ce sens.

Ma troisième question est en rapport avec le texte de la *Proposition principale* traitant des «nations» autochtones. Conçu aussi dans une perspective de générosité, il s'inscrit dans le sillon de la

reconnaissance par le gouvernement du Québec de l'existence de onze «nations» autochtones. On y envisage la signature d'ententes en vue d'assurer des droits particuliers à ces «nations» et ce, «sans extinction des droits autochtones» (Parti québécois, 1996, p. 22). Parmi ces droits, il y a le droit à l'autonomie gouvernementale, le droit de ces «nations» à leurs cultures, à leurs langues et à leurs traditions, le droit de posséder des terres, de chasser, pêcher, piéger, récolter et participer à la gestion des ressources fauniques ainsi que le droit de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier. Il est même prévu de reconnaître et de définir, dans la constitution du Québec, «les droits collectifs des nations autochtones» (Parti québécois, 1996, p. 20).

Dans ce texte, il y a deux points qui intriguent. Le premier a trait à la présence de «nations» autochtones au Québec. De ces onze «nations», aucune, à ma connaissance, n'a le Québec comme lieu exclusif d'appartenance ou se définit uniquement en fonction du territoire sous la juridiction de la province de Québec. La seule exception pourrait être les Attikamek mais il faudrait vérifier s'ils voient les choses ainsi. Alors, reconnaître ces «nations», n'est-ce pas plutôt reconnaître la présence au Québec de membres de ces «nations»? Envisager des ententes avec elles, n'est-ce pas aussi vouloir en limiter la portée aux seuls membres vivant sur le territoire du Québec? N'y aurait-il pas lieu de penser à des ententes qui débordent les frontières du Québec? Il me semble que cette piste doit être analysée sérieusement ou, à tout le moins, être prise en considération dans les négociations futures.

Le deuxième point découle de l'idée d'harmoniser les «relations entre le peuple québécois et les nations autochtones» (Parti québécois, 1996, p. 19). En l'avançant, exclut-on *de facto* du peuple québécois les membres de ces «nations»? Si oui, pourquoi? Ne sont-ils pas déjà des citoyens canadiens et ne deviendront-ils pas des citoyens du Québec le jour même de l'accession du Québec au statut d'État-nation? Seule une délimitation territoriale les excluant du Québec peut empêcher qu'ils deviennent des citoyens québécois. Si ce n'est pas le cas, pourquoi le Québec, devenu souverain, contraindrait-il les droits individuels des autochtones en reconnaissant des droits collectifs aux «nations» autochtones? N'encouragerait-il pas ainsi la consolidation d'enclaves, ce à quoi prétend mettre fin le projet souverainiste?

Il n'y a pas de solutions toutes faites à la question autochtone. Elle est fort complexe et très délicate. Elle renvoie à un passé guère élogieux pour les Européens qui ont envahi l'Amérique et s'y sont implantés. Elle se déploie au présent avec, pour toile de fond, d'importantes différences entre les «nations» autochtones. Celles-ci concernent le passé propre à chacune d'elles, leur membership respectif, leurs définitions identitaires, leurs organisations politiques, leurs façons d'envisager les gouvernements régionaux, les relations qu'elles entretiennent entre elles, leurs ententes avec les gouvernements du Québec et du Canada, leur accès aux ressources, leur localisation, l'usage des langues anglaise et française,etc. Et puis, rien n'est totalement défini en ce qui a trait aux visées propres à chaque «nation» comme à celles véhiculées par divers groupes à l'intérieur de chacune d'elles. Enfin, la façon dont l'État du Québec va aborder cette question aura un impact sur la réception de sa demande de reconnaissance auprès des Nations-Unies.

Que faire? Avant de privilégier une démarche quelconque, une interrogation préalable s'impose. Avec la question autochtone, sommes-nous en présence d'un problème insoluble dans une démocratie libérale? Ou, plutôt, ce problème ne peut-il être solutionné qu'à l'intérieur de la démocratie libérale? En privilégiant la démocratie, ce que fait le projet souverainiste et ce avec quoi je suis d'accord, on doit prendre en considération le fait que les membres des «nations» autochtones seront non seulement signataires d'ententes mais aussi des citoyens du Québec. À ce titre, ils seront détenteurs de droits liés à l'autonomie des individus. L'existence de ces droits n'empêche pas que ces derniers et leurs enfants aient la possibilité de se développer à l'intérieur de leur culture d'origine. Bien au contraire. Par ailleurs, de tels droits individuels impliquent aussi que les membres de ces «nations» puissent transformer leur culture d'origine ou l'abandonner. En ce sens, toute reconnaissance de droits collectifs doit être subordonnée aux droits individuels. Quant à l'enchâssement constitutionnel de droits collectifs culturellement définis, il y aurait lieu d'être prudent. Il peut conduire à mettre en cause l'existence d'une communauté légale comprenant des citoyens libres et égaux. Dans les cas où l'on reconnaît des droits collectifs à des cultures minoritaires, il est préférable d'en restreindre la portée. C'est ce qu'ont fait l'Australie et le Canada. Le Québec pourra-t-il faire plus? Je crains que non. Surtout s'il envisage d'instaurer des gouvernements régionaux.

Par quoi et comment remplacer la thèse néo-nationaliste

Ces dernières remarques nous ramènent à Habermas (1994). Qui dit citoyenneté, dans un contexte multietnique et multiculturel, dit prépondérance accordée aux droits égaux et à une culture politique commune. Donc, subordination du droit à la différence et de toute culture particulière à ces deux éléments fondamentaux. L'approche des promoteurs de la souveraineté n'a pas cette qualité. Malgré la prise en compte de la notion de citoyen pour définir le peuple québécois, elle véhicule toujours la pensée néo-nationaliste. On retrouve cette pensée dans l'affirmation de la culture québécoise, donc française, comme culture de convergence. Et cette culture de convergence propose des objectifs analogues à ceux relevés par Handler (1988) tout au début du premier mandat du Parti québécois. On la retrouve aussi dans l'ouverture à la reconnaissance de droits collectifs aux «nations» autochtones et à la minorité anglaise. En fait, sans culture de convergence, penserait-on à garantir à ces derniers de tels droits? Et cette garantie n'est-elle pas une forme de réciprocité anticipée qui n'a de sens que dans un contexte où existe la recherche de reconnaissance de la «nation» québécoise à l'intérieur du Canada? On la retrouve enfin dans le refus de reconnaître les communautés culturelles. Les tenants d'une conception néo-nationaliste à l'égard des immigrants ont toujours fait valoir leur nécessaire intégration à la culture française du Québec. Leur présence ne peut donc qu'être nécessairement temporaire.

Voilà les raisons qui font que la pensée néo-nationaliste constitue le principal frein à l'émergence d'une conception civique du Québec souverain. Avec cette pensée, la définition du Québec s'enlise dans un carcan culturel. Tous les mouvements d'affirmation nationale agissent de la sorte en considérant leur groupe de référence comme culturellement oppressé. Aussi, envisagent-ils d'abord et avant tout l'affirmation de leur culture et voient-ils en elle leur principale richesse et le fondement de leur société. Il en découle des revendications de type nationalitaire. Dès qu'un mouvement de libération se permute en mouvement sécessionniste, une telle approche culturelle n'a guère de sens. Elle en a encore moins si elle s'inscrit dans un contexte démocratique à la fois multiculturel et multiethnique. Voilà pourquoi les promoteurs des mouvements sécessionnistes modifient alors leur approche. Le mouvement sécessionniste québécois est rendu à ce tournant.

Certaines propositions allant dans ce sens sont déjà mises de l'avant. Je pense, entre autres, à celle de Sciortino (1995). Ce dernier avance une définition du peuple québécois sur la base d'une «appartenance égale de tous ceux et celles qui ont choisi de vivre sur son territoire» (Sciortino, 1995, B-3). La définition du peuple québécois dans le document intitulé *Proposition principale* est de cet ordre. Sciortino va toutefois plus loin. Il suggère que les institutions de la société québécoise reflètent le pluralisme qui la caractérise. Grey (1996b) abonde dans le même sens. Refléter ce pluralisme pourrait avoir un effet positif sur l'intérêt des jeunes anglophones et des jeunes allophones à l'égard du Québec. Il y a différentes voies pour y arriver. L'embauche de ces jeunes dans la fonction publique en est une. Il y en a d'autres. Par exemple, Micone (1995) prône, et j'en suis, la promotion d'une conscience cosmopolite et civique suscitée par le milieu scolaire grâce à la mise sur pied d'un «programme national d'éducation interculturelle dans lequel on adopterait le métissage comme clé de lecture de l'histoire québécoise et de certaines œuvres littéraires» (Micone, 1995, A-7). Voilà des propos qui nous rapprochent à la fois du Québec réel et d'une vision fondée sur l'idée de citoyenneté.

Pour atteindre de tels objectifs, il est nécessaire de dissocier, comme le suggère Lamoureux (1995), la langue publique commune du récit mémoriel canadien-français. La culture publique «doit se maintenir à distance de quelque récit que ce soit si l'on veut qu'elle devienne commune» (Lamoureux, 1995, p. 68). De tels propos rejoignent ceux d'Habermas (1994). Ils affirment la nécessité de ne pas confondre nationalité, au sens de «nation», et citoyenneté. Ils impliquent, en fait, d'asseoir la souveraineté sur la base d'une culture politique qui privilégie l'individuation. Si une telle approche prend forme, un dialogue constructif pourra probablement s'établir entre les francophones, les autochtones, les anglophones et les allophones. Il en découlera fort probablement un chantier important. Du moins, il y aura moins d'obstacles pour l'ouvrir.

Un tel chantier n'implique pas de tout chambarder. Il existe déjà de nombreux acquis. Ils découlent de l'ouverture et de la tolérance qui caractérisent la population du Québec. Il importe seulement d'identifier ce qui neutralise la discrimination et de travailler à la consolidation d'une culture politique partagée. Sous cet angle, les éléments signalés par Caldwell (1988) concernant les volets politique, juridique et économique d'une culture publique québécoise

constituent un bon point de départ. Il faudrait en débattre. Par contre, il importe de revoir tout le volet culturel de sa proposition en s'inspirant notamment de la suggestion de Micone (1995).

Renan (1947) a raison. Construire un État-nation en privilégiant une base culturelle renvoie nécessairement au passé. Cela ouvre les plaies d'hier et engendre des frustrations. Fonder l'affirmation nationale sur des principes démocratiques et une culture politique permet de définir le futur par l'action politique sans pour autant faire table rase du passé. Il y aura toujours un passé pour chacune des diverses composantes de la population du Québec. Si l'on valorise une culture politique québécoise, ces passés seront «rebricolés» et deviendront progressivement de plus en plus secondaires par rapport au présent et au futur. À l'orée du XXI^e siècle, ceci m'apparaît la seule voie permettant un partage des mythes fondateurs de l'État-nation du Québec. D'ailleurs, sans un tel partage, peut-on penser sérieusement que cet État-nation puisse apparaître un jour sans être taxé d'ethniciste?

Conclusion

Il serait paradoxal que le Québec cherche à joindre le concert des nations en choisissant une approche dont certains aspects renvoient à des pratiques propres au XIX^e siècle plutôt qu'à celles de la fin du XX^e siècle. Cela le serait d'autant plus que ces pratiques peuvent devenir source de tensions internes et motifs de rejet de l'accession du Québec au statut d'État-nation. Il y a donc un certain nombre de changements nécessaires au projet mis de l'avant par les promoteurs de la souveraineté du Québec. Susciter un débat sur les points soulevés dans ce texte contribuera fort probablement à renforcer la vision civique de ce projet. Je doute toutefois que ce soit suffisant. Pour reprendre l'expression de Sciortino (1995), un virage majeur s'impose. Et ce virage implique d'abord et avant tout l'abandon de la thèse néo-nationaliste pour définir les contours de ce projet.

Toutes les minorités «nationales» qui envisagent de se doter d'un État-nation sont, un jour ou l'autre, placées devant un tel dilemme. Ou elles persistent à se définir comme une «nation» culturelle et courent le risque de demeurer des minorités, ou elles atteignent un autre niveau de reconnaissance en faisant le saut qui conduit à devenir une nation de plein droit. Faire ce saut, c'est privilégier l'adoption d'un cadre constitutionnel fondant une communauté légale d'associés

libres et égaux. La thèse néo-nationaliste n'invite aucunement à faire ce saut. Elle fige culturellement la question québécoise et risque de l'enfermer irrémédiablement dans le cadre canadien.

Un tel saut s'effectue toujours dans des situations de crise majeure. Les modifications apportées à la Constitution canadienne en 1982 créent une situation de crise au Québec. Les pouvoirs dont bénéficiaient les membres québécois de la «nation» canadienne-française ont été limités. Seuls les francophones hors Québec ont tiré profit de ces modifications. Peu après, les échecs de Meech et de Charlottetown ont montré qu'il est devenu impossible de mettre de nouveau lde l'avant la thèse néo-nationaliste au Canada. Si son irradiation a favorisé la Révolution tranquille et, ultérieurement, la percée d'un projet sécessionniste, aujourd'hui elle est périmée et caduque au Canada. Les cité-libristes ont eu gain de cause. Depuis, les promoteurs du projet souverainiste n'ont d'autre choix que celui de clarifier leur position quant au type de communauté dont ils entendent faire la promotion. S'ils ne le font pas, ils devront se cantonner bientôt dans une forme de résistance culturelle à l'intérieur d'un Québec devenu une simple province canadienne.

Tel que conçu actuellement, le projet souverainiste a encore un caractère nationalitaire. Il est à peine différent de celui mis de l'avant par René Lévesque avec le concept de «souveraineté-association». Seul le trait d'union a disparu. Par ailleurs, peut-être par crainte ou pour d'autres motifs qui renvoient à l'histoire des Québécois d'origine française, le projet de créer un État-nation est toujours défini dans une perspective culturelle. Comme si l'accession au statut d'État-nation n'était pas suffisante pour garantir l'existence d'une communauté politique ayant le français comme langue de la citoyenneté. Il y a là, à tout le moins, l'expression d'une confiance mitigée à l'égard de la population du Québec. En définissant différemment le peuple québécois dans le document intitulé *Proposition principale*, les promoteurs de la souveraineté ont fait un pas dans la bonne direction. S'ils persistent dans cette direction, ils parviendront sûrement à extirper de ce projet toute connotation culturelle associée à une seule des composantes de la société québécoise. Dès lors, le projet souverainiste se définira de moins en moins en lien avec le Canada.

Est-il risqué de prôner clairement un projet sécessionniste d'inspiration libérale construit autour d'une culture politique? En le faisant, place-t-on le peuple du Québec devant un choix qu'il ne veut

pas assumer? Ouvre-t-on ainsi la voie à l'affirmation, au Québec, de la conception nationale canadienne? En d'autres termes, en choisissant une telle voie, enlève-t-on des barricades qui assurent une meilleure résistance? Personnellement, je ne vois pas les choses de cette façon. Depuis 1867, les velléités nationalitaires au Québec n'ont d'avenir que dans la résistance. Il en a d'ailleurs toujours été ainsi. L'affirmation du Québec après la Deuxième Guerre mondiale n'a que freiné temporairement son intégration au Canada. La petite Révolution tranquille du gouvernement du Québec s'est d'ailleurs faite à l'intérieur des balises définies par le gouvernement fédéral. Tel fut le compromis de Jean Lesage. La Loi 101 a été, pour sa part, l'objet de plusieurs modifications pour l'harmoniser au bilinguisme prôné au Canada et, depuis peu, à la Charte canadienne des droits et libertés. Elle fait maintenant figure de simple plat de résistance et paraîtra bientôt en nette contradiction avec le principe de l'égalité de tous les citoyens canadiens. Tel est le sort que lui réserve le coup de force de 1982. Il en sera de même pour tous les efforts visant à définir des aménagements tenant compte des modifications que le gouvernement fédéral envisage réaliser au cours de la phase actuelle, la quatrième, du processus d'affirmation de l'identité nationale canadienne.

Alors, quel est le risque? Celui d'abandonner la résistance? C'est un beau risque. Un très beau risque. Mais un risque qui invite au dépassement. Surtout pas à l'hésitation et à l'indécision. Le cadre constitutionnel de 1982 place les Québécois d'origine française devant deux options. Ou bien ils deviennent la plus importante minorité ethnique du Québec, les politiques canadiennes les définissant ainsi; ou bien ils optent pour un projet sécessionniste de type démocratique et libéral avec tout ce que cela implique. La première option a le Canada comme horizon. L'y emprisonne toute position politique qui s'inscrit dans la perspective canadienne, notamment la recherche d'ententes administratives ou le renouvellement de la Constitution canadienne. La deuxième a le monde comme horizon. Avec elle, ce n'est pas de culture dont il est question mais d'un nouveau pays, celui du Québec. Et elle ne conduit pas à tendre la main aux autres Québécois ou à leur promettre mer et monde. Elle implique plutôt de les inviter à travailler sur une base nouvelle en vue de construire ici un pays original dont, tous ensemble, nous pourrons être fiers parce que nous y serons considérés comme des citoyens égaux et libres.

Là est l'avenir du Québec. Là est le pays qui peut emballer. Il y a du travail à réaliser pour mettre en forme une définition civique du pays du Québec. Mais ce travail ne concerne qu'un dossier conduisant au statut d'État-nation. Il y en a d'autres. L'un d'eux est certes l'élaboration d'un projet de société qui renforce les liens civiques entre les Québécois et les Québécoises. Pour s'y mettre, il faut, au préalable, corriger le tir. C'est la clé qui conduit au projet de société et celle qui ouvre la porte permettant d'accéder au statut de membre des Nations-Unies.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM, H.
1996 Les politiques de l'identité. Nationalisme, patriotisme et multiculturalisme, *Anthropologie et sociétés*; 19-3 : 87-109.

AMIN, S.
1994 *L'ethnie à l'assaut des nations*, Paris. L'Harmattan.

APPIAH, K. A.
1994 Identity, Authenticity, Survival : Multicultural Societies And Social Reproduction, in Gutmann, A. (edited and introduced by), *Multiculturalism*, Princeton, Princeton University Press, 149-163.

ARMONY, V.
1995 L'unité et la différence : une analyse du discours de l'État-nation canadien en formation, in Couillard, M. et P. Imbert, *Les discours du Nouveau monde au XIX^e siècle au Canada français et en Amérique latine*, Ottawa, Legas, 85-109.

BALIBAR, E. et I. WALLERSTEIN
1988 *Race, nation, classe*, Paris, Éditions La Découverte.

BALTHAZAR, L.
1994 Les nombreux visages du nationalisme au Québec, in Gagnon, A.-G. (sous la direction de), *Québec : État et Société*, Montréal, Québec/Amérique, 23-40.

BAUER, O.
1974 Le concept de nation, in HAUPT, G., M. LOWY et C. WEIL (Ed), *Les marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Paris, Maspéro, 223-272.

BERNIER, G. et D. SALÉE
1995 *Entre l'ordre et la liberté : colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal.

BISSONNETTE, L.
1996 La réingénierie de la fédération, *Le Devoir*, 25-96 : A-6.

BOUCHARD, L.
1996 Quinze ans n'ont pas suffi pour réparer le tort que Trudeau a fait au Québec, *La Presse*, 10-2-96 : B-3.

BOUDREAULT, R. et Al.
1996 Pour un dialogue démocratique entre tous les Québécois, *Le Soleil*, 13-4-96 : A-29.

BOURQUE, G. et J. DUCHASTEL
1996 *L'identité fragmentée*, Montréal, Fides.

BOURQUE, G., J. DUCHASTEL et J. BEAUCHEMIN
1994 *La société libérale duplessiste, 1944-1960*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal.

CAIRNS, A. C.
1993 The Living Canadian Constitution, in Blair, R. S. et J. MacLeod (dir.), *The Canadian Political Tradition : Basic Reading*, Scarborough, Nelson Canada, 3-16.

CALDWELL, G.
1992 Le Québec anglais : prélude à la disparition ou au renouveau, in Daigle, G. (sous la direction de), *Le Québec en jeu*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 483-509.
1988 L'immigration et la nécessité d'une culture publique commune, *L'Action nationale*, LXXIX : 705-711.

CHARBONNEAU, J.-P.
1995 Trannscender les nationalismes ethniques par un authentique patriotisme, *Le Soleil*, 24-11-95 : A-13.

CONNOR, W.
1990 When is a nation? *Ethnic and Racial Studies*, 13-1 : 92-103.

CROWLEY, J.
1996 État, identité nationale et ethnicité au Royaume-Uni, *Anthropologie et sociétés*, 19-3 : 53-69.
1991 Ethnicité, nation et contrat social, in Delannoi, G. et P.-A. Tanguieff (sous la direction de), *Théories du nationalisme*, Paris, Éditions Kimé, 178-218.

DION, S.
1995 Antinationalisme et obsession constitutionnelle dans le débat référendaire, *Cité libre*, XXIII-2 : 9-13.

DESBIENS, J.-P. et F. CARON
1995 Et maintenant, que faut-il faire?, *La Presse*, 9-12-95 : B-3; 12-12-95 : B-3; 13-12-95 : B-3.

DESJARDINS, P.
1996 Les communautés culturelles sont des otages de l'embrigadement anglo-canadien, *La Presse*, 12-1-96 : B-3.

DROUILLY, P.
1995 Un référendum exemplaire, *La Presse*, 7-11-95 : B-3.

DUMONT, F.
1995 *Raisons communes*, Montréal, Boréal.
1993 *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

ELBAZ, M. et D, HELLY
1996 Présentation. Spectres et pouvoirs de l'ethnicité, *Anthropologie et sociétés*, 19-3 : 5-14.

FORGET, C.
1995 Préface in Latouche, D., *Plaidoyer pour le Québec*, Montréal, Boréal, 11-14.

GELLNER, E.
1991 Le nationalisme et les deux formes de la cohésion dans les sociétés complexes, in Delannoi, G. et P.-A. Tanguieff (sous la direction de), *Théories du nationalisme*, Paris, Éditions Kimé, 233-255.
1989 *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.

GOUGH, H.
1993 Les modalités culturelles des mouvements nationaux à l'époque de la transition vers l'Europe contemporaine, in Actes du symposium international (12-15 novembre 1992), *Nations, nationalismes, Transitions : XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions Sociales, 111-132.

GREY, J.
1996a Qu'on le veuille ou non, les Anglo-Québécois font bel et bien partie du peuple québécois, *La Presse*, 23-1-96 : B-3.
1996b L'exode des anglophones, un désastre social, *Le Devoir*, 6-6-96 : A-9.

GUINDON, H.
1990 *Aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Éditions Saint-Martin.

GUTMANN, A.
1994 *Multiculturalism*, (edited and introduced by), Princeton, Princeton University Press.

HABERMAS, J.
1994 Struggles for Recognition in the Democratic Constitutional State, in Gutmann, A. *Multiculturalism*, Princeton, Princeton University Press, 107-148.

HANDLER, R.
1988 *Nationalism and The Politics of Culture in Québec*, Wisconsin, University Wisconsin Press.

HOBSBAWM, E.
1992 *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard.

HROCH, M.
1996 De l'ethnicité à la nation. Un chemin oublié vers la modernité, *Anthropologie et sociétés*, 19-3 : 71-886.
1993 From National Movement to the Fully-Formed Nation, *New Left Review*, 198 : 3-20.

IPSO (Intellectuels pour la souveraineté)
1995 Quoi qu'on en dise, le nationalisme québécois n'est pas ethnique, *La Presse*, 15-12-95 : B-3.

JAFFRELOT, C.
1991 Les modèles explicatifs de l'origine des nations et du nationalisme : revue critique, in Delannoi, G. et P.-A. Taguieff (sous la direction de), *Théories du nationalisme*, Paris, Éditions Kimé, 139-177.

JEDWAB, J.
1996 La souveraineté ne favoriserait d'aucune façon le rapprochement intercommunautaire, *La Presse*, 11-1-96 : B-3.

HÉRIVAULT, J. et E. NORMANDEAU
1996 101 autres raisons d'appuyer le PQ, *Le Devoir*, 17-4-96 : A-9.

KARMIS, D.
1994 Interpréter l'identité québécoise, in Gagnon, A.-G. (sous la direction de), *Québec : État et Société*, Montréal, Québec/Amérique, 305-327.

KELLY, S.
1995 Penser la faillite de 1867, *Le Devoir*, 21-9-95 : A-7; 22-9-95 : A-11.

KOSSOK, M. et M. MIDDELL
1993 Mouvements nationaux et enjeux sociaux à l'époque de la transition (1500-1850), in Actes du symposium international (12-15 novembre 1992), *Nations, nationalismes, transitions : XVI^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions Sociales, 257-271.

KYMLICKA, W.
1989 *Liberalism, Community, and Culture*, Oxford, Clarendon Press.

LAFOREST, G.
1991 L'esprit de 1982, in Balthazar, L., G. Laforest et V. Lemieux (sous la direction de), *Le Québec et la restructuration du Canada : 1980-1992*, Sillery, Septentrion, 147-163.

LAMOUREUX, D.
1995 L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois, *Politique et Sociétés*, 28 : 53-69.

LANGLOIS, S.
1991 Le choc de deux sociétés globales, in Balthazar, L., G. Laforest et V. Lemieux (sous la direction de), *Le Québec*

et la restructuration du Canada 1980-1992 : enjeux et perspectives, Sillery, Septentrion, 93-108.

LATOUCHE, D.
1995 *Plaidoyer pour le Québec*, Montréal, Boréal.

LAURENDEAU, A.
1940 Alerte aux canadiens français!, *L'Action Nationale*, XIX : 177-203.

LAURIN, L.
1996 Souveraineté : un projet qui s'appuie sur le lien civique, *La Presse*, 13-2-96 : B-3.

LÉGER, J,-M.
1995 Quelques leçons d'une victoire confisquée, *Le Devoir*, 10-11-95 : A-7.

LÉGARÉ, A.
1994 La souveraineté : nation ou raison? in Gagnon, A.-G. (sous la direction de), *Québec : État et Société*, Montréal, Québec/Amérique, 41-59.

LEMARCHAND, G.
1993 Structures et conjonctures historiques dans la constitution des nations et des États-nations en Europe du XVI^e^ au XIX^e^ siècle : problématique et nouvelles approches, in Actes du symposium international (12-15 novembre 1992), *Nations, nationalismes, transitions : XVI-XX^e^ siècles*, Paris, Éditions Sociales, 19-66.

McROBERTS, K.
1994 Les perceptions canadiennes-anglaises du Québec, in Gagnon, A.-G. (sous la direction de), *Québec : État et Société*, Montréal, Québec/Amérique, 107-123.

MICONE, M.
1995 Pour en finir avec les jérémiades des allophones, *Le Devoir*, 4-12-95 : A-7.

MONIÈRE, D.
1995 Stratégie postréférendaire, *Le Devoir*, 7-11-95 : A-7.

PARIZEAU, J.
1996 Si le Québec avait dit OUI, *Le Devoir*, 22-2-96 : A-7.

PARTI QUÉBÉCOIS,
1996 *Proposition principale*, Montréal, Service des communications du Parti Québécois.
1995 *Des idées pour mon pays : programme du Parti Québécois*, Montréal, Service des communications du Parti Québécois.

RAMONET, I.
1996 Québec et mondialisation, *Le Monde Diplomatique*, 4 : 1.

RENAN, E.
1947 Qu'est-ce qu'une nation? in *Œuvres complètes*, Paris, Calmann-Lévy.

RIOUX, M.
1974 *Les Québécois*, Paris, Seuil.

RYERSON, S. B.
1978 *Capitalisme et confédération. Aux sources du conflit Canada-Québec*, Montréal, Parti pris.

SCIORTINO, G.
1995 Les Québécois «de souche» et les ethnies : le temps est venu d'opérer un virage majeur, *La Presse*, 29-11-95 : B-3.

SCHNAPPER, D.
1991 *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard.
1994 *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.

SCHWIMMER, E.
1995 *Le syndrome des Plaines d'Abraham*, Montréal, Boréal.

SMITH, A.-D.
1986 *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Basil Blackwell.
1971 *Theories of nationalism*, London, Duckworth.

STOLCKE, V
1995 Talking Culture, *Current Anthropology*, 36-1 : 1-13.

TAYLOR, C.
1995 Les ethnies dans une société «normale», *La Presse*, 21-11-95 : B-3; 22-11-95 : B-3.
1994 The Politics of Recognition, in Gutmann, A., *Multiculturalism*, Princeton, Princeton University Press, 25-73.

THÉRIAULT, J.-Y.
1994a Entre la nation et l'ethnie, *Sociologie et sociétés*, XXVI : 1 : 15-32.
1994b L'individualisne démocratique et le projet souverainiste, *Sociologie et sociétés*, XXVI-2 : 19-32.

TRUDEAU, P. E.
1996 J'accuse Lucien Bouchard, *La Presse*, 3-2-96 : B-3.

VASTEL, M.
1996 Le «nous» est-il haïssable? *Le Soleil*, 24-5-96 : B-7.

VINCENT, S.
1992 La révélation d'une force politique : les Autochtones, in Daigle, G. (sous la direction de), *Le Québec en jeu*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 749-790.

YANGOUMALÉ, J.
1992 Qu'est-ce qu'une minorité nationale?, *Le Monde diplomatique*, 1 : 15.□

Document

L'affaire du mouton

Extrait de la biographie d'Olivar Asselin (chapitre XXVII)

par Hélène Pelletier-Baillargeon

Œuvre principale avant la publication d'Olivar Asselin : Marie Gérin-Lajoie, de mère en fille, la cause des femmes, Boréal Express 1985, 382 pages. Cette biographie s'est mérité le Prix Maxime-Raymond et elle a été retenue comme finaliste pour le Prix du Gouverneur général du Canada en 1986.

Chapitre XXVII

Le silence du mot lui était encore plus impossible que celui de la pensée.

Docteur Joseph Gauvreau dans *Le Progrès du Golfe*, 7 mai 1937.

Les feux de l'actualité politique se trouvent en effet braqués sur de tout autres scènes en cet hiver 1913. Tel qu'appréhendé, le rapport d'Asselin sur l'immigration belge et française a tôt fait de rejoindre les tablettes et de se muer en pièce d'archives... Aux Communes, le débat sur la loi de la Marine se poursuit dans un climat d'irréalité sans précédent. Si l'on excepte le combat isolé d'un Paul-Émile Lamarche et d'une poignée de résistants sans étiquette, l'opposition libérale apparaît de plus en plus formelle. L'ancien projet de loi de Laurier, tout en se rendant aux desiderata de la Grande-Bretagne en matière de contribution militaire de la part de sa colonie, visait tout de même à créer un embryon de marine canadienne, si minime soit-elle. Le projet de Borden n'est qu'une simple contribution ponctuelle d'urgence répondant à l'appel insistant de l'Amirauté britannique. S'il ne se sentait lié par ses imprudentes promesses «oppositionnistes» de Drummond-Arthabaska, le Premier ministre aurait pu, tout aussi bien, se contenter d'amender le projet de son prédécesseur. Toute cette manœuvre de suspension sans abrogation, suivi d'une substitution n'est, de sa part, que purs jeux d'illusions : une fois de plus, camouflée par la redondance des mots, la politique impériale est, plus que jamais en train de se remettre en marche dans la colonie canadienne. Et il n'y a plus de Bourassa, en Chambre, pour lui barrer la route. Ni même de Laurier pour la temporiser quelque peu par le recours à son éternel jeu de balancier.

Sur le front scolaire ontarien, au contraire, les choses sont en train de se corser. Provisoirement incapables d'obtenir réparation, devant les parlements, pour les effets pervers du Règlement 17, les Franco-Ontariens sont entrés en dissidence. Dans les écoles paroissiales où ils se retrouvent majoritaires, la résistance passive s'organise : des professeurs refusent carrément d'obtempérer et l'enseignement en français se poursuit comme auparavant dans les classes. Le prétexte évoqué ? Aucun élève canadien-français n'est encore jugé apte à recevoir un enseignement dispensé en anglais...

Dans certaines écoles, les inspecteurs gouvernementaux chargés de l'application du Règlement 17 se heurtent à de véritables lignes de piquetage érigées par des mères de famille en colère, bien déterminées à leur interdire l'accès des classes françaises. Pour avoir tenté de jouer du muscle à l'encontre de la fronde féminine ainsi dressée, certains inspecteurs ont dû faire face à une riposte inattendue : ces dames ont retiré, d'un même geste, les redoutables épingles qui assujettissaient leurs chapeaux à leurs chignons et sont passées à leur tour à l'attaque. Plusieurs représentants gouvernementaux ainsi «épinglés» ont dû aller faire panser leurs plaies au poste de police.

Dans les paroisses de langue française, bien des curés approuvent la résistance de leurs ouailles et fouillent dans leurs manuels de théologie pour y trouver la justification du chrétien de refuser la soumission à une loi injuste. N'ont-ils pas, eux-mêmes, toujours enseigné à leurs fidèles catholiques que «la langue est la gardienne de la foi» ? Le combat pour l'école française sera donc aussi leur combat. N'en déplaise aux évêques irlandais, Mgr Fallon en tête, partisans, sinon inspirateurs directs du Règlement 17 !

Au Québec, les manifestations de solidarité envers la province insoumise se multiplient. Des liens familiaux très étroits relient, depuis toujours, les deux communautés de langue française. À la recherche de terres nouvelles, nombreux sont les rejetons des plus vieilles familles québécoises à s'être établis dans la province voisine. Des dizaines de villages, au Québec, ont vu essaimer, sous la poussée des familles nombreuses, une partie de leur relève agricole vers les climats plus doux de l'Ontario. L'abolition du régime scolaire, consenti aux écoles bilingues depuis la Confédération, provoque donc une véritable onde de choc dans la belle Province. Une onde ressentie de plein fouet, jusqu'aux assises vénérables de l'Association Saint-

Jean-Baptiste de Montréal[1], fondée en 1834 par le patriote Ludger Duvernay.

Or depuis quelques années, sur l'insistance de son président, l'ex-maire Hormidas Laporte, identifié à l'aile nationaliste du parti conservateur, Asselin y avait accepté un poste de membre du bureau général. Ce n'est pas tout de critiquer, avait plaidé son vieil ami, il faut bien un jour accepter de mettre aussi la main à la pâte ! Asselin avait obtempéré. En 1908, au moment de la démission d'Hormidas Laporte à la présidence, Asselin avait été promu parmi les six directeurs de l'Association. Tout à ses combats électoraux et à ses procès, il avait, jusque-là, peu entrepris pour secouer véritablement les colonnes du temple. Mais sa seule présence avait, peu à peu, attiré à la Saint-Jean-Baptiste une nouvelle génération de militants épris, comme lui, de renouveau et désireux d'y participer.

Plusieurs membres de l'ACJC formés dans les collèges par son ami jésuite Samuel Bellavance étaient entrés, les uns après les autres, dans les carrières libérales, l'enseignement et les affaires, sans rien perdre de leur désir d'engagement chrétien et national. Les Joseph Versailles, les frères Guy et Anatole Vanier étaient de ceux-là. Ils y côtoyaient à nouveau, comme aux temps de la guerre du Transvaal, les Edouard Biron, les Jules Fournier, les Joseph Nolin, les Antonio Perrault, issus de La Ligue nationaliste d'Asselin et davantage imprégnés, comme lui, d'esprit laïc. Mais, pour les uns comme pour les autres, il s'agissait, à long terme, d'infléchir l'action de la Saint-Jean-Baptiste vers un plus grand engagement dans les combats de l'heure pour la défense du français. La dérive désastreuse de la coalition nationaliste-conservatrice, dans l'affaire des écoles du Keewatin, illustrait bien à quel point se faisait désormais sentir l'urgence d'une relève. C'est cette frange militante, encore minoritaire à la Société, qui allait bientôt s'imposer à la faveur de la crise ontarienne.

Le 10 avril 1913, Asselin se trouve ainsi propulsé à la présidence de la Saint-Jean-Baptiste et entouré d'un conseil largement acquis à ses projets d'action et de réformes : 609 membres recrutés par son groupe lui ont accordé leur vote. Le «parti des sénateurs» ne recueille, pour sa part, qu'un maigre 25% des suffrages. Les honorables

1. C'est à l'époque de la présidence d'Asselin que l'Association Saint-Jean-Baptiste prit le nom de Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB).

François-Liguori Béique, Raoul Dandurand et Laurent-Olivier David doivent, bon gré mal gré, s'incliner devant la poussée contestataire incarnée par l'équipe Asselin.

Cette dernière a du pain sur la planche. Elle se propose notamment de transformer la Caisse d'économie en véritable levier d'action et de revoir de fond en comble la gestion de la dette contractée à l'occasion de l'érection du Monument national. Mais, surtout, de remettre en question la composition et le déroulement du fameux défilé symbolique du 24 juin. Ce défilé, l'ancien directeur du *Nationaliste* l'avait plus d'une fois critiqué et tourné en ridicule, au nom d'une conception plus élevée, plus austère et plus exigeante du nationalisme canadien-français. Or les nobles causes sont loin de lui faire défaut en ce printemps 1913. Le premier de ces champs d'action offerts à la nouvelle militance de la Société est, sans conteste, celui du combat franco-ontarien pour le rétablissement des droits du français dans les écoles séparées. Au lendemain de son accession à la présidence de la SSJB, Asselin en fait clairement sa priorité, plan d'action détaillé à l'appui.

Cette décision jette aussitôt la consternation dans le «parti des sénateurs». Libéraux d'allégeance et familiers du Premier ministre, les Béique, les Dandurand et les David savent tous que, pour le moment du moins, Laurier n'entend pas compromettre ses chances de reprendre un jour le pouvoir, en s'opposant ouvertement à sa majorité de langue anglaise. Ami intime du chef libéral, Laurent-Olivier David, pour sa part, ne voit pas sans alarmes la grande institution patriotique s'avancer avec résolution sur le terrain politiquement miné de la contestation du Règlement 17. Candidat opposé au parti de Laurier il y a quelques mois à peine, le président Asselin – David le sait – ne manifestera aucune indulgence pour une réédition de la politique «du juste milieu» si chère à Laurier! Aussi le sénateur-écrivain songe-t-il sérieusement à démissionner, plutôt que de s'associer au mouvement de soutien qui s'annonce déjà en faveur des rebelles ontariens. Le sénateur David ne mettra pas son projet à exécution. Les adversaires d'Asselin le persuaderont plutôt de persévérer dans l'opposition jusqu'à ce que le président s'attire des opposants en nombre suffisant pour être désavoué par les siens, ce qui, pense-t-on, ne saurait tarder, vu le caractère primesautier du personnage.

On peut toutefois penser que l'avis de M^gr^ Bruchési, grand aumônier de la Saint-Jean-Baptiste, n'est pas étranger à la décision du

sénateur de surseoir momentanément à son désir de quitter le conseil. Très proche lui aussi de Laurier, l'archevêque de Montréal n'a jamais fait mystère de son inclination pour les politiques de compromis privilégiées par Rome. À lui aussi, le programme d'action d'Asselin apparaît comme un projet belliqueux, incitant des citoyens, jusque-là loyaux et pacifiques, à la désobéissance civile et au défi à l'autorité établie. À l'instar de Mgr Lartigue à l'époque de la rébellion des Patriotes, Mgr Bruchési a d'ailleurs toujours accordé sa pleine adhésion à la doctrine catholique de l'heure concernant l'origine divine de l'autorité civile. On ne saurait cependant combattre efficacement des idées pernicieuses en cédant toute la place à ceux qui en font la promotion : en dépit de ses répugnances personnelles, Laurent-Olivier David demeurera donc en poste au conseil, en qualité d'ancien président.

Élu avec une majorité imposante, Asselin va donc aller de l'avant dans ses projets, entraînant, une fois de plus, la jeune relève à sa suite. Son premier souci : prendre contact avec les forces vives de la résistance ontarienne dont l'âme dirigeante et la caution spirituelle se trouvent désormais incarnées par un simple religieux, le père Charles Charlebois de la congrégation des Oblats. Un sénateur libéral, Napoléon-Antoine Belcourt, et un sénateur conservateur, Philippe Landry – celui-là même qui avait pris la défense des colons français au Keewatin – ont tous deux accepté de mettre le prestige de leur fonction au service d'une cause qui transcende les divisions partisanes en ce qu'elle remet en cause, selon eux, l'esprit même du pacte fédératif de 1867.

Le 1er mai 1913, une délégation franco-ontarienne se rend donc à Montréal, à l'invitation du président de la SSJB. Asselin la reçoit, avec la solennité qui s'impose, dans son bureau du Monument national, boulevard Saint-Laurent. La délégation comprend l'imprimeur C.-S.O. Boudreau, président de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario; l'ancien député Onésime Guibord, président du Syndicat d'œuvres sociales, qui édite *Le Droit*, nouvel organe de presse de la résistance ontarienne dont le premier numéro était paru le 27 mars précédent; le fonctionnaire Alphonse Charron, secrétaire du même Syndicat et le père Charlebois, homme effacé affirmant ne représenter que lui-même.

La première requête des Franco-Ontariens concerne *Le Droit*, considéré par les militants comme le fer de lance de leur lutte au

Règlement 17. Sans un journal bien à eux, comment, plaident-ils, diffuser l'information, rectifier et décoder les discours politiques et religieux, faire circuler les mots d'ordre dans chaque village et dans chaque école entrés en dissidence? Or, le journal une fois imprimé, c'est le personnel lui-même qui se cotise ensuite pour payer les frais d'expédition... Des prêtres de la région outaouaise font, en ce moment, parvenir au journal leurs économies personnelles pour que sa publication puisse se poursuivre. Certains ont même entrepris, de leur propre chef, des quêtes dans les paroisses du Québec. Mais de l'avis de tous, une telle situation ne saurait durer bien longtemps. Pour assurer la survie du journal, les Franco-Ontariens sont venus demander au président Asselin de les aider à réunir la somme de 35 000$ jugée indispensable pour faire face aux défis qui s'annoncent.

Trente-cinq mille piastres... une très grosse somme pour l'époque! Sans doute Asselin en est-il plus que tout autre conscient. Mais persuader des actionnaires et des mécènes, puis fonder et maintenir à flot un journal de combat, créer un lien vivant entre des militants pareillement épris d'idéal et de justice, n'a-t-il pas consacré à pareille cause ses plus belles années de jeunesse? Après *Le Nationaliste* et *L'Action*, *Le Droit* n'a-t-il pas, à son tour, mérité de vivre, à l'heure où la politique des élus s'enlise chaque jour davantage dans les marécages de la compromission? La liberté des mots obéit à une nécessité démocratique non monnayable : Asselin donnera son plein appui à la délégation franco-ontarienne. Il relèvera le défi, dussent les «vieilles barbes» et les «vieilles ganaches» de «l'ancienne garde» renâcler ou s'en voir couper le souffle!

Asselin rameute aussitôt ses troupes, évalue ses effectifs, crée de nouvelle instances dans chaque paroisse de la ville. Il veut quadriller le territoire de petits groupes d'action motivés et efficaces. Il invite aussi d'autres organismes patriotiques à joindre leurs efforts à ceux de la Société nationale pour atteindre l'objectif ambitieux fixé pour assurer la survie du *Droit*. Les temps ne sont guère propices, malheureusement, pour entreprendre des quêtes publiques de si grande envergure. À Montréal, le développement des affaires stagne, les faillites sont nombreuses, la vie chère et le chômage affectent sérieusement une population montréalaise largement prolétarisée par l'industrie. Pourtant, nombreux sont les individus et les groupes à répondre à la convocation d'urgence de la Saint-Jean-Baptiste et de son président.

Asselin peut aussi compter sur la toute jeune Ligue des droits du français, récemment mise sur pied par le père Joseph-Papin Archambault s.j.[2] avec le concours de plusieurs amis d'Asselin : le docteur Joseph Gauvreau, son ancien condisciple du séminaire de Rimouski, Omer Héroux et Léon Lorrain du *Devoir*, Anatole Vanier, autrefois de l'ACJC, Henri Auger et bien d'autres veulent assurer la promotion du français dans le commerce et l'industrie. Ils se montrent aussitôt disposés à appuyer la lutte franco-ontarienne avec le concours d'Asselin. Mais ils ne sont encore qu'un petit groupe disposant de moyens limités.

Plus nombreuses et mieux organisées, apparaissent au contraire les militantes de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste fondée, sept ans auparavant, par Caroline Béique et Marie Gérin-Lajoie[3] afin de doter les Canadiennes françaises d'un mouvement féminin autonome. Issues, pour un grand nombre d'entre elles, du comité des Dames patronesses de l'Association Saint-Jean-Baptiste, les premières militantes de la Fédération voient grand. Elles souhaitent conjuger ensemble la cause nationale, comme cela va de soi, mais aussi la promotion des droits de la femme mariée, l'accès aux études supérieures et l'obtention du droit de vote pour les femmes. Elles réunissent déjà plusieurs associations professionnelles de femmes sous le chapeau de leur fédération : Association des employées de bureaux, Association des femmes d'affaires, Association des employées de manufactures, etc... Un simple bulletin de liaison, très tôt mis sur pied, *La Bonne parole*, vient de se muer en journal, sous l'impulsion d'une toute nouvelle directrice de vingt-trois ans, Marie Gérin-Lajoie, fille aînée de la fondatrice. Parmi tous les groupes invités par Asselin à épouser la cause franco-ontarienne, la FNSJB va exercer une influence déterminante sur les moyens d'action privilégiés pour tenter de réunir les 35 000$ nécessaires à la survie du *Droit*.

---

2. Ce Jésuite, nationaliste comme tant d'autres dans son ordre, était le petit-fils d'un député patriote radical, Joseph Papin (1825-1862), auquel il devait son double prénom. Son illustre grand-père avait participé à la fondation de l'Institut canadien en 1844, dont il avait été successivement président et secrétaire archiviste, puis à l'élection de Louis-Joseph Papineau en 1851 et 1852. Ascendance prometteuse pour un fils militant de saint Ignace...

3. Caroline Béique, née Dessaulles, était la femme du sénateur libéral François-Liguori Béique.

   Marie Gérin-Lajoie, née Lacoste, était la fille de sir Alexandre Lacoste, organisateur de l'aile québécoise du Parti conservateur. À ce titre, ce dernier avait collaboré à la fondation du *Devoir* et contribué au rapprochement Monk-Bourassa dont la coalition avait préparé la défaite de Laurier en 1911.

Plusieurs amies d'Asselin, issues comme lui du journalisme ou du monde des lettres, font partie de la Fédération. Les unes, autrefois membres de la branche montréalaise du National Council of Women, fondé en 1893, y privilégient la cause des femmes. Les autres, provenant de l'ancien comité des Dames patronesses de l'Association Saint-Jean-Baptiste, y font valoir leurs préoccupations pour la cause nationale et les droits du français. Plusieurs d'entre elles sont mariées à des membres encore influents de la Saint-Jean-Baptiste. Mais toutes défendent avec une égale fermeté l'autonomie de leur Fédération par rapport à la SSJB nationale dont la présidence et direction sont exclusivement masculines.

Asselin, qui souhaite ouvrir plusieurs fronts à la nouvelle militance de la Société, s'inspire peut-être de la formule décentralisée privilégiée par ses «chères collègues», lorsqu'il convie pareillement plusieurs organismes nationaux, voués à la promotion ou à la défense du français, à concerter leurs efforts et leurs dons pour appuyer la cause franco-ontarienne. Sur le plan de la pensée qu'il a toujours souhaité remettre à l'honneur à la SSJB, Asselin adopte, en tout état de fait, une approche de cette nature. Dès les premiers mois de son mandat, six commissions, de sept membres chacune, sont mises sur pied pour alimenter la réflexion et promouvoir des interventions ponctuelles de la part de la Société. Ce sont les commissions des «droits constitutionnels», celle des «intérêts économiques», des «intérêts scolaires», des «intérêts religieux», des «intérêts scientifiques» et des «intérêts sociaux». On ne peut s'empêcher d'observer une certaine similitude d'approche, et même de structures, avec la formule des «cercles d'études» en usage, aussi bien chez les femmes de la FNSJB que chez les étudiants de l'ACJC pour favoriser le développement de la réflexion sur les questions d'intérêt national, culturel, social ou religieux.

Sur le plan personnel, un courant tout naturel de sympathie a tôt fait de s'établir également entre Marie Gérin-Lajoie, présidente de la FNSJB et le président de la SSJB. Du temps où Asselin était très actif sur la scène municipale, bien des dossiers concernant l'hygiène publique, la mortalité infantile[4] la construction de logements ouvriers salubres, la distribution et l'inspection du lait les avaient rapprochés.

4. *Le Nationaliste* du 15 juin 1913 rapporte que, durant la seule année 1912, 4 835 bébés montréalais sont morts, soit le quart des 19 107 naissances enregistrées au cours de la même période.

Tous deux, lui au Comité des citoyens suscité par Hormidas Laporte et les réformistes de l'hôtel de ville, elle à la FNSJB, y avaient fait la promotion d'une même vision des enjeux municipaux. Celle-ci portait la marque du vaste mouvement de réforme urbaine qui traversait alors l'Amérique du Nord. C'est dans ce même esprit qu'une sœur de Marie Gérin-Lajoie, Justine Beaubien, avait fondé, en 1907, le premier hôpital canadien-français pour enfants à Montréal, l'hôpital Sainte-Justine. Mais outre ces communautés de vue passées, bien des valeurs fondamentales les rapprochent encore.

Marie Gérin-Lajoie, en effet, appartient à cette bourgeoisie «éclairée» dont les références culturelles et politiques ne s'embarrassent guère des frontières du terroir ou de certains préjugés de clercs ignorants. Ces bibliothèques bourgeoises comportent un grand choix de livres européens. Des revues françaises, belges, anglaises ou américaines s'y côtoient et influencent les idées et l'action de leurs propriétaires. Profondément croyante elle-même, la présidente de la FNSJB estime toutefois que foi et intelligence doivent faire bon ménage. C'est dans cet esprit, sans doute, que la militante féministe, qui avait publié, en 1902, un *Traité de droit usuel* à l'usage des femmes de la province de Québec, s'est choisi un directeur spirituel venu de France et installé depuis quelques années au collège Sainte-Marie, véritable chef lieu de la mouvance nationaliste de l'ordre canadien. Très tôt en harmonie de pensée avec son confrère Samuel Bellavance, fondateur de l'ACJC[5], le père Stanislas Loiseau est sans doute entré très facilement dans les vues de sa dirigée concernant l'urgence, pour les femmes du Québec, de manifester une solidarité active envers leurs sœurs résistantes de l'Ontario. Le président de la SSJB va donc trouver, chez la présidente de la FNSJB une alliée de choix, tout entière dévouée à la cause.

Pour la défense de la résistance ontarienne et le renflouage financier du *Droit*, Asselin met rapidement sur pied un comité d'action dont Marie Gérin-Lajoie-mère fait aussitôt partie, à titre de présidente de la FNSJB. Dès qu'il s'agit de levée de fonds – surtout lorsque l'on estime l'objectif difficile à atteindre – tous les regards masculins se tournent spontanément vers ces quêteuses professionnelles que sont devenues, dans chaque organisme, ces «dames patronesses» indispensables en dépit de l'anonymat qui, le plus

5. C'est le Père Bellavance que le Père Loiseau désignera plus tard pour lui succéder comme directeur spirituel de Marie Gérin-Lajoie-fille.

souvent, demeure leur lot. Qu'ont-elles à suggérer, ces dames, pour compléter le manque à gagner de l'objectif, une fois la contribution des organismes-amis encaissée?

La méthode, suggérée vraisemblablement par les femmes de la FNSJB s'écarterait, cette fois, des formules traditionnelles des tombolas, des bazars de charité ou des dîners-bénéfices, formules qui toutes, se heurtent aux limites de la sphère domestique. Cette fois, croient-elles, il faut que la propagande en faveur de la cause franco-ontarienne déborde les salles de couvents et les réfectoires, pour aller rejoindre chaque Canadien français dans les rues et les lieux de travail.

Depuis longtemps, en effet, les œuvres sociales canadiennes-anglaises utilisent avec succès la formule plus moderne du tag day : à un jour donné, des bénévoles envahissent les rues, les esplanades, les sorties des grands magasins, des usines et des bureaux, les porches d'églises ou de temples, pour recueillir les oboles des passants. En échange, elles remettent à ceux-ci un insigne publicitaire, fleur ou macaron qui, distribué à des milliers d'exemplaires, fait connaître le bien-fondé de l'œuvre. Certains membres de la FNSJB ont déjà expérimenté l'efficacité de la formule du tag day, lorsqu'elles participaient aux activités bénévoles du National Council of Women avec leurs consœurs de langue anglaise. Elles estiment maintenant les temps mûrs pour en expérimenter la formule auprès de la population de langue française. Aucune cause, en effet, ne saurait mieux s'y prêter que celle du soutien aux écoles canadiennes-françaises de l'Ontario.

Au conseil de la SSJB certains membres, particulièrement les clercs, émettent quelques réserves à l'idée de voir des femmes catholiques s'inspirer de méthodes de charité «protestantes». Objection, surtout, à voir des dames et des jeunes filles «prendre la rue» au risque de s'exposer à des remarques grossières ou à des propositions déplacées de la part d'hommes prétendument sollicités pour une bonne cause. Ces objections sont vite balayées du revers de la main par un président résolu. Aux États-Unis, Asselin lui-même a déjà été témoin du succès de la formule.

Il y aura donc tag day au Québec en faveur de la cause franco-ontarienne en ce printemps 1913. C'est la SSJB qui en assurera l'organisation, avec le concours des dames de la FNSJB. L'emblème choisi sera celui d'une fleur dont le nom se prête à une double signification : la pensée. Et, naturellement, cette «pensée» sera

«française»! Chaque donateur en recevra, ce jour-là, l'effigie sous forme de bouton métallique, après avoir versé son obole dans la tirelire des quêteuses. Cette journée sera dite celle du *Sou de la pensée française*... Enfin, le libellé de l'objectif de la campagne parlera de «la cause des écoles françaises de l'Ontario» plutôt que de celle d'un journal encore mal connu et dont la nécessité est plus difficile à établir auprès du grand public sollicité. Le produit de la quête sera donc versé à l'ACFEO qui se chargera ensuite d'en remettre la quote-part au *Droit*. Asselin se montre enchanté de la tournure des décisions. Jusqu'à présent, l'entreprise semble se présenter sous les meilleurs auspices. La campagne publicitaire est donc lancée, à grand renfort d'annonces dans tous les journaux de la province. Un grand nombre d'entre eux publient sans frais les encarts que leur fait parvenir le président de la SSJB[6].

Ce dernier toutefois, ne peut s'empêcher d'égratigner au passage les initiatives passées de ses prédécesseurs à la présidence. Il le fait en annonçant sa décision, longuement mûrie, de supprimer le défilé traditionnel du 24 juin, afin de verser intégralement au fond de secours franco-ontarien, les sommes habituellement consenties pour les pièces pyrotechniques, les chars allégoriques, les uniformes et les fanfares. Et il est loin d'y mettre les formes stylistiques que commanderait le souci de ménager les susceptibilités de ses devanciers...

La circulaire qu'il publie, à l'intention de tous les membres de la Société, réflète bien l'esprit, sinon la lettre, de ses éditoriaux ravageurs du *Nationaliste* :

> La fête ne consistera pas en processions et feux d'artifice. Nous croyons que, pour les races menacées dans leur existence, ces manifestations ont quelque chose de puéril, qui ne sert qu'à exciter la pitié dédaigneuse des autres races.[7]

À l'époque du *Nationaliste*, on s'en souvient, le jeune pamphétaire s'était abondamment moqué du symbole de soumission bêlante représenté par le mouton traditionnel qui, sur le dernier char

6. Le récit de cette collaboration importante de la F.N.S.J.B. à la campagne du *Sou de la pensée française* est, en grande partie, redevable à l'*Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, des Patriotes au fleurdelysé, 1834-1948 publiée par Robert Rumilly aux Éditions de l'Aurore, Montréal 1975.

7. Olivar Asselin, circulaire citée dans *Le Sou de la pensée française* in *Pensée française*. Fides 1993, p. 81.

allégorique du défilé, accompagnait un Jean-Baptiste enfant, obligatoirement bouclé, et généralement choisi parmi les plus jolis garçons impubères des écoles élémentaires. Dans sa circulaire aux membres, le nouveau président de la SSJB s'était bien gardé de faire référence à ses propos de jeunesse... Mais c'était sous-estimer la mémoire tenace et l'esprit provocateur de certains de ses amis non assujettis, comme lui, au devoir de réserve dicté par les hautes responsabilités de fonction qui sont désormais les siennes.

Jules Fournier, le tout premier, commence par s'en donner à cœur joie dans *L'Action* où, dès l'élection d'Asselin à la présidence, il n'avait cessé de brocarder l'accession de l'ancien pamphlétaire au statut de grand notable de la SSJB ! Fournier ne faisait là que reprendre les étincelants paradoxes lancés par Asselin lui-même, dans sa fameuse préface aux *Souvenirs de prison* de son ami. Ce dernier lui rendait alors joyeusement la monnaie de sa pièce :

> Quand il (Asselin) défendait de son corps l'intérêt public, quand il payait de son repos, de son bien-être matériel – et parfois de sa liberté – l'audace de dire la vérité, il faisait lever les épaules, il n'inspirait que des paroles de dédain...
>
> Aujourd'hui qu'il trouve moyen de vendre à M. Bazinet, d'Outremont, pour 3 000$ des « lots » qui en valent bien 1 500$, M. Bazinet, comme tout Canadien qui se respecte, n'éprouve plus pour Asselin qu'une profonde admiration[8].
>
> Et pour comble des combles, voici que jeudi soir on l'élit à l'unanimité président de la Saint-Jean-Baptiste – après l'avoir, trois jours auparavant, appelé à siéger au Conseil d'Administration de la Bourse de l'Immeuble aux côtés de M. U.-H. Dandurand[9].
>
> Président de la Saint-Jean-Baptiste. Quelle revanche !
>
> Président de la Saint-Jean-Baptiste ! Soupesez-moi ces mots, s'il vous plaît, avec tout ce qu'ils enferment, pour un Canadien, de gravité, de sérieux, de solennité légendaire, et dites si l'Asselin du *Nationaliste*, anarchiste et détraqué, n'est pas mieux vengé par ce titre qu'il ne l'eût été par celui-même de premier ministre !
>
> Asselin homme d'affaires. Asselin gagnant de l'argent [...]

8. Allusion directe au travail d'Asselin au Crédit Métropolitain.

9. Entrepreneur canadien-français prospère qui devait sa célébrité au fait d'avoir été le premier citoyen de la métropole à posséder et à conduire un véhicule automobile dans les rues de Montréal. Les initiales du personnage répondaient, dit-on, au remarquable patronyme d'Ucal-Hysopompe.

> En vérité, en vérité, mes amis, l'Ecclésiaste s'est trompé et vous en êtes tous témoins : nous voyons aujourd'hui, pour une fois, quelque chose de nouveau sous le ciel...[10]

On peut donc imaginer avec quelle jubilation verbale, Fournier accueille la décision d'Asselin de supprimer le défilé (et par la même occasion, «le Mouton» du défilé). Mais c'est Godfroy Langlois, évincé par Laurier de la direction du *Canada* trois ans auparavant, qui va donner au président Asselin le «baiser de Judas» et créer, de toutes pièces, la fameuse «affaire du Mouton».

Représentant de la tradition radicale du parti libéral, Langlois n'avait jamais fait mystère de son appartenance à la franc-maçonnerie ni de ses idées touchant la laïcisation de l'enseignement public, attitude qui, naturellement, lui avaient valu l'opposition farouche de Mgr Bruchési. Laurier était grandement redevable à l'archevêque de Montréal : ce dernier avait autrefois contribué à dédouaner son parti des accusations de radicalisme qui avaient longtemps pesé sur lui et compromis sa réputation auprès de Rome et de l'électorat. Le prélat n'avait guère rencontré de difficultés à persuader Lomer Gouin et son ami Laurier de se débarrasser du fâcheux journaliste. En 1910, Langlois, dûment dédommagé par son parti, avait fini par céder la direction du *Canada* à Fernand Rinfret. Ne s'estimant pas réduit au silence pour autant, le limogé, encore fringant, avait aussitôt fondé *Le Pays*. Il ressuscitait ainsi le nom d'un journal radical à la fondation duquel avait notamment participé, en 1852, Joseph Papin et le propre neveu de Papineau, Louis-Antoine Dessaulles.

L'annonce de l'annulation du défilé de la Saint-Jean va aussitôt mettre le proscrit en verve : célébrer «la mort du Mouton» devient alors son thème éditorial de prédilection. *Le Pays* voit, avec grande satisfaction, dit-il, disparaître de la fête nationale des Canadiens-Français une symbolique et des célébrations à caractère religieux : le «Mouton», pour Langlois, c'est «l'agneau de Dieu», c'est la brebis perdue et retrouvée de l'Évangile. Ces images n'ont pas leur place dans une Fête nationale.

Partisan libéral, en dépit du camouflet qu'il vient de subir de la part de de son parti, Langlois, on le devine, n'a guère d'atomes crochus avec les nationalistes. Asselin et lui se sont affrontés, trois ans auparavant, sur la question municipale. Durant son bref passage au

10. *L'Action*, 12 avril 1913.

Devoir, le président de la SSJB a même dénoncé certaines tentatives d'infiltration des membres de la Loge l'Émancipation au Conseil municipal. Ce n'est certes pas le souci de ménager l'entreprise d'Asselin à la SSJB qui motive ici Langlois, dans son persiflage amusé du «mouton» catholique. Ce pourrait même être le contraire!...

L'effet ne se fait pas attendre. Profondément blessé et prenant prétexte de refuter les propos du *Pays*, M^gr^ Bruchési profite d'une allocution aux membres de la SSJB pour marquer indirectement son désaccord avec la décision du président de supprimer les manifestations traditionnelles du défilé :

> Quoi de plus édifiant, s'exclame-t-il, que de voir, au milieu de nos fêtes, un enfant gracieux et pur symbolisant le Précurseur, et à ses côtés le doux agneau, image du Rédempteur? Certains hommes parmi nous se moquent de tout cela. Ils parlent de notre attachement au «mouton». Il faut qu'ils cessent un langage aussi insultant pour des croyances vénérables et pour de chères traditions. Notre symbole vaut infiniment mieux que d'autres queje ne veux pas nommer. Nous le garderons donc. Ceux qui le dédaignent et le méprisent font voir qu'ils n'ont pas de sens chrétien.[11]

Il n'en faut pas davantage pour réactiver l'amalgame «Asselin-franc-maçonnerie» entretenu par *La Vérité* au Québec et *La Croix* de Montréal aux temps du *Nationaliste*! Le journal de Tardivel lance de nouvelles accusations contre le président de la SSJB qui cherche à «bannir Dieu» de la fête nationale des Canadiens-Français... Des membres du Conseil général envoient aussitôt une mise au point au journal pour défendre la nouvelle politique mise de l'avant par la Société : lancer l'indispensable collecte du *Sou de la pensée française*, plutôt que de gaspiller des fonds en manifestations bruyantes et inutiles.

Mais le ver s'est quand même insinué dans la pomme : de «bons catholiques», quoique nationalistes, regardent désormais avec une certaine suspicion la campagne du *Sou de la pensée française*... L'archevêque de Montréal, qui craint avant tout de voir les fonds recueillis se retourner contre les évêques irlandais de l'Ontario favorables au Règlement 17, se tient désormais silencieux. Venant du Grand aumônier de la SSJB, un tel silence équivaut à un blâme. Il

11. Cité par Robert Rumilly dans son *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste*, *op.cit.* p. 237.

suscite aussitôt des interrogations chez des curés montréalais, jusque-là bien engagés dans la campagne. Le réseau paroissial institué par Asselin marque le pas dans ses activités. Devant les militants, certains pasteurs laissent même entendre que les sommes recueillies auraient peut-être avantage à demeurer dans les paroisses?

La campagne commence aussi à rencontrer des réticences chez certains laïcs : sans l'appui de leur évêque, plusieurs avouent leur hésitation à financer des citoyens ontariens accusés de défier la loi. À la FNSJB certaines militantes, moins proches du mouvement nationaliste et davantage marquées par leur expérience au NCW, craignent d'indisposer leurs consœurs de langue anglaise en s'engageant ouvertement en faveur du soutien aux dissidents franco-ontariens. Il faudrait, au bas mot, douze cents quêteuses pour rencontrer les objectifs de la campagne. L'organisatrice générale, madame Lemaire, en recrute péniblement sept cent...

Asselin et son équipe tiennent bon : la journée du *Sou de la pensée française* se tiendra en juin, peu avant la Saint-Jean et tel que prévu dans le plan initial. Mais sous l'effet de la contagion, une autre défection, plus importante encore, va survenir pour miner la crédibilité de la Société et de son conseil : la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec refuse de se joindre au regroupement d'organismes nationaux, suscité par celle de Montréal, pour mieux concerter les efforts communs, au cours de la campagne de souscription. En désaccord total avec la décision de Montréal de supprimer le défilé traditionnel de la Saint-Jean, la SSJB de Québec déclare vouloir faire cavalier seul. Elle fera directement parvenir à l'ACFEO une obole à sa discrétion et tiendra, comme à l'accoutumée, son défilé dans la Vieille capitale. Dans *L'Action*, Jules Fournier stigmatise aussitôt la pusillanimité ombrageuse des notables de Québec :

> Lorsqu'en 1911 les Québecquois[12] parlèrent pour la première fois de réunir dans leur ville un Congrès pour la défense du français, l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal applaudit des deux mains et, sans perdre un instant, chargea quelques-uns de ses membres les plus actifs de se mettre à la disposition des organisateurs de l'entreprise. C'était tout naturel.
>
> Aujourd'hui que de Montréal part le mouvement analogue de la *Pensée Française*, – simple corollaire, pour le dire en passant, de

12. Graphie utilisée par Fournier pour distinguer les habitants de la ville de Québec des citoyens de la province.

l'œuvre du Congrès, les Québécois nous font savoir qu'ils n'en sont pas, qu'ils n'en veulent pas être, et que nous ayons dans cette affaire à nous arranger seuls... C'est non moins naturel.

Il faudrait pour s'en étonner ne pas connaître Québec. Il faudrait ignorer le trait de caractère qui, avec l'amour de l'encroûtement et la vanité bouffonne, fait le fond même de l'âme québécquoise; c'est à savoir une défiance irréductible de tout ce qui n'est pas de Québec, compliquée, à l'égard de Montréal, d'une jalousie féroce et sournoise de parent pauvre.

«Tout ce qui vient de Nazareth est souillé». Pour le Québecquois, tout ce qui vient de Montréal est maudit. Le Québecquois en veut à Montréal, d'abord, de n'être pas Québec.[13]

D'autres villes du Québec, fort heureusement, demeurent solidaires de la démarche entreprise par Montréal en faveur des Franco ontariens. À l'image des «journées canadiennes-françaises» tenues à Ottawa, peu de jours avant la grande collecte du tag day, elles organisent, elles aussi, des sessions publiques où des orateurs de prestige se succèdent à la tribune pour encourager la résistance des écoles françaises. On y entend, tour à tour, les sénateurs Belcourt et Landry, le docteur Gauvreau et le père Papin-Archambault de la Ligue des droits du français, Adjutor Rivard, président de la Société du Parler français[14]. Mais surtout, infatigable et omniprésent, Olivar Asselin, président de la SSJB de Montréal, leader charismatique en qui les Franco ontariens fondent de très grands espoirs...

Leurs attentes ne seront toutefois qu'en partie comblées. Affectée par les dissentions, la quête de la *Pensée française* ne récolte que 15 000$. Prévenu à l'avance de la suppression de son défilé annuel, le public montréalais n'aurait-il pas, de son côté, boudé la campagne d'Asselin et ménagé un accueil timoré aux 700 quêteuses mobilisées par la FNSJB ? La question reste posée.

De son côté, la soirée littéraire et artistique de haute tenue, organisée par Asselin lui-même comme substitut au défilé traditionnel, n'avait pas contribué à améliorer ses relations avec l'Archevêché. Inconscient ou provocateur, le président de la SSJB n'avait rien imaginé de mieux que d'inviter l'avocat-poète Gonzalve Desaulniers,

13. *L'Action*, 7 mai 1913.

14. Dans toute cette affaire, Adjutor Rivard, se solidarisera cependant de la réticence de la SSJB de Québec à joindre ses efforts à celle de Montréal.

ancien secrétaire de la section Saint-Jacques de la Saint-Jean-Baptiste à y réciter des poèmes de sa composition. Or Gonzalve Desaulniers, tout comme Godfroy Langlois, appartient à l'école radicale dont se réclame le directeur-fondateur du *Pays*. Son nom avait même été mentionné, en 1910, par les jeunes activistes de l'ACJC qui avaient réussi à s'emparer des listes de membres et des procès-verbaux de réunions de la Loge l'Émancipation. Dans l'état de tension qui s'était établi, inviter Desaulniers équivalait à mettre le feu aux poudres... Le jour même de la manifestation, M^gr^ Bruchési menace donc de fermer personnellement la grande salle de l'Université prêtée pour la circonstance, si Desaulniers s'y produit[15]. Peu soucieux d'envenimer le débat et de compromettre son ami Asselin, Desaulniers s'éclipse rapidement. Dès le lendemain, *La Vérité* prend prétexte de l'incident pour reprendre de plus belle ses accusations de complicité maçonnique à l'endroit du président de la SSJB de Montréal.

Asselin rapporte les péripéties de la journée à sa femme qui séjourne à Woodlands, avec les enfants, depuis le début des vacances scolaires :

> [...] À mon arrivée, je trouve la ville sans dessus-dessous par suite de la nouvelle gaffe de ce matois d'imbécile de Bruchési qui est intervenu à la dernière minute pour empêcher que Desaulniers ne dit (sic) des vers à la séance littéraire et artistique de mardi soir. Voilà une ingérence qui est ennuyeuse pour la Saint-Jean-Baptiste, mais qui coûtera encore bien plus cher à l'archevêque. Après le discours qu'il était allé faire sur le mouton, il ne pouvait mieux servir les anticléricaux. Ceux-ci jubilent.[16]

Jusqu'à la toute fin de la campagne, Asselin aura donc encaissé les coups avec un stoïcisme remarquable. Chef d'une coalition qu'il a mise sur pied pour réunir les sommes nécessaires à la survie du *Droit*, coalition qu'il savait fragile, Asselin a évité tout éclat susceptible d'élargir les fissures qui apparaissaient, ça et là, au sein de son organisation, depuis que s'était manifestée la désapprobation de Monseigneur de Montréal. Les résultats, décevants à ses yeux, de la quête de la *Pensée française* une fois rendus publics, plus rien ne retient désormais le pamphétaire de dire tout haut ce qu'il pense et de régler ses comptes avec ses adversaire !

15. L'Université de Montréal possède alors une charte romaine qui relève du droit canon et en vertu de laquelle l'évêque titulaire y détient les pouvoirs de chancelier.

16. C.P.A.P.A. Lettre d'Olivar Asselin à sa femme, 26 juin 1913.

Le 26 juillet 1913, sous le couvert d'une «entrevue» soi-disant «accordée» à Fournier, il livre à *L'Action* un véritable réquisitoire dressé contre l'inertie conjuguée du cléricalisme, du loyalisme et de l'anglomanie pour saper les forces de la résistance nationale à l'assimilation[17]. Il n'y va pas de main morte. Le brulôt a beau atterrir dans une ville en partie désertée par les vacanciers, il atteint rapidement toutes ses cibles. À Montréal, à Québec, à Ottawa, comme dans toutes les villégiatures de la province, il n'est désormais plus question que de... «l'affaire du Mouton», telle que vue et résumée de façon lapidaire par Asselin. Une pièce d'anthologie qui plonge tel lecteur dans le ravissement intellectuel le plus complet, tel autre dans la colère et la consternation la plus profonde...

D'entrée de jeu, en effet, Asselin réclame clairement, pour la fête nationale des Canadiens-Français, une autonomie d'action par rapport aux manifestations religieuses qui l'accompagnent. Ce faisant, il fait surgir l'un des spectres les plus redoutés de son époque : celui de la séparation de l'Église et de l'État, vision tributaire de la France laïque et républicaine et, pour cela même, stigmatisée dans son milieu par les pouvoirs ecclésiastiques. Asselin bouscule donc ici bien du monde :

> À propos de pensée française
>
> Si nous n'étions que catholiques, nous n'aurions pas lieu de fêter la Saint-Jean plutôt qu'un autre jour; pour affirmer cette croyance religieuse, il suffit de célébrer, par exemple, la Fête-Dieu. Les cérémonies religieuses que nous mêlons à la Saint-Jean ont pour but de marquer le caractère catholique que les événements ont donné chez nous à la langue, à la pensée, à l'action française; mais la fête est et doit rester avant tout une fête française, par opposition à d'autres fêtes nationales qui ont également le cachet catholique.
>
> La Saint-Jean, fête nationale canadienne-française, n'avait jamais, depuis longtemps, donné lieu à la moindre manifestation pratique de l'esprit, de la pensée française; les processions qu'on faisait par les chemins, les feux qu'on allumait sur les collines, les messes mêmes qu'on allait entendre dans les temples ou sur les places publiques, étaient devenus autant de rites machinaux, dont le croissant éclat coïncidait avec l'affaiblissement de la conscience, de la dignité, de la volonté nationale.

17. Peu après la publication de son entrevue à *L'Action*, Asselin en reprendra l'essentiel, et le peaufinera, dans une brochure intitulée *Le Sou de la pensée française* et qui constitue sans doute l'une de ses plus caustiques et plus brillantes «Feuilles de combat». C'est à ce dernier texte que nous emprunterons les citations qui vont suivre.

> Pour rendre à la fête sa signification, nous avons cru devoir inviter la population canadienne-française à souscrire ces jour-là d'une manière tangible à une forme quelconque d'action française : de là l'institution du Sou de la Pensée française ; à une forme indiscutable d'action française : de là notre résolution de verser cette année le Sou au fonds de défense de l'enseignement français en Ontario.[18]

Asselin donne ensuite le sens précis de cette «pensée française» qu'il entend désormais promouvoir dans les actions ponctuelles menées sous sa gouverne par la SSJB. Pour lui, la «pensée française» [...] «c'est une manière de sentir, de penser, de juger» qui distingue tous les locuteurs de la langue française (qu'il soient Français, Belges ou Canadiens-Français) des locuteurs de la langue anglaise (Britanniques, Américains ou Canadiens-Anglais), ou des locuteurs de la langue allemande (Allemands ou Autrichiens). Pour Asselin, la «pensée française» renvoit donc à une notion beaucoup plus large, celle que nous désignons plus volontiers aujourd'hui sous le nom de «culture» et qui englobe les façons particulières selon lesquelles un peuple aborde, aussi bien les relations interpersonnelles et communautaires et la gestion des affaires publiques, que l'éducation ou la création artistique.

Aussi ardent défenseur soit-il des «droits du français», Asselin n'en pense pas moins qu'une langue devenue, par évolution, simple traduction de la «pensée» de «l'autre» serait vouée, tôt ou tard, au dépérissement et à l'assimilation. Sans cette vitalité de la «pensée française», écrit-il, nous ne serions plus, dans l'ordre intellectuel, que «des bâtards ou des dégénérés». Nous parlerions encore français, croit-il, mais nous ne serions déjà plus de «mentalité française».

Pour pallier cette menace d'affaiblissement de la pensée et, par corollaire, de la langue, Asselin, on l'aura deviné, préconise l'intensification des liens et des échanges culturels avec la France, foyer mondial de la «pensée française». Conscient de la suspicion religieuse qui entoure pareille référence, au Canada français catholique, Asselin cite adroitement l'auteur du fameux «discours de Notre-Dame», ce grand Bourassa dont la loyauté religieuse, contrairement à la sienne, ne saurait être questionnée :

> M. Henri Bourassa, en a tiré la conséquence nécessaire, qui est que notre race, anémiée dans sa pensée par un siècle et demi d'isole-

18. Olivar Asselin, *Pensée française*, *op.cit.* pp. 75-76.

ment, ne survivra intellectuellement qu'en se rapprochant du foyer de la culture, de l'esprit français. Au dernier congrès du Parler français, pendant que d'autres s'attardaient puérilement sur la nécessité de combattre l'anglicisme par la grammaire et le dictionnaire, M. Bourassa, allant, selon son habitude, au fond des choses, disait : «Le deuxième élément nécessaire à la conservation, c'est de l'alimenter sans cesse à la source d'où elle provient, à la seule source où elle puisse entretenir sa vitalité et sa pureté, c'est à dire en France».[19]

Cette précaution stratégique une fois prise, pour dédouanner religieusement sa propre pensée, Asselin poursuit son plaidoyer :

> Qu'on me permette de toucher en passant à la question souvent agitée – peut être plus dans le milieu discret des maisons d'enseignement que dans le grand public – du danger que nous courrons pour notre foi et notre moralité à cause du dévergondage de la littérature contemporaine. À cette crainte, je ferai une première objection qui n'est pas philosophique je l'avoue, mais qui ne manque peut être pas d'un certain bon sens; c'est que si, par crainte du poison, on cesse de se nourrir, on meurt de faim, ce qui est une façon tout aussi sûre que l'autre d'aller au cimetière. Si nous laissons dépérir la langue faute de l'alimenter à sa véritable source, elle disparaîtra, et si la langue périt, l'âme nationale périra, et si l'âme nationale périt, la foi périra également.[20]

Habileté supplémentaire du plaideur que de faire sienne, ici, la doctrine de «la langue gardienne de la foi» dans laquelle tant de prêtres franco-ontariens puisent, en ce moment, leur motivation à contester, jusqu'à la désobéissance civile, les dispositions humiliantes du Règlement 17.

Lors de son récent voyage en France, Asselin a pu côtoyer de nombreux écrivains dits du «renouveau catholique». Il a rencontré des parlementaires issus, comme Albert de Mun[21], de la mouvance du «catholicisme social». Il a fréquenté les intellectuels du Comité France-Amérique. Il peut donc témoigner que le génie créateur de

19. *Ibid.* p. 77.

20. *Ibid.* p. 78.

21. Le comte Albert de Mun (1841-1914) représentant, avec Léon Harmel et Patrice de la Tour du Pin, du catholicisme social. Parlementaire français, il fut à l'origine de diverses législations ouvrières dont la loi de 1892 sur le travail des femmes. Élu à l'Académie française en 1897 et auteur de plusieurs essais.

la France est multiple et que, même républicaine et laïque, cette dernière n'a pas perdu son titre historique de «fille aînée de l'Église» :

> D'ailleurs, le danger de l'empoisonnement est-il si grand? Si dans la littérature française contemporaine le poison n'est pas ménagé, est-il nécessaire d'ajouter que le contre-poison y surabonde? Au lieu de chercher à fermer la porte aux œuvres littéraires françaises, afin d'empêcher les œuvres mauvaises de passer, ouvrons-la plutôt toute grande à ce qu'il y a d'admirable, de généreux, d'idéaliste, de fort, de grand, dans cette production éternelle du génie français dont il semble que Dieu ait voulu faire, dans l'ordre intellectuel, la continuation du génie grec, et dans l'ordre moral, le foyer principal de la pensée chrétienne et de tous les apostolats généreux.[22]

Les souvenir des «beaux débats d'idées» dont il a été témoin en France, entre écrivains d'allégeances politiques et religieuses diverses, lui reviennent avec nostalgie... De tels débats sont impensables, en ce moment, dans la province de Québec paralysée par les diktats d'une pensée officielle exclusive. Tant d'étroitesse d'esprit soulève en lui des accents de profonde irritation :

> [...] d'autres [...] ne veulent pas de la pensée française tout bonnement parce que c'est la pensée française. La pensée française ne les effraierait pas si elle venait d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie, de Patagonie; mais comme la pensée française doit, dans l'ordre naturel des choses, venir de France, la pensée française est chose dangereuse et il ne faut pas de la pensée française. Que les Hanotaux[23], les Bazin[24] et les Lamy[25] ne s'y trompent pas; qu'ils ne se laissent pas leurrer par des salamalecs de protocole; il existe à l'endroit de la France, dans certains milieux canadiens-français, une méfiance haineuse qui n'est pas près de disparaître. M. de Mun prend part à un banquet de la *Revue Hebdomaire* avec M. Barthou[26], Paul Adam[27] et vingt autres hommes politiques et

22. *Ibid.* p. 78.

23. Hanotaux, Gabriel (1853-1944) homme politique et historien. Élu à l'Académie française en 1897. Auteur d'une *Histoire de la France contemporaine* et d'une *Histoire de la nation française*, très présentes dans les bibliothèques du Canada français.

24. Bazin, René (1853-1932). Écrivain très prisé des milieux catholiques par son attachement à la tradition et aux valeurs du terroir. Académicien en 1903, il acquiert, du fait de ses thèmes de prédilection, une grande notoriété au Canada français.

25. Étienne Lamy (1845-1919). Journaliste et parlementaire, auteur de nombreux essais politiques et historiques. Œuvra au «ralliement» de l'Église au régime républicain de la France.

26. Louis Barthou (1862-1934). Député de centre droit, plusieurs fois ministre sous la III[e] République. Président du Conseil en 1913.

27. Paul Adam (1862-1920). Écrivain rattaché successivement au naturalisme, au symbolisme puis au roman social.

écrivains libres penseurs, et il est fier d'eux, et ils sont fiers de lui, et il les applaudit, et ils l'applaudissent, parce que, malgré leurs divisions religieuses, ils ont une manière commune de sentir, de penser, d'aimer, de haïr, de parler, de juger – manière qui est par elle-même la fleur suprême du cœur et le grand œuvre du génie humain. Hanotaux, Barthou, Lamy, Bazin, acceptent avec joie la mission de venir ensemble nous apporter quelques échos du génie français : ceux-là libres penseurs et ceux-ci catholiques, ils ont, avec des opinions et des attaches religieuses ou philosophiques diverses, un amour commun, celui du verbe français, de la pensée française. Pour un certain nombre de nos compatriotes, le génie français n'a pas de beauté par lui-même et n'est admirable qu'autant qu'il se conforme avec l'idée catholique; comme fait purement intellectuel, il leur est indifférent, ou même odieux.[28]

Pour mieux ordonner ses arguments et atteindre plus sûrement ses cibles, Asselin a divisé son pamphlet en cinq parties distinctes : 1.– *À propos de la pensée française*, où il définit l'objectif de son action; 2.– *À propos des processions*, où il fait le procès du défilé traditionnel; 3.– *L'abstention de Québec*, où, à l'instar de Fournier, il règle ses comptes avec les notables de la Vieille capitale; 4.– *L'allocution de Sa Grandeur Mgr Bruchési sur l'agneau*, où il assène le coup de grâce au «Mouton» et 5.– *De quelques autres obstacles*, où il fustige la pusillanimité des Montréalais et Montréalaises inhibés dans leur action par les turbulences du débat.

Certes, pour ce qui est du genre littéraire utilisé, *Le Sou de la pensée française* constitue d'abord un pamphlet exemplaire en son genre. Mais si l'on poursuit, d'une partie à l'autre, cette idée, chère, à son auteur, de l'autonomie de la question nationale, de la langue et de la pensée française, par rapport à la foi catholique, *Le Sou* peut apparaître également comme une sorte d'anti-manifeste du célèbre discours de Notre-Dame de Bourassa. Tandis que son ancien maître y réaffirmait le caractère providentiel et indissociable de la mission catholique et française du premier peuple fondateur du Canada, le disciple croit plutôt au pouvoir rassembleur actuel d'une «pensée française» susceptible de transcender la diversité politique et religieuse. Il évoque ainsi ses tentatives, maintes fois contrecarrées à la SSJB, pour y faire admettre des membres franco-protestants désireux d'œuvrer, aux côtés des catholiques, à la promotion de la langue et du fait français :

28. *Ibid.* pp. 79-80.

En faisant de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à la dernière session du parlement de Québec, «l'union des catholiques de langue française sur le terrain national»[29] on a, pour atteindre deux cents francs-maçons qui, chose bizarre, sont légalement des catholiques [...] on a, dis-je, exclu de la race plusieurs milliers de protestants français, nés pour la plupart dans la foi protestante et qui, soyons donc une bonne fois assez loyaux pour le reconnaître, ont d'autant plus de mérite de rester français quand ils le font qu'une opinion publique hostile les pousse malgré eux du côté anglais. J'avais moi-même, deux ans auparavant, fait fermer la Société aux adhérents des «sectes poursuivant un but contraire à celui de la Société» – et parmi ces sectes il était expressément entendu que nous comprenions la maçonnerie. Mais je ne voyais pas la nécessité de la nouvelle expulsion. Je ne la trouvais justifiée ni par le nombre des protestants canadiens-français ni par leur attitude, absolument indifférente, envers la Société. Je craignais qu'elle ne parût inspirée par la peur et qu'on n'y vit de la part de la Société un signe de faiblesse plutôt qu'un signe de force. Je croyais aussi avec le cardinal Richelieu que celui-là est un mauvais Français qui préfère à un huguenot français un catholique espagnol.[30]

Maintes fois accusé d'appartenir lui-même à la Loge l'Émancipation, Asselin en profite pour expliquer à quel point les catholiques font fausse route, lorsqu'ils refusent de reconnaître le bien-fondé de certaines idées justes dont le seul tort a été de naître hors des rangs de la religion établie. La laïcité dont Asselin se réclame ici est celle de l'ouverture à la diversité. Tous les dogmatismes doctrinaires sont également détestables à ses yeux :

Du reste, la popularité qu'on a faite à M. Langlois en classant comme maçonniques toutes ses propositions scolaires indifféremment, les bonnes comme les mauvaises, devrait être une leçon pour les partisans de la Bête Nationale[31]. Je me rappelle, et beaucoup se rappelleront, que lorsque M. Langlois, le D[r] Louis Laberge et quelques autres réclamèrent l'inspection médicale des écoles, les mêmes journalistes qui flairent des pièges sous le mouvement de la Pensée française crièrent à la franc-maçonnerie; comme si ce n'était pas précisément une tactique des francs-maçons d'accaparer une idée juste, quand ils s'aperçoivent que l'adversaire est assez maladroit pour se ranger par simple esprit de faction à l'idée

29. Ce «bill privé» avait été inspiré par M[gr] Bruchési pour empêcher l'infiltration maçonnique à la SSJB.

30. *Ibid.* p. 91.

31. C'est évidemment du «Mouton» qu'il s'agit ici.

contraire ! Après des années d'opposition, ce fut le représentant de l'archevêché à la commission scolaire qui proposa l'inspection médicale. M. Langlois préconise la centralisation scolaire ; idée maçonnique ! Si la centralisation n'est pas avantageusement possible, il devrait être facile de le prouver par une ou deux expériences locales qui coûteraient peu de chose, et qui éclaireraient tout le monde [...] Mais que la centralisation doive ou ne doive pas être avantageuse au double point de vue économique et pédagogique, à qui fera-t-on croire que la fusion de trois ou quatre petites écoles de «bout de rang» en une seule soit une invention de Satan ![32]

Ses couleurs ainsi affichées sur les questions, essentielles à ses yeux, d'une action privilégiée en faveur de la résistance fanco-ontarienne et sur celle de la prééminence de la «pensée française» sur les divisions religieuses. Asselin se porte à la rencontre de son véritable adversaire en la matière, le Grand aumônier de la SSJB en personne : Sa Grandeur Mgr Bruchési, ardent défenseur de l'agneau sacrifié au *Sou de la pensée française*... Le polémiste, reconnaissons-le, n'a rien oublié de ses exercices de rhétorique du séminaire de Rimouski. Tout archevêque qu'il soit, monseigneur de Montréal doit admettre que l'argumentation, ici, ne manque pas d'efficacité immédiate :

Il y a dans les Écritures et dans la liturgie catholique des passages où le Messie-Rédempteur est comparé à l'agneau sacré des sacrifices ; partir de là pour prétendre que la suppression de l'agneau dans nos processions serait un acte d'anticatholicisme, c'est un peu forcer la note. Les premiers chrétiens se reconnaissaient au signe du poisson : s'ensuit-il qu'on ne pourra plus, sans manquer de respect à l'Église, dire du mal du maquereau ? faudra-t-il désormais éviter de qualifier de requin un usurier et de petit poisson un malhonnête homme ? On peut vouloir le maintien de la tradition chrétienne dans nos société nationales et souhaiter que le glorieux labarum de Constantin : *In Hoc signo vinces*, remplace un jour l'agneau devenu chez nous, bien moins qu'un symbole religieux, l'emblème de la soumission passive et stupide à toutes les tyrannies.[33]

L'argument porte donc. Mais le ton !... le ton apparaît ici comme le comble de l'irrévérence. Asselin, pourtant, demeure logique avec

32. *Ibid.* p. 89.

33. *Ibid.* pp. 86-87.

les propos qu'il vient de tenir : ce n'est pas parce qu'à l'instar d'un Godfroy Langlois, certains patriotes ne prisent guère la symbolique ambiguë du mouton, qu'on doit leur refuser d'en discuter le choix :

> Est-ce à dire que nous allons maintenant classer les Canadiens-Français en bons et en mauvais patriotes selon qu'ils voudront ou qu'il ne voudront pas voir dans nos processions patriotiques un agneau en chair et en laine, sautillant et bêlant? Malgré une pression désespérée qui vient précisément des partisans actuels de l'intangibilité de l'agneau, l'épiscopat de la Province de Québec a eu le bon sens élémentaire de ne pas imposer le drapeau du Sacré-Cœur[34] aux catholiques. Nous inspirant de cet auguste exemple, nous ne fermerons pas la Société aux bons patriotes qui croient à ce qu'on est convenu d'appeler irrévérencieusement le Mouton, mais nous ne la fermerons pas non plus aux Canadiens-Français qui n'auront sur la conscience qu'une foi trop tiède au Mouton. Quelque dégoût qu'il me prenne d'avoir à discuter sérieusement de telles balivernes, qu'on se le tienne pour dit, tant que moi et mes amis aurons notre mot à dire au gouvernement de la Société, le Mouton restera ce qu'il a été jusqu'ici : une question libre.[35]

Mais pour «baliverne» qu'elle soit, la polémique dite «du Mouton» aura mis un plomb considérable dans l'aile de la campagne de souscription. Celle-ci n'a pas réussi à atteindre son objectif : 15 000$ au lieu des 35 000$ escomptés, signifient, pour Asselin et la cause ontarienne, une immense déception.

Mais outre la défection chauvine de la SSJB de Québec, qui doit porter une large part de responsabilités dans ce demi-échec, le président montréalais signale, entre autres causes, la crainte des journaux de langue française d'indisposer leurs commanditaires de langue anglaise :

> Un journal qui avait publié avec empressement apparent tous les communiqués du Comité, crut devoir se racheter le dernier jour auprès de *ses annonceurs* anglais, en nous jetant dans les jambes un article à double entente sur l'opportunité du mouvement. Au moins nous avons pu, dans la plupart des cas, mettre les intrigues à jour et voir sous les masques.[36]

34. Aux temps du *Nationaliste*, Asselin s'était opposé avec vigueur au projet d'imposition du drapeau Carillon-Sacré-Cœur que favorisaient, entre autres voix, celles de *La Vérité* de Québec et de *La Croix* de Montréal, journaux dirigés respectivement par Tardivel et son gendre. Voir ch. XVII.

35. *Ibid.* p. 92.

36. *Ibid.* p. 94.

À cette menace perpétuelle de boycott de la publicité planant sur les journaux de langue française s'ajoute, selon le pamphlétaire, un manque total de solidarité sociale et nationale chez la nouvelle «noblesse d'argent» canadienne-française :

> Il ne faudrait pas oublier dans ce petit inventaire du crétinisme, de la perfidie et de la sottise nationale, l'état d'esprit de notre noblesse d'argent.
>
> On compte maintenant une cinquantaine de millionnaires canadiens-français, paraît-il. Au point de vue national, mettons, pour être généreux, qu'il y en a bien trois qui ne sont pas des abrutis – et encore, ne nous demandez pas de les nommer ! Si les Juifs étaient persécutés au Canada, tous les millions des Workman, des Davis, des Vineberg, des Cohen et des Jarvis y passeraient, avant qu'on acceptât l'injustice ; ce n'est pas chez cette race admirable qu'on perd le cœur en acquérant un million ! Les trois ou quatre millionnaire irlandais d'Ottawa ont offert à doter à eux seuls, pour les siècles, l'université de cette ville, si l'on voulait en faire une institution anglaise. Chez nous, quand on a de grippe et de grappe amassé son petit million, l'on n'a plus que deux ambitions : aller habiter dans le voisinage d'Ontario Avenue, et pouvoir donner ses filles à des Anglais.[37]

Chez ses précieuses collaboratrices de la FNSSB également, le loyalisme et l'anglomanie fustigés par Asselin semblent avoir exercé certains ravages et compromis le recrutement de bénévoles, en nombre suffisant pour les besoins de l'objectif convoité. Soutenir la fronde franco-ontarienne, pour la nouvelle bourgeoisie canadienne-française, c'est s'aliéner les bons rapports instaurés depuis peu avec la bourgeoisie canadienne-anglaise. Entre la solidarité nationale et la solidarité de classe, certaines de ces dames, pense Asselin, n'ont pas eu le courage de choisir :

> N'oublions pas non plus le snobisme anglomane qui semble être le principal produit de certaines de nos écoles de femmes. On veut bien quêter dans la rue pour la charité, surtout si c'est en compagnie d'Anglaises ; car la charité mène à tout, dans le *monde*, et quant aux Anglaises, c'est déjà quelque chose que de pouvoir les fréquenter au moins une fois par année, fût-ce dans la rue ! Mais tendre la main pour des enfants de bûcherons, qui pourraient si bien apprendre l'anglais, ça ne pose pas dans la société, ça n'est pas chic, ma chère ![38]

37. *Ibid.* p. 94.

38. *Ibid.* pp. 94-95.

Voilà bien du monde convoqué à la barre des accusés par un pamphlétaire visiblement en pleine possession de ses moyens ! Alice Asselin avait toujours cru à l'effet thérapeutique de l'écriture de combat sur l'humeur dépressive de son mari. De sa retraite estivale elle dût, cet été-là, se sentir pleinement rassurée à propos de la santé physique et mentale du maître de la controverse…

À la SSJB toutefois, la publication du *Sou de la pensée française* n'avait pas été sans causer beaucoup d'émoi. Quoique minoritaires au Conseil, les adversaires d'Asselin sont encore assez nombreux pour contester ouvertement son leadership. Plusieurs d'entre eux se sont reconnus dans ces « vieillards malfaisants » qu'Asselin, dans son texte, disait avoir réussi, avec ses partisans, à « mettre au vert » pour le plus grand bien de la Société ! Ils ne lui ont pas pardonné et attisent adroitement contre lui les éléments de la jeune relève catholique issue de l'ACJC. Ils visent juste : la critique d'Asselin, à l'endroit de Mgr Bruchési, a plongé certains d'entre eux dans la perplexité. Si ces jeunes gens, pourtant acquis au départ à la cause franco-ontarienne, en viennent à faire défection, Asselin, à n'en plus douter, risque d'être mis en minorité au Conseil, puis acculé à la démission. Les indéfectibles « asselinistes », les Biron, les Fournier, les Nolin, les Perrault, doivent donc faire vite. Ils n'ont plus d'autres choix que de jouer d'astuce pour contrer le mauvais sort.

Ce qu'ils feront. À la réunion spéciale du Conseil convoquée pour censurer le président coupable d'irrespect et d'insubordination envers le Grand aumônier de la Société, les amis d'Asselin se contentent d'écouter en silence l'acte d'accusation. Leur tour venu de prendre la parole, ils se bornent à déclamer à tour de rôle, à haute et intelligible voix, quelques-uns des passages les mieux troussés du célèbre pamphlet. À chaque évocation particulièrement désopilante du fameux défilé, ils font précéder leur citation d'une question qu'aurait posée, en pareille circonstance, un avocat d'assises assumant la défense de l'accusé : « Est-il coupable, messieurs, celui qui décrit en toute honnêteté, ce que ses yeux ont vu ? »… Les citations sélectionnées visent ainsi, de façon imagée, la dissidence de la SSJB de Québec :

> Au lendemain de la publication de ma lettre[39] je rencontrai un buvetier qui me dit très sérieusement : « Nous, les hôteliers (c'est

39. Il s'agit de la lettre circulaire envoyée par Asselin aux membres de la SSJB de Montréal pour leur annoncer le lancement de la campagne du *Sou de la pensée française* et, du même coup, la suppression du défilé.

ainsi qu'ils aiment à s'intituler quand ils ont mis un vieux sofa dans un coin de la buvette et un sandwich sur le bout du comptoir), nous avons toujours donné libéralement pour la Saint-Jean-Baptiste quand il y avait des processions : le public entrait prendre un coup, et ça faisait notre affaire. Croyez-vous que nous allons souscrire si les processions sont supprimées ?» Voilà une des classes de gens que la résolution de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a jeté dans le ravissement. Inutile de dire qu'à très peu d'exceptions près ils se demandent, eux aussi, où nous mène la Pensée française.[40]

D'autres citations portent, sur le défilé contesté, un regard cruel et malicieux :

[...] en faisant une fois par année admirer à la plèbe, au prix de plusieurs fois cette somme, le trappeur qui, trahi par ses étriers, s'entaille le bas du dos sur son couteau de chasse, l'Indien qui éperonne son cheval avec son tomahawk [...] le Montcalm qui porte l'épée à droite, et ainsi de suite, non seulement on contribue à développer ce goût barbare qui se manifeste dans la plupart de nos monuments et de nos affiches publiques et privées, mais l'on fait à peu près autant pour l'éducation patriotique du peuple que les barnums du Sohmer Park ou du Dominion Park.

[...] Le fait brutal c'est que chez nous l'abaissement de la conscience nationale, l'affaiblissement de la pensée française et même du véritable esprit catholique, a coïncidé avec la période des cortèges et des pétarades.[41]

Mais c'est à «la Bête nationale» que le disciple de Rochefort a réservé la plus jouissive de ses estocades finales :

[...] quand, pour satisfaire la volonté philistine d'un président ou d'un secrétaire de section, on promène toute une matinée sous un soleil brûlant, au risque de le rendre idiot pour la vie, un joli petit enfant qui n'a fait de mal à personne et à qui, neuf fois sur dix, la tête tournera de toute manière ; quand à cet enfant, on adjoint un agneau qui, se fichant de son rôle comme le poisson en pareille occurrence, se ficherait du sien, lève la queue, se soulage et fait *bê* ; et que, derrière cet enfant et cet agneau, on permet à un papa bouffi d'orgueil d'étaler sa gloire d'engendreur en ayant l'air de dire à chaque coup de chapeau : «L'agneau, le voilà ; mais le bélier c'est moi !» – si je veux bien ne pas mettre en doute la sincérité de ceux qui m'invitent à saluer, au nom du patriotisme, ce triste et

40. *Ibid.* p. 86.

41. *Ibid.* pp. 82-83.

bouffon spectacle, je veux aussi, sans manquer de respect ni à la Religion ni à la Patrie, pouvoir m'écrier : ce gosse qui fourre nerveusement ses doigts dans son nez et qui, pour des raisons faciles à deviner, ne demande qu'à retourner au plus tôt à la maison, ce n'est pas saint Jean, c'est l'enfant d'un épicier de Sainte-Cunégonde ![42]

Autour de la table du Conseil, les épaules tressautent sous l'effet du rire communicatif qui se propage de fauteuil en fauteuil... Les jeunes gens de l'ACJC en ont oublié leurs réticences théologiques et s'esclaffent sans retenue. Même parmi les rangs de la «vieille garde», on étouffe de ci de là, dans son mouchoir, un fou-rire incompatible avec la motion de censure préparée. Pour être attaché au décorum, aux traditions et au respect dû à l'Évêque, on n'en est pas moins homme d'esprit...

«L'esprit français», à défaut de la «pensée française», a donc remporté la première manche. Asselin, à nouveau plébiscité, est reconduit dans ses fonctions par un Conseil hilare. Mais la partie est loin d'être terminée pour lui. Après s'être bien dilaté la rate et essuyé les yeux, le «parti des sénateurs» a repris, contre Asselin, les sentiers détournés de la guérilla. Au-delà du Mouton et de l'Évêque, c'est aux privilèges de leur classe politique que le fils du tanneur s'en est pris en soutenant, comme il l'a fait, la fronde des «enfants de bûcherons» de l'Ontario. Il devra, tôt ou tard, en payer la note.□

42. *Ibid.* p. 87-88.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Robert Laplante

Vice-présidente
Danielle Gagné

Secrétaire
Jean-François Nadeau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Gilles Rhéaume
Paul-Émile Roy

Ex-officio
Rosaire Morin

Secrétariat
Directrice
Marie-Laure Prunier

Claire Caron
Louise Crépel
Yves Fortin
Denise Joyal
Laurence Lambert
Régine Le Bourhis
Olyve Pelletier

Relationniste principal
Jean-Paul Champagne

Relationniste
Louise Plouffe

Membres
Pierre Allard
René Blanchard
Nicole Boudreau
Guy Bouthillier
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Charles Claveau
Claude Duguay
Jean-Pierre Dupuis
Pierre Dupuis
Jean Genest
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Alain Laramée
Yvon Leclerc
Jean-Marc Léger
Delmas Lévesque
Jacques Martin
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Denis Simard
Jean-François Simard
Pierre Trépanier

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Jacques Boulay
Hélène Chénier
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Jean-Marcel Paquette
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon
Juliette Rémillard

Membres émérites
Louise-C. Brochu
Michel Brochu
Marcel Laflamme
Georges Meyers
Anna-L. Normand

Abonnement 1 an
10 numéros

Québec, Canada	38,00$
Étudiant, Québec	22,00$
France	300,00FF
Autre pays	65,00$
Abonnement de soutien	100,00$
Abonnement à vie	1 000,00$

Abonnement 2 ans
20 numéros

Québec, Canada	70,00$
Étudiant, Québec	40,00$
France	540,00FF
Autres pays	118,00$

(Taxes incluses)

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
Périodicité :
10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE
1259, rue Berri, bureau 320
Montréal, H2L 4C7
Téléphone : (514) 845-8533
Télécopieur : (514) 286-8165

L'Action nationale
Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 79 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès
Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix F.-Albert Angers
Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau
Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville
Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry
Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

Ne jetez jamais un numéro de L'Action nationale

Souvenez-vous toujours que l'Action nationale accepte tous les exemplaires qu'on lui offre, particulièrement les années :

1917 – 1918 – 1944 – 1951 à 1968 – octobre 1994

Nous acceptons aussi l'Âme des livres et l'Almanach de la langue française

1250, rue Berri, bureau 320, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 845-8533

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ
MARC VEILLEUX,
IMPRIMEUR À BOUCHERVILLE,
EN SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE


Parce que le futur nous tient à coeur.
C'est aussi en pensant à eux que nous investissons dans votre entreprise.
LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)
9.95 $
Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162
Montréal : (514) 383-8383 Sans frais : 1 800 361-5017